



COMPTE RENDU IN EXTENSO

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

20 E 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022

(1^{ÈRE} JOURNÉE)





**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022
6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
20 ET 21 DÉCEMBRE 2022**

SOMMAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE

Ouverture de la séance des questions orales à 10h15

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2022/O2/065 - Précarité énergétique, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **8**

Réponse de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif **10**

Question n° 2022/E6/078 - Financement d'un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique, posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » **12**

Réponse de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif **14**

Question n° 2022/E6/080 - Quel avenir pour le Couvent San Francescu de Bastia ?, posée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte » **16**

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive **17**

**INTERRUPTION DE SÉANCE 10H40
REPRISE À 11H45**

Question n° 2022/E6/077 - Reprise des discussions à Beauvau, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **20**

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif de Corse **22**

Question n° 2022/E6/079 - Situation politique , posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	26
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif de Corse	28

Question n° 2022/E6/075 - Orientations en termes d'imagerie médicale dans le prochain projet régional de santé , posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	29
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive	30

Question n° 2022/E6/076 - Foncier et GIRTEC , posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	33
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif de Corse	35

Ouverture de la séance à 12h38

Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI, appel nominal des conseillers	39
---	-----------

Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	39
--	-----------

Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	42
--	-----------

SUSPENSION DE SEANCE À 13H04 REPRISE À 15H30

Demande de droit de parole de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	45
Refus de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	45
Point d'ordre de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	46

Prises de paroles :

M. Jean BIANCUCCI	46
Mme Véronique PIETRI	46
Le Président Gilles SIMEONI	47

Point d'ordre	
M. Paul-Félix BENEDETTI	48
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	50
M. Paul Félix BENEDETTI	52
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	52

**SUSPENSION DE SEANCE À 15h45
REPRISE À 17H05**

Echanges

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Rapport n° 370 : Delegazione di Servizi Publici Marittimi per u periodu 2023-2029

Rapport n° 370 : Délégalion de Service Public Maritime pour 2023-2029

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse **55**

Lecture du rapport de la commission conjointe Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E6/002) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, rapporteure de la CDENATE **65**

Prise(s) de parole :

M. Paul QUASTANA **69**

M. Jean-Martin MONDOLONI **70**

M. Paul-Felix BENEDETTI **77**

M. Pierre GHIONGA **82**

M. Jean-Christophe ANGELINI **83**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **87**

M. Joseph SAVELLI **91**

M. Louis POZZO DI BORGO **94**

M. Hyacinthe VANNI **97**

Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants **99**

Échanges entre le Président Gilles SIMEONI, Jean-Christophe ANGELINI, Xavier LACOMBE. **103**

Reprise des réponses par le Président Gilles SIMEONI **103**

Demande de suspension de séance formulée par M. Jean-Christophe ANGELINI

**SUSPENSION DE SEANCE À 19H48
REPRISE DE LA SEANCE À 20h26**

Explications de vote :

M. Paul- Felix BENEDETTI	110
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	111
M. Jean-Christophe ANGELINI	111
M. Jean-Martin MONDOLONI	112
M. Jean BIANCUCCI	113

VOTE rapport	114
---------------------	------------

20h39 : dérogation temps de travail des agents du SGAC validée	114
---	------------

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**Raportu n° 361 : Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia****Rapport n° 361 : Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

115

Prise(s) de parole :

Mme Santa DUVAL	117
Mme Françoise CAMPANA	118
M. Xavier LACOMBE	119
Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants	120

VOTE rapport	121
---------------------	------------

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**Raportu n° 397 : Cuvenzione d'uggettivi è di mezi per u periodu 2023-2025 trà a Cullettività di Corsica è a SCIC SA Telepaese**

Rapport n° 397 : Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA Télé Paese

RAPPORT SOUMIS AU VOTE D'URGENCE	122
---	------------

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine

122

Prise(s) de parole :

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	126
Mme Nadine NIVAGGIONI	127
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	128

M. Saveriu LUCIANI	128
M. Paul-Felix BENEDETTI	129
Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	130
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants.	131
VOTE rapport	131
Suspension de la séance à 21h17	

Ouverture de la séance de questions orales à 10 h 15.**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute à tutti !

Emu da principià sta seduta di l'Assemblea di Corsica, ghjè l'ultima di l'annata 2022, ci hè un prugrammu abbastanza carcu, dunque v'aghju da dumandà d'esse appena attenti. Emu da principià cume d'abitudine per e dumande à bocca, dunque preparatevi per piacè.

Cume l'emu dicisu in cummissione permanente, a prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Cathy COGNETTI.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

*** Question n° 2022/O2/065 - Précarité énergétique, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

À ringrazià vi.

Monsieur le Président, depuis une dizaine d'années, la nécessaire maîtrise de l'énergie s'est traduite par des actions, outils et financements divers destinées à lutter contre la déperdition thermique et optimiser les ressources. Les OPH sont en première ligne pour les logements sociaux.

Pour les particuliers, le dispositif ORELI, porté par l'AUE, s'attache à lutter contre la précarité énergétique dans une île qui compte 20 000 ménages cibles représentant 15 % de la population.

Au mois de juillet 2022, on apprenait par voie de presse que l'expérimentation lancée en 2016 avait permis de rénover 200 logements pilotes en 3 ans, dont la moitié occupée par des ménages en précarité énergétique.

On sait que le dispositif couvre différentes phases, vous l'avez dit : étude énergétique, chiffrage des travaux, aides financières de 20 000 à 30 000 €, etc.

La situation internationale et la perspective de sobriété énergétique rebat les cartes en termes d'urgence et de cibles.

Vous n'êtes pas sans savoir que les territoires ne sont pas dans les mêmes dispositions et n'ont pas les mêmes moyens. Des EPCI ont conventionné avec l'ANAH et ont un référent en interne qui fait la liaison entre les différents leviers, tout en gérant des dossiers sur le périmètre de l'intercommunalité. L'échelon intercommunal est le plus à même pour mettre en œuvre une politique de proximité.

D'autres EPCI ne peuvent pas instaurer une telle proximité. Pourtant, les besoins sont réels. Les ménages les plus modestes, notamment dans les territoires de montagne, ne parviendront pas à satisfaire aux nouvelles exigences de la sobriété énergétique dans ces conditions.

À cette nouvelle donne, Monsieur le Président, ne pourrions-nous pas envisager un mécanisme de conventionnement entre l'AUE et les EPCI qui le souhaiteraient, comme cela a été fait pour les déchets ? C'est bien l'hiver que la question est la plus prégnante et en situation de précarité énergétique importante.

Une précision qui a son importance puisque le rendu de l'expérimentation laisse apparaître que seulement la moitié des logements rénovés sur les 200 habitations pilotes étaient en situation de précarité énergétique.

Donc, trois critères cumulatifs pour que les corses dans le besoin habitant ici à l'année dans des logements énergivores, puissent être accompagnés. Un enjeu qui se situe pleinement dans l'actualité. C'est une réflexion et une piste opérationnelle que je vous propose et que je ne soumetts à notre Assemblée, car vous l'avez compris, voilà pourquoi il faut s'attaquer au budget énergie des ménages, parce que c'est un budget important pour tous les ménages et une source d'endettement, et les problèmes de santé publique pour les personnes en situation de précarité, parce que les objectifs de réduction de la consommation énergétique visent en premier lieu les maisons de village anciennes qui sont souvent à l'origine de déperdition d'énergie et parce que le concept de maison à basse consommation est devenu un objectif prioritaire. Parce qu'aussi dans le contexte de relance économique, c'est un axe de soutien économique non négligeable et l'occasion de doper l'activité de l'artisanat local sur plusieurs années et donc d'envisager des coûts qui pourraient être lissés et parce qu'aussi les modalités de financement qu'il est possible de mettre en œuvre sont séduisantes et ne laissent pas les ménages modestes sur le bord de la route.

Ensuite, il faudrait des tiers de confiance pour faciliter l'accès aux aides financières.

Et pour conclure, Monsieur le Président, que faisons-nous de la filière bois ? Car le Gouvernement propose aujourd'hui une aide financière de 150 € et nous, nous laissons augmenter ce bien que nous avons et que nous pouvons réguler.

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè ch'hà da risponde per l'esecutivu ? U Presidente di l'agenzia di l'energia è di l'urbanismu, avete a parolla.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Conseillère, chère Cathy, avant de parler de la rénovation des logements, permettez-moi de rappeler également quelques chiffres. Les chiffres de la précarité énergétique en Corse : 50 à 60 000 personnes vivent aujourd'hui cette situation dramatique. C'est une situation inquiétante et qui risque encore de se détériorer dans les prochains mois, comme vous le savez, en raison de la crise énergétique et bien sûr de l'inflation qui l'accompagne notamment sur les produits de consommation courante ou encore sur le carburant.

Donc un tarif de l'électricité qui va augmenter de manière très significative et cela malgré le bouclier tarifaire mis en œuvre par l'État, on était à 4 % d'augmentation du prix de l'énergie en 2022, on va être à 15 % en 2023, une hausse plafonnée à 15 %.

Le Gouvernement a évoqué donc une hausse moyenne de la facture énergétique pour les ménages de 20 €. À mon sens, ce sera beaucoup plus et je ne parle même pas de la hausse pour les collectivités, notamment pour les communes.

Et bien sûr, cette augmentation aura des impacts sociaux sur le pouvoir d'achat, probablement plus fort en Corse qu'ailleurs, et probablement plus fort dans l'intérieur, chère Cathy, que dans les zones urbaines. Et d'ailleurs, la dernière étude de l'Insee dont un résumé est paru dans le Corse-Matin, montre bien cette différence d'impact dans l'intérieur versus les zones urbaines plus aisées, je dirais.

Donc, au-delà des mesures d'urgence conjoncturelles qui sont indispensables et qui ont été mis en place par l'État, le bouclier tarifaire donc, le chèque énergie, il convient également de proposer des solutions structurantes de plus long terme afin de lutter contre cette précarité énergétique. C'est pour cette raison que la programmation pluriannuelle de l'énergie a fixé comme priorité des opérations de massification des rénovations pour les logements sociaux et également pour les maisons individuelles. Pour les logements sociaux, j'y reviendrai lors de ma réponse suivante.

Concernant le cœur de votre question, la rénovation des logements individuels, vous avez, Madame la Conseillère, parfaitement présenté ce qu'était le dispositif ORELI, donc je n'y reviens pas. C'était un dispositif expérimental qui a permis de rénover 200 maisons, vous l'avez rappelé. Et aujourd'hui, nous

souhaitons qu'ORELI passe dans une phase, je dirais plus industrielle, une phase de massification, de montée en puissance.

Alors, après cette phase de rodage initiée en 2016, on dispose à présent d'une plateforme à destination des particuliers pour les accompagner de A à Z, c'est-à-dire depuis le premier conseil jusqu'à la réception des travaux, en passant par le choix de l'entreprise et la proposition d'un plan de financement.

On est conscients que l'accès aux opérations d'accompagnement d'aide à la rénovation énergétique, c'est souvent le parcours du combattant pour les ménages. C'est vrai en Corse mais c'est vrai ailleurs, d'ailleurs il y a eu un rapport récent de la Cour des comptes à ce sujet, donc des difficultés techniques, des difficultés administratives, beaucoup de dispositifs et beaucoup aussi d'interlocuteurs, l'EDF, l'ANAH, l'agence d'urbanisme.

Donc, le nouveau dispositif ORELI qu'on a mis en place, vise à simplifier ces démarches pour les ménages. Un interlocuteur unique, accessible via un numéro unique, c'est-à-dire qu'en composant le 04 95 72 13 25, c'est la seule porte d'entrée pour les ménages pour accéder aux dispositifs d'aide à la rénovation.

J'en profite pour faire la promotion de ce numéro, qui va permettre aux ménages de rentrer en contact direct avec un conseiller ORELI, soit qui est hébergé au sein du CAUE pour les gens qui résident dans les deux grandes agglomérations de la CAB et de la CAPA, ou bien ceux du CPEI A Rinascita, si vous êtes ailleurs sur le territoire, en centre Corse par exemple, en Balagne ou encore dans l'extrême sud. Donc un numéro unique, mais différents interlocuteurs sur le territoire, au plus près des ménages pour avoir un accès de proximité.

Le dispositif ORELI est avant tout partenarial, il mobilise les aides de l'ANAH, de l'Etat, de la CRE, d'EDF de la CdC. Il associe également la Poste pour l'identification et le recensement des bénéficiaires.

Mais vous avez raison, il est indispensable qu'ORELI puisse être animé par les territoires, en particulier par les intercommunalités et les communes, puisque les maires et les conseillers municipaux communautaires sont en contact direct avec les citoyens, ils sont en prise avec le terrain. Et cette proximité ne peut bien sûr être remplacée par aucun outil, quelles qu'en soient les qualités.

Donc, ce sont aussi les élus locaux qui sont les relais essentiels pour identifier et orienter les personnes susceptibles de bénéficier du dispositif.

En revanche, pour tout ce qui est plus technique, financier, sur l'ingénierie, il nous semble que l'AUE, via le dispositif ORELI, est le mieux à même d'accompagner les ménages dans ce parcours de rénovation énergétique.

Donc cette question, elle tombe à point nommé puisqu'on vient de confirmer notre partenariat avec EDF et la CRE au titre des années 2022 et 2023, partenariat sur le dispositif ORELI, mais également sur l'éclairage public et sur le bois énergie, puisque vous m'interpellez sur le bois énergie, et on aura très prochainement à en rediscuter, notamment dans le cadre des assises du bois et de la forêt qui sont prévues en 2023.

Cette question, elle intervient également à point nommé puisqu'on a lancé, vous le savez, la campagne de contractualisation avec les territoires et en votre qualité de vice-présidente de la communauté des communes Pasquale Paoli, je vous propose que nous travaillions rapidement ensemble pour une convention afin d'enrayer la précarité énergétique, notamment dans nos villages et mieux définir les missions de chacun et définir ensemble les moyens qui sont susceptibles d'être engagés sur ces opérations. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Allora, a dumanda à bocca chì vene avà, hà da esse fattà da Juliette PONZEVERA, per « Fà populu ».

*** Question n° 2022/E6/078 - Financement d'un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique, posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».**

Mme Juliette PONZEVERA

Merci la Présidente.

Monsieur le Président, nous savons tous que le Conseil exécutif de Corse souhaite faire de la lutte contre la précarité énergétique l'une de ses priorités. Nous savons également que, dans ce domaine, les difficultés rencontrées par les foyers les plus modestes ne sont pas nouvelles alors que la mise en place de dispositifs spécifiques pour y faire face est, quant à elle, relativement récente.

La précarité énergétique s'inscrit pleinement dans le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016. Mais la Corse compte aujourd'hui plus de 8000 logements sociaux dont

une grande partie sont vieillissants, vétustes et donc de véritables passoires énergétiques.

À ce phénomène s'ajoute l'augmentation constante du prix de l'énergie qui impacte le pouvoir d'achat de tous les Corses et dont les effets sur les conditions de vie des familles les plus modestes doivent particulièrement nous inquiéter.

Aujourd'hui, lorsque l'on s'engage dans une opération de réhabilitation de logements sociaux, la Collectivité de Corse, via l'AUE, finance jusqu'à 80 % du coût des travaux énergétiques.

En réalité, cela ne représente que 50 % du coût total des travaux engendrés. Donc le financement total accordé correspond à environ 40 % des coûts engagés.

Ce dispositif a le mérite d'exister et témoigne de la volonté du Conseil exécutif de Corse d'accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique et thermique, mais ce financement est très insuffisant étant donné l'importance des coûts en constante augmentation, et la part d'autofinancement nécessaire.

Les bailleurs sociaux, seuls, ne parviendront pas à résorber la précarité énergétique. Chacun doit mesurer l'ampleur du problème et s'en emparer de manière déterminée, concrète et efficace.

Si nous voulons réellement faire de la lutte contre la précarité énergétique la priorité de tous, nous devons, ensemble, trouver les moyens d'être à la hauteur de nos ambitions et des attentes des Corses.

Monsieur le Président, vous avez déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises, et je sais qu'il vous tient à cœur et que l'on peut compter sur votre engagement.

Pouvez-vous nous dire où en sont les discussions avec l'État, allons-nous pouvoir bénéficier d'une enveloppe dans le cadre du PTIC, plus généralement de quelles marges de manœuvre disposez-vous, et quand aurons-nous enfin les moyens de mettre en œuvre un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux ? Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà dà esse fatta torna da u Presidente di l'agenzia d'urbanisimu di Corsica.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Chère Juliette, la lutte contre la précarité énergétique et la question de la transition énergétique sont, bien entendu, deux problématiques qui s'imposent aujourd'hui dans tous les pays d'Europe et sur lesquels la Corse a été pionnière en faisant dès 2013 le choix de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La rénovation énergétique des logements sociaux, vous l'avez rappelé, c'est un engagement de campagne de la liste « Fà populu in seme », c'est donc un engagement également du Conseil exécutif. Un engagement fort demandé de notre mandature sur lequel jusqu'à présent, nous n'avons pas économisé notre énergie, si je peux me permettre cette image. Et c'est enfin un engagement sur lequel nous avons mobilisé jusqu'à présent l'ensemble de nos moyens tant financiers qu'humains, l'ensemble de nos moyens aujourd'hui à disposition. Ces moyens sont contraints, ils sont insuffisants face à l'ampleur de la tâche à accomplir.

À ce titre, les chiffres que vous avez donnés sont tout à fait justes, entre la part qui est finançable à 80 % sur les travaux énergétiques et le reste à charge pour les bailleurs sociaux qui reste trop difficile à assumer malgré les efforts de notre Collectivité que je vais quand même rappeler : des conventions d'objectifs et de moyens signées avec les offices publics de l'habitat de Corse et de la CAPA pour un montant total de 34 M€ et qui ont permis d'ores et déjà de créer ou réhabiliter 2000 logements sociaux ; un règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat qui est passé de 9 M€ en 2018 à 19 M€ en 2021 et qui a permis de créer ou réhabiliter 3000 logements sociaux et 500 logements communaux ; et enfin les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs pour leur permettre de réaliser ces opérations, environ 40 M€.

Pour autant, notre objectif est de réaliser un vaste plan de rénovation de l'ensemble du parc des logements sociaux pour un coût avoisinant les 470 M€ d'investissement. Ce plan n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est qu'il a vocation à se concrétiser. À cet effet, l'AUE a travaillé ces dernières années en lançant différents appels à projets dédiés à la rénovation des logements dégradés. À ce jour, 1 400 logements ont été rénovés, en obtenant une labellisation « bâtiment basse consommation Effnergie ». Une première phase expérimentale donc, qui a permis de préparer le terrain sur le plan technique et financier en vue du déploiement d'une seconde phase de très grande ampleur, 8 000 logements sociaux à l'horizon 2028. C'est un axe majeur du projet de révision de la PPE.

Pour y parvenir, les services de l'Agence ont travaillé avec les services de l'État, notamment la DGEC et la CRE, sur le volet des cofinancements nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Des moyens supplémentaires sont nécessaires afin de prendre en charge des travaux à des taux de financement bien plus incitatifs pour les bailleurs, tout en s'assurant que ces investissements ne pèsent pas davantage sur les charges payées par les locataires.

Un protocole d'accord est en discussion avec le Gouvernement depuis plusieurs mois et, ce protocole conditionne l'examen et l'adoption définitive de la PPE. Il est en voie de finalisation et j'espère qu'il vous sera présenté en même temps que la PPE en tout début d'année prochaine.

À ce titre, nous rencontrerons la ministre de l'écologie mi-janvier, pour discuter des derniers arbitrages, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour l'alimentation future des centrales thermiques, pour les développements des énergies renouvelables et des infrastructures autocads, notamment sur les tarifs de rachat et bien sûr pour le financement des opérations de maîtrise de la demande en énergie, la rénovation des logements sociaux, mais aussi la rénovation des établissements scolaires de la Collectivité, lycées et collèges, mais aussi les écoles, bien entendu.

Ces discussions s'inscrivent également dans le projet de loi en cours d'examen à l'Assemblée nationale sur l'accélération des ENR, travail mené en concertation avec nos députés.

Donc, vous l'avez compris, Madame la Conseillère, cette discussion financière avec l'État est essentiellement politique. L'État a l'opportunité d'envoyer un signal positif à la Corse et aux Corses dans le cas d'un nouveau protocole d'accord que nous appelons de nos vœux et qui doit acter les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective de la PPE.

Oui, Madame la Conseillère, nous sommes en passe d'aboutir dans la signature de ce protocole qui doit permettre à la Corse de devenir un territoire autonome, un territoire décarboné et un territoire à énergie positive. Voilà le vœu à formuler pour 2023 et surtout à exaucer.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora a dumanda à bocca avà hà da esse fatta da Serena BATTESTINI par « Core in fronte ».

*** Question n° 2022/E6/080 - Quel avenir pour le Couvent San Francescu de Bastia ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte ».**

Mme Serena BATTESTINI

A ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'exécutif, Mme la conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, Cari culleghi,

La ville de Bastia est en lice pour devenir capitale européenne de la culture, en 2028.

Cette candidature est soutenue par l'ensemble de la Corse et, en premier lieu, notre Assemblée. En effet, une telle distinction pourrait constituer une formidable vitrine pour toute l'île.

Bastia est une ville qui regorge d'histoire, de culture et elle possède, à ce titre, un riche patrimoine historique.

Pourtant, on est en droit de s'interroger sur l'avenir de l'un de ses sites emblématiques : le couvent San Francescu.

Ainsi, ce couvent San Francescu, fondé en 1510, jadis le plus grand de Corse, avec un parvis et une mosaïque d'exception, a été acheté par la Collectivité territoriale de Corse en 2006.

Mais, 16 ans après son acquisition par la puissance publique, et malgré de nombreux projets, ce bâtiment historique fait figure de véritable verrue dans le paysage urbain bastiais.

Longtemps squatté, l'état d'abandon du site pose, aujourd'hui, de nombreux problèmes. Il constitue même une menace pour les riverains avec des murs qui s'effritent, des pierres et des tuiles qui tombent.

La dégradation continuelle de la bâtisse n'est pas acceptable et elle est incompréhensible.

Il est urgent d'enrayer cette situation, de préserver l'existant et de trouver une affectation à l'ancien couvent San Francescu pour qu'il puisse, enfin, être mis en valeur.

Notre question sera simple : depuis 2006, les différents exécutifs de Corse ont pris des engagements sur le devenir du couvent San Francescu. Rien n'a jamais été fait.

Y-a-t-il, à ce jour, un véritable projet de rénovation et de réhabilitation du Couvent par la Collectivité de Corse et, éventuellement, dans quels délais pourrait-il être opérationnel ?

Vi ringraziamu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà dà esse fatta da Antonia LUCIANI, cunsigliera à a cultura.

Mme Antonia LUCIANI

Chère collègue, je vous remercie pour votre question concernant le couvent San Francescu de Bastia, dont vous avez rappelé l'importance patrimoniale et historique qu'il revêt pour la Corse.

Il fut fondé en 1510, puis affecté en hôpital militaire de 1800 environ, jusqu'en 1984. Ce couvent fut d'ailleurs le plus grand couvent de Corse abritant les moines franciscains.

Ce lieu patrimonial inestimable pour la ville de Bastia et pour la Corse, a été acquis par la Collectivité Territoriale de Corse en 2006, se trouve à l'abandon depuis près de 40 ans et se situe à proximité immédiate du centre-ville.

Je souhaite vous rappeler qu'après les années 80, le couvent a été la propriété de la ville de Bastia qui, sans véritable projet, l'a vendu à la Collectivité territoriale de Corse qui n'a eu, quant à elle, qu'un seul et simple projet, heureusement non abouti, celui de le vendre à une clinique privée.

Sensibilisée depuis de nombreuses années, une première expertise du site a été diligentée à l'initiative du Président du Conseil exécutif au printemps 2019. Celle-ci visait à identifier les principales problématiques : état des lieux, accessibilité, stationnement, état du bâti, éléments patrimoniaux à sauvegarder, mais aussi les sollicitations concernant l'occupation des lieux dans le cadre de la réhabilitation à venir.

Après l'étude des éléments d'information mis à notre disposition et une large concertation, le Conseil exécutif de Corse a souhaité que ce lieu

remarquable fasse l'objet d'une réflexion ayant vocation à participer à la réhabilitation et à la mise en valeur du patrimoine historique de la ville de Bastia, tout en créant un centre culturel de premier ordre contribuant notamment à la candidature « Bastia Corsica 2028 ».

Nous avons souhaité que le projet s'organise autour de trois axes principaux. D'abord un lieu de création des images de demain à partir du patrimoine corse et méditerranéen existant dans le domaine de l'art contemporain, (je pense notamment au FRAC qui pour le moment est à Corti et dont nous pourrions imaginer le transfert au couvent San Francesco). Également un lieu de création autour de la photo avec le Centre Méditerranéen de la Photographie, dont son siège étant à Ville di Petrabugnu mais qui n'a pas aujourd'hui véritablement de lieu d'exposition malgré une collection considérable. Également, un lieu de création autour du cinéma et de l'audiovisuel, un lieu d'image, de rayonnement et de création au service de la Corse et de la Méditerranée.

Deuxième axe : un lieu de sensibilisation, de recherche et d'hybridation des arts au service du renouvellement des esthétiques et des nouvelles pratiques de l'image autour de la culture corse et méditerranéenne.

Enfin, un lieu où réinvestir les œuvres, les codes esthétiques et culturels corses et méditerranéens dans le cadre des pratiques émergentes et existantes, on peut penser à la réalité virtuelle, aux œuvres immersives ou encore aux jeux vidéo.

À cette fin, un marché de programmation, intitulé « Projet de pôle culturel autour de l'art contemporain, de l'image et de l'audiovisuel » a été lancé en 2021. Le marché a été attribué en 2022 et l'ordre de service a été signé en mai 2022.

Une première phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de bien définir le cadre de travail et de réflexion toujours à travers une vision transversale associant l'ensemble des acteurs concernés, institutionnels et associatifs notamment.

Une seconde phase de l'AMO dont le rendu a été livré en novembre 2022, présente à travers une approche programmatrice trois scénarii relatifs à la réhabilitation générale du site, la répartition des espaces mais également à l'accessibilité du site car les problématiques de stationnement et de circulation constituent une contrainte majeure. Ces trois scénarii sont actuellement à l'étude.

Notre ambition est ainsi d'aboutir au programme définitif avant l'été 2023, ouvrant la voie à la mise en œuvre de la phase de conception puis de réalisation des travaux. Nous avons pour objectif une livraison du projet de réhabilitation au plus tard en 2028, projet qui devra également respecter un équilibre financier tant au point de vue des coûts d'investissement que de fonctionnement.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors, je vais vous faire une proposition d'interruption parce que le son n'est pas diffusé à l'extérieur, donc il y a les images mais pas le son. Donc, il y a beaucoup de journalistes à distance. Dans notre administration également on ne peut pas suivre et en particulier également les collaborateurs de groupes. On va faire une interruption de séance, on est obligés et on va régler le problème, je l'espère, de l'émission à partir de l'hémicycle. Merci et je ferai un vœu également... Donc interruption de séance.

La séance interrompue à 10 h 40 est reprise à 11 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise. Merci à ceux qui ne sont pas élus de quitter l'hémicycle, les élus de reprendre leur place assise.

Nous avons eu effectivement un problème technique de retransmission de la session. Je fais remarquer que la session est néanmoins publique bien sûr, puisque nos tribunes sont prêtes à accueillir du public ainsi que les journalistes. Il n'y a pas de souci de ce côté-là. Là, la retransmission va reprendre. Si d'aventure il y avait un autre problème, il y a des enregistrements qui sont réalisés et qui peuvent être retransmis et transmis avec un petit décalage. Je le dis notamment pour les journalistes qui ne sont pas dans l'hémicycle et qui nous écoutent, pour qu'ils aient l'information. Il y aura un petit décalage, évidemment, ça ne sera pas un direct direct, et évidemment la priorité sera donnée à la DSP, bien sûr, puisque la délibération de la DSP doit partir dès cet après-midi, dès la fin de l'après-midi.

Voilà. En espérant qu'il n'y ait pas d'autres soucis, mais nous continuerons la session, bien sûr.

Nous reprenons donc les questions orales.

La question orale suivante va être posée par Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ». Je vous en prie, allez-y. Merci.

*** Question n° 2022/E6/077 - Reprise des discussions à Beauvau, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Ma question sera relativement courte. Je vais aller au plus simple parce qu'elle émane d'un sentiment, celui pour le moment, d'un rendez-vous manqué puisque je veux évoquer l'interruption du processus en cours.

Le processus, nous l'avons tous accepté dans son principe. Certains l'ont voulu, d'autres non ou pas avec la même ferveur. Je pense que lorsque nous avons accepté le principe de ce processus, en conscience nous avons aussi accepté les tourments qui accompagnent la vie d'un processus. Des tourments existent et il y a deux façons d'aborder cette séquence que nous souhaitons tous réussie, je l'imagine. La première, c'est de considérer que les tourments notamment judiciaires peuvent se régler en discutant. Et la deuxième façon, c'est de considérer que les tourments, y compris judiciaires, doivent être levés en préalable de toute discussion.

Nous, pour notre part, Monsieur le Président, vous le savez, nous l'avons dit, nous considérons qu'il faut reprendre rapidement les discussions avec l'État, y compris pour régler les problèmes qui se posent dans notre société, y compris les problèmes d'ordre judiciaire. Nous pensons que la justice a ses propres nuances, ses propres calendriers, ses propres choix, ses propres décisions qui génèrent ses propres incompréhensions, que la justice à sa propre inertie. Et qu'il ne faut pas indexer la reprise de nos négociations sur le temps de la justice. Ce qui n'interdit pas de penser, comme nous avons essayé de le dire et de le distiller, que c'est précisément en discutant à Paris qu'on va lever ces problèmes.

Mais d'autres problèmes se posent à la Corse, desquels il est nécessaire de parler et de parler en saisissant cette occasion, car l'occasion ne va pas se présenter tous les jours.

Donc, ma première question est simple, Monsieur le Président, est-ce que de ce point de vue-là, vous êtes dans la catégorie de ceux qui pensaient qu'il faut mettre un préalable à la reprise ou de ceux qui considèrent comme nous,

qu'il ne faut pas de préalable mais qu'il faut reprendre les discussions le plus rapidement possible ? Et quand je parle de discussion, je parle d'échanges publics, je ne parle pas des efforts louables que vous fournissez pour régler un certain nombre de problèmes et de séquences, et le job est, de ce point de vue, et nous vous en savons gré, bien fait. Mais ça ne suffit pas parce que nous ce qu'on réclame, c'est un processus public où tout doit être mis sur la table et nous réclamons des échanges publics et visibles par l'opinion publique, pas des discussions de bon aloi et sûrement opérationnelles à plus d'un titre sur des sujets qui font la vie de notre Collectivité.

Un deuxième problème se pose de notre point de vue et qui appelle une deuxième question, Monsieur le Président, c'est ce temps mort, ce temps mort n'a pas été mis à profit de notre point de vue. Nous allons retourner, nous allons reprendre le plus rapidement cette séquence, nous, nous réclamons depuis le début une méthode. Là-aussi deux cas de figure : soit on monte les uns, les autres avec nos propres bagages, nos propres idées, nos propres convictions, soit l'on essaye, et nous pensons qu'il faut essayer, de discuter d'abord entre nous, en répondant à la question qui s'est posée en surplombant nos débats lors d'un de nos rendez-vous, quand le ministre nous dit : mais quel projet voulez-vous ? Nous devons être en capacité de répondre à cette question. En tout cas, nous le pensons et nous pensons que ça, ça ne peut se dessiner, s'esquisser qu'à l'aune d'une méthode et d'un calendrier.

Voilà donc ma question, elle est assez rapide, Monsieur le Président, je regarde Madame la Présidente qui en toile de fond, aujourd'hui préside avec 5 drapeaux ou bannières, il y a eu 4 processus, je ne sais pas s'ils ont été réussis, mais ils ont été aboutis : 82, 92, 2002, 2015 et le cinquième. On peut pas se permettre de rater ce train et pour ne pas le rater, il faut qu'on soit en gare au bon moment, avec une méthode, un calendrier, une volonté, une détermination. Je crois, le souci que nous avons tous de réussir cette séquence au service de la Corse et des Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pensu chè u Presidente di l'esecutivu hà da risponde, mà dopu a seconda dumanda à bocca...

Vulete risponde subitu à Jean-Martin MONDOLONI ? Allora, aveta a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial, Monsieur le président de groupe, chers collègues, Mesdames et Messieurs, vous m'avez posé une question courte, deux questions courtes, je vais y répondre de façon brève aussi, tant je pense qu'aujourd'hui, nous devons être économes de mots et déterminés dans notre volonté, je l'espère, partagée.

D'abord, vous dire que nous arrivons à la fin de cette année 2022. Elle a été une année caractérisée par des événements différents et des sentiments mêlés. D'abord, une année qui a commencé par un drame, avec l'assassinat dans des conditions atroces et restant à ce jour opaques, d'Yvan Colonna, qui a commencé par la colère, dans les rues aussi et dans les cœurs. Une colère qui s'est également enracinée à travers le sentiment d'injustice concernant la situation de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Et puis après le drame, après la colère, il y a eu l'espoir, l'espoir ouvert par le principe d'un processus politique.

Il y a dans votre première question, de quel côté êtes-vous, Monsieur le Président, une sous-question. Ce processus à vocation historique est-il nécessaire ? Oui ! Ce processus à vocation historique est-il indispensable ? Oui ! Devons-nous tout faire les uns et les autres, pour qu'il soit véritablement à vocation historique et pour qu'il réussisse ? Je dis pour ma part, avec force, avec détermination, oui ! Et je sais que le Conseil exécutif, la majorité territoriale, « Fà populu in seme », et au-delà de ce Conseil exécutif et de cette majorité territoriale, une très grande majorité de Corses, nationalistes et non nationalistes, répondent avec force, oui, il faut que ce processus réussisse !

Et je vous demande à vous Jean Martin, à votre groupe, à vous Jean-Christophe Angelini et son groupe, à Paul-Félix Benedetti et son groupe, à Josépha et la sensibilité politique qu'elle représente, voulez-vous que ce processus ait une vocation historique et réussisse ? Il faudra que nous répondions ensemble à cette question, que nous répétions nos réponses et surtout que nous mettions en accord nos actes avec la réponse que nous allons donner aux Corses.

Moi, je vous dis très clairement, Jean Martin, et vous répondant, je m'adresse à tous les élus de cette Assemblée et je m'adresse à tous les Corses et à tous ceux qui s'intéressent au sort de la Corse, qu'il n'y a pas de bonnes solutions alternatives et que nous avons le devoir impérieux de réussir ce processus.

Alors, nous arrivons à la fin de cette année, il y aura dans quelques jours les fêtes de Noël, des moments souvent, particulièrement chez nous, en

famille, au moment où on cultive la paix, la concorde, où on recherche la fraternité, comme vous je veux en cette fin d'année, avoir une pensée d'abord vers celles et ceux qui souffrent, et ils sont nombreux en Corse, je veux avoir une pensée envers celles et ceux qui attendent des proches qui sont en prison, je veux avoir une pensée pour les hommes qui sont en prison et particulièrement pour les prisonniers politiques. Et je veux aussi avoir un mot fort pour dire que nous ne voulons plus des prisons, nous ne voulons plus des gardes à vue, nous ne voulons plus de la violence clandestine, nous voulons la paix pour ce pays. Et que pour construire la paix pour ce pays, il faut réussir ce processus. Et nous le devons à ceux qui ne sont plus là, nous le devons à ceux qui sont aujourd'hui en prison et nous le devons aux générations à venir qui n'ont pas vocation à connaître ce que nous avons connu.

Et je le dis avec une conviction absolue et une détermination inébranlable, nous devons réussir.

En ce qui me concerne, je parle sous le contrôle de ce qu'ont été mes mots et mes actes. En décembre 2015, mon premier discours de président du Conseil exécutif a été pour dire qu'il fallait un processus de dialogue entre la Corse et l'État aux fins de construire une solution politique globale, un processus de dialogue impliquant l'ensemble des forces politiques de l'île et l'ensemble des forces vives, diaspora comprise. Je l'ai dit en 2015. Je l'ai dit à mes interlocuteurs présidentiels et ministériels entre 2015 et 2017. Je l'ai redit dans mon discours d'investiture, dans les mêmes termes en 2017. Je l'ai dit à mes interlocuteurs présidentiels et ministériels entre 2017 et 2021. Je l'ai dit dans les mêmes termes en juillet 2021, à l'occasion du mandat qui vient de s'ouvrir. Nous devons réussir.

Vous me demandez, Jean Martin, est-ce que je pose des préalables ? On ne va pas vers un processus historique en posant des préalables, je l'ai dit à Gérald Darmanin lorsqu'il a parlé de lignes rouges. Les lignes rouges, ce sont des préalables, je lui ai dit : vous ne pouvez pas poser de préalable, vous pouvez me dire, et je l'accepte, que dans votre position d'aujourd'hui, vous ne souhaitez pas que des décisions constitutionnelles soient prises sur le peuple Corse, sur la coofficialité ou que des décisions politiques soient prises sur les prisonniers politiques. Mais vous ne pouvez pas mettre des lignes rouges sur ces questions parce que ces questions sont essentielles et elles structurent, elles aussi, le débat et le dialogue politique que nous devons avoir. Donc nous parlerons du peuple Corse, donc nous parlerons de la coofficialité, donc nous parlerons des prisonniers politiques. Donc non, pas de préalable.

En sens inverse, est-ce que je fais partie de ceux qui disent : nous devons discuter, quoi qu'il arrive et dans n'importe quelle condition ? Je vous dis

non aussi, parce qu'à ce moment-là, nous tournerions le dos au véritable processus et à la véritable solution politique qui est indispensable. Donc, pas de préalable. Mais pas d'acceptation sans condition d'un dialogue qui n'en serait pas un et nous conduirait dans l'impasse.

Je dis et nous sommes nombreux à dire qu'un processus à vocation historique s'inscrit bien sûr dans la durée, qu'il implique des concessions de part et d'autre, a fortiori au début du processus pour le consolider, mais qu'il implique aussi des gestes politiques forts.

Personne ne demande au Gouvernement de tenir la main des juges. Personne ne vient dire que le principe de séparation de la justice et du pouvoir exécutif n'existe pas en France. Mais nous disons aussi que lorsqu'un gouvernement et un état veulent construire une solution politique, veulent réussir un processus, ils créent les conditions politiques pour que ce processus réussisse.

Et nous ne demandons rien d'autre, rien de plus, mais certainement rien de moins que la création de ces conditions politiques, qui seront de nature à nous dire, à nous, nationalistes, à vous dire à vous à droite, à dire aux gens de gauche, à dire aux Corses en général, que le moment de tourner la page d'une logique de conflit qui dure depuis 60 ans dans la période contemporaine, que ce moment-là est venu.

Nous, nous l'avons dit, et notamment les nationalistes, nous l'avons dit clairement, et y compris les indépendantistes, quel que soit leur mouvement, et y compris celles et ceux qui, historiquement, ont été solidaires de la violence clandestine et y compris celles et ceux qui l'ont pratiquée. Et vous savez qu'en ce qui me concerne, j'ai toujours plaidé pour que la violence clandestine s'arrête définitivement. Mais la vérité, c'est que ces gestes politiques ont été faits et que cette volonté politique a été affirmée et réaffirmée et que nous devons rester sur ce terrain-là parce qu'il n'y a pas, et je le dis aussi avec la même force et la même détermination, il n'y a pas de présent heureux, ni d'avenir de liberté et d'émancipation sur le chemin de la clandestinité politique, des prisons ou de la violence.

Le corollaire de la réussite et de l'émancipation, c'est la démocratie comme méthode et comme objectif, c'est en tout cas ma conviction.

Alors deuxième question, et je termine, Jean Martin, est-ce qu'il nous faut une méthode ? Nous en avons déjà posé les jalons. Travailler ensemble, bien sûr, nous avons eu des espaces et nous les avons. Nous allons travailler sur le statut d'autonomie ; nous allons travailler sur les questions économiques ;

nous allons travailler sur les questions sociales ; nous allons travailler sur l'énergie ; nous allons travailler sur la structure fiscale et budgétaire de la Collectivité de Corse, celle dont elle a besoin pour atteindre nos objectifs communs. Nous allons construire ensemble un chemin qui n'est pas celui de l'unanimité. Je m'adresse à Paris, on n'a jamais vu un processus qui pourra avancer ou se concrétiser, requiert de la part d'une des parties l'unanimité totale.

Il y a en Corse des urnes qui ont parlé, il y a en Corse une majorité et une ou des oppositions. Il ne peut être question d'une tyrannie de la majorité, mais celles et ceux qui sont légitimes aujourd'hui pour discuter au nom de la Corse sont celles et ceux qui, dans la diversité de leurs convictions, ont été désignés à cette fin par le suffrage universel, même si, bien sûr, ils n'ont pas le monopole de la parole et que ce processus doit impliquer l'ensemble des forces vives, l'ensemble des forces sociales, économiques, la jeunesse au premier rang lors des manifestations et au premier rang des personnes concernées.

Je termine. Oui, nous allons travailler, mais avant ça et je termine par où j'ai commencé, passons ces fêtes de Noël, faisons en sorte qu'il n'y ait plus personne en prison, personne, ceux qui y sont depuis longtemps et ceux qui y sont depuis récemment. Faisons en sorte que personne n'ait à connaître à nouveau des gardes à vue ou des emprisonnements. Et puis réunissons-nous avant de parler à l'extérieur, sans effets de manches, sans surenchère, en nous regardant dans les yeux et en nous disant : nous savons d'où nous venons, nous savons ce que nous avons vécu, nous savons où nous sommes en train d'aller. Si nous échouons, vous le savez où nous sommes en train d'aller si nous échouons ? A sapete tutti, a sapete tutti induve emu da andà. Hè quessa chè vo vulete ? Sò sicuru chè ùn la vulete micca.

Alors ayons cette discussion et décidons ensemble et je suis sûr que le choix que nous ferons ensemble nous portera vers la réussite collective, vers la paix et vers l'émancipation de ce pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora a questione à bocca avà chì vene, nantu à u listessu sughjettu, hè fatta da Don-Joseph LUCCIONI.

*** Question n° 2022/E6/079 - Situation politique, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».**

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Signora Presidenti.

M. le Président, vous avez déjà répondu partiellement à la question qui est posée par « Fà populu inseme », qui exprime une position commune au groupe de la majorité, mais la question est plus large que celle de Jean-Martin. Donc, je vais la poser pour ma part, en me tenant au texte.

Monsieur le Président, ces dernières semaines, et plus intensément encore ces derniers jours, un certain nombre d'événements participent d'un climat général délétère en Corse qui préoccupe notre peuple au plus haut point.

Il y a une quinzaine de jours, plusieurs incendies criminels visaient des établissements commerciaux à Corti et Aiacciu. Si nous ne disposons d'aucune information, à ce stade, sur les auteurs et les raisons de ces actes criminels, ceux-ci s'inscrivent dans une longue série de tentatives ou d'actes similaires. La semaine dernière, des engins appartenant à l'entreprise gérée par le Maire d'Appiettu ont également été incendiés. Tous ces faits sont inquiétants. Ils contreviennent à notre aspiration, largement partagée par notre peuple, à bâtir une société corse émancipée, apaisée, solidaire, fondée sur les valeurs de démocratie, de respect, de travail et de liberté.

Ils interviennent dans un contexte politique troublé par la répression à l'encontre du mouvement national et de la jeunesse corse. En effet, ces derniers jours, deux vagues d'interpellations ont touché des responsables et militants nationalistes en divers points de l'île. Placés en garde-à-vue et transférés à Paris pour certains, deux d'entre eux ont été incarcérés, tandis que d'autres qui ont été relâchés sont actuellement mis en examen. Par ailleurs, près d'une dizaine de jeunes corses ont été interpellés la semaine dernière, placés en garde-à-vue dans les locaux de la gendarmerie d'Aiacciu, puis relâchés, tous ces événements intervenant à quelques jours des fêtes de Noël et de fin d'année.

Dans ce contexte général particulièrement inquiétant, nous avons, notamment par le biais du mouvement « Femu a Corsica », pris position publiquement à plusieurs reprises pour apporter d'une part, notre soutien aux personnes victimes des mises à feu criminelles et réitérer notre aspiration à la paix et à la liberté, pour exprimer d'autre part, notre refus d'une logique répressive et de méthodes incompatibles avec la nécessité de consolider la paix.

Nous l'avons fait également pour rappeler que la place de la jeunesse corse n'est pas dans les prisons.

Il faudrait être aveugle ou inconscient, pour ne pas comprendre que cette situation porte en elle un risque important de dégradation politique et conduit à une spirale d'affrontement que la Corse ne connaît que trop et dont elle ne veut plus.

Il y a urgence à désamorcer une situation de tension sans attendre un nouvel incident ou un nouveau dérapage. Le Gouvernement et l'État en ont tous les moyens. Reste à savoir s'ils en ont la volonté.

Ce climat s'inscrit dans un contexte déjà anxiogène au plan géopolitique international et au niveau social en Corse. Dans une île considérée comme « le territoire le plus pauvre de France métropolitaine », l'inflation des prix en général et de l'énergie en particulier pèse fortement sur les entreprises corses, le pouvoir d'achat des ménages et sur la vie quotidienne de notre peuple.

L'ouverture du processus de négociations entre la Corse et Paris en mars dernier, démarche présentée par le Gouvernement lui-même comme « à vocation historique », a suscité dans la société corse des attentes fortes, mais aussi beaucoup d'espoir du fait des perspectives qu'il offrait, que ce soit au niveau de l'évolution statutaire ou des avancées concrètes pour le quotidien des Corses. Depuis 2015, les Corses ont en effet exprimé massivement de façon démocratique cette aspiration.

Si le processus est actuellement suspendu, de notre côté, l'heure reste plus que jamais à la construction et à la mise en œuvre d'une solution politique globale à la question nationale corse, dans tous ses aspects. Celle-ci serait de nature à enraciner une paix durable dans ce pays.

Nous le redisons : semu un populu, nous avons vocation à construire ce pays et à bâtir une société corse apaisée et émancipée dans un cadre permettant de pérenniser notre peuple sur sa terre. C'est le sens du mandat que nous a conféré notre peuple.

Ainsi, Monsieur le Président, à l'aune de ces éléments, pourriez-vous, même si vous avez déjà commencé à le faire, livrer à notre Assemblée et à travers elle, aux Corses, votre lecture et votre analyse de la situation que vit actuellement notre île ?

À ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziau per a vostra questione.

Je pense avoir répondu pour l'essentiel, notamment à travers la réponse apportée à Jean-Martin MONDOLONI. Je dirai simplement que votre question résume aussi pour une large part, les engagements que nous avons pris collectivement devant notre peuple, je dis « nous », dans le cas notamment, de la campagne électorale.

Des engagements qui sont clairs, qui sont publics : la fidélité au fil historique du combat du peuple corse pour la reconnaissance de ses droits ; la solidarité avec les autres nationalistes, la recherche bien sûr, des convergences avec l'ensemble des nationalistes ; la volonté de dire et de montrer que le peuple corse ce n'est pas seulement les nationalistes, et donc une volonté tout aussi forte de confluer, de partager, de permettre à celles et ceux qui, souvent, n'ont pas la même histoire politique que nous, de se reconnaître dans le projet que nous avons vocation à construire et à mettre en œuvre ensemble ; la volonté inébranlable de dire que notre engagement en faveur de l'émancipation du peuple corse est indissociable de la démocratie.

La claire conscience que depuis 60 ans dans ce pays, il y a eu un combat qui a été mené contre un État dont la politique a souvent été oppressive, aminée par logique coloniale. Et donc, nous sommes à la fois les continuateurs de cette histoire, les héritiers de ce combat mais aussi celles et ceux qui avons, par la volonté du peuple, la responsabilité importante à un moment charnière de l'histoire de cette île, de concrétiser l'aspiration à la paix et à l'émancipation.

Il y a aujourd'hui des facteurs d'espoir, il y a aussi des difficultés nombreuses, il y a des risques pesants, et pour certains d'entre eux réalisés : retour de la répression, injustice souvent, actes criminels aux origines non identifiées, et j'exprime bien sûr ma solidarité à l'ensemble des personnes et notamment des élus ou des entrepreneurs, y compris de la région ajaccienne qui ont été récemment touchés.

Donc, tout ce climat crée bien sûr une anxiété importante et des interrogations.

Lorsque le ciel s'assombrit, lorsque l'orage menace, il faut redoubler de volonté et d'énergie. Le chemin est clair, nous l'avons tracé ensemble, il a vocation à permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent construire la paix dans ce pays de cheminer ensemble et c'est en tout cas ce à quoi je continuerai de m'employer dans les semaines et dans les mois à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè avà una dumanda à bocca di Santa DUVAL per « Un soffiu novu ».

*** Question n° 2022/E6/075 - Orientations en termes d'imagerie médicale dans le prochain projet régional de santé, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Madame la Conseillère exécutive en charge des questions sanitaires et sociales,

La santé n'est certes pas une compétence dont dispose notre collectivité. Ceci dit, Madame la Conseillère, vous avez proposé, et ce à plusieurs reprises, des mesures ultra légales allant au-delà de ce que la loi impose à notre Collectivité, ce qui est un bien pour la Corse.

Notre Assemblée doit se prononcer pour avis sur le Projet Régional de Santé lors de son actualisation quinquennale. L'actuel devant prendre fin en 2023, j'imagine que l'ARS l'agence régionale de santé, va rentrer dans une phase d'élaboration et d'actualisation, et qu'un avis devra être rendu par la représentation territoriale que nous sommes dans l'année en cours.

En amont, je souhaiterais recueillir votre position sur les besoins et les priorités sur une partie importante du PRS, celle concernant l'imagerie médicale.

Un point fait l'unanimité, c'est l'implantation d'un PET Scan assorti d'un cyclotron, qui permettrait d'éviter bon nombre d'aller-retours sur le continent, estimés à 8 000 annuellement, surtout qu'il s'agit de malades suivis en oncologie et donc fragilisés, et que son financement pourrait être compensé par ces non-déplacements sur le continent.

Tout le monde est d'accord sur les bancs de cette Assemblée, au niveau parlementaire le sujet est arrivé en haut lieu, l'ARS, en l'ayant introduit dans le PRS, reconnaît que c'est effectivement la priorité.

Un second point me conduit à vous interroger concernant le maillage en imagerie, c'est l'absence de scanner et d'IRM dans le Sartonais-Valinco et par extension l'Alta Rocca et le Taravu.

Le PRS s'est avéré fructueux en termes de résultats par rapport à ses objectifs puisqu'il était question de réduire les délais d'attente mais aussi de trajets en-deçà de 45 minutes par l'implantation de centres d'imagerie dans les principaux bassins de population. Outre Bastia, Ajaccio et Porto-Vecchio qui en disposaient déjà, en 5 ans, Calvi, la Plaine Orientale et depuis peu l'hôpital de Corte ont été dotés de scanner et/ou d'IRM. À ce jour, seul le Sartonais-Valinco reste en retrait de ce maillage alors que le seul territoire intercommunal dépasse les 12000 habitants qui doivent forcément aller sur Ajaccio ou Porto-Vecchio pour bénéficier d'un dispositif d'imagerie.

Je prêche donc pour ma paroisse et souhaiterais savoir si vous êtes disposé à soutenir une implantation dans la microrégion et à l'ériger comme une priorité, à l'occasion de l'avis à rendre sur le PRS, qui permettrait de finaliser le maillage géographique en imagerie médicale. Même s'il y a des avancées, il reste encore beaucoup à faire pour donner l'accès aux soins pour l'ensemble de notre population.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, Quale ch'hà da risponde ? Bianca Fazi, cunsigliera per a saluta.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Cara cullega, Chère Santa, je vous remercie pour votre question concernant le prochain Plan régional de santé qui portera sur la période 2024-2029.

Les travaux d'élaboration n'ont pas encore débuté avec l'ARS mais la Collectivité de Corse y sera bien-sûr associée ainsi que votre Assemblée, afin de contribuer à la mise en place d'une politique de santé plus adaptée aux besoins de la Corse et des Corses.

Sur le sujet du Petscan assorti d'un cyclotron, vous le savez, j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant cette Assemblée à plusieurs reprises et notamment dernièrement en réponse à une question orale ; suite à l'adoption

d'une motion déposée par la Présidente de la Commission Santé, Mme Danièle Antonini, en septembre 2019 et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée, la ministre de la Santé de l'époque avait convenu que l'implantation d'un Petscan en Corse était un objectif partagé mais la crise sanitaire a suspendu les échanges avec le ministère. Ils ont repris récemment.

Nous sommes en négociation avec eux, la Direction générale de l'offre de soins, la DGOS, travaille actuellement sur ce dossier afin que ce budget important qui n'est pas moins de 15 M€, ne vienne pas compromettre d'autres projets tout aussi nécessaires pour notre île et qui seront portés dans le cadre du futur PRS.

Le Ségur Investissement ayant notamment été consacré en priorité à la cancérologie d'Aiacciu et le transfert du service de cancérologie sur le nouvel hôpital et le projet du centre hospitalier de Bastia, le nouveau centre hospitalier.

Un équilibre financier doit donc être trouvé et notamment en faveur de l'imagerie médicale.

Vous m'interrogez notamment sur le maillage en imagerie et l'absence de scanner/IRM sur le territoire de l'Alta Rocca -Taravu.

Suite à la motion déposée par votre Assemblée en mars 2021, l'ARS m'a communiqué des éléments qui donnent une perspective pour ce territoire, que je vais vous livrer, et notamment des éléments de contexte :

Le PRS 2018-2023 prévoyait l'implantation de deux nouveaux scanners dans le cadre d'activités de soins spécifiques « urgences » et « cancérologie » au sein d'établissements de santé autorisés. Deux ont été autorisés, un à la polyclinique de Furiani ; l'autre au CH de Corti-Tattò.

A ce jour, la Corse dispose donc de 9 scanners, 3 dans le Pumontu, 6 dans le Cismonte, ce qui représente selon l'ARS un bon taux de couverture.

Toutefois, on le sait, chez nous, les distances se comptent en temps et non en kilomètres. Ce qui porte le Sartonais Valincu est à 1h30 de route, alors que normalement, je suis d'accord avec vous, le PRS prévoyait moins de 45 minutes.

Par ailleurs, la démographie des radiologues de Corse est préoccupante. La Corse compte en effet 37 praticiens dont la moyenne d'âge est de 57,8 ! Cela est confirmé par « l'inégalité des modes d'exercice », depuis le 18 avril 2022, le centre hospitalier d'Aiacciu ne compte plus de praticien hospitalier de

radiologie en titre. Le centre hospitalier de Bastia, compte un seul praticien hospitalier à temps partiel polyvalent, les deux autres praticiens à temps partiel n'intervenant que sur la radiologie conventionnelle et échographie. Le centre hospitalier de Calvi Balagne n'a pas pu recruter de médecin radiologue.

Face à ces constats et en appui à notre demande, l'ARS a donc lancé un appel à projets, qui est actuellement en cours de publication et qui se termine le 31 décembre 2022, pour la mise en place d'un Plateau Mutualisé d'Imagerie Médicale. Ce plateau permet des interventions croisées public/privé et la possibilité pour les médecins publics de bénéficier d'une tarification privée.

Ainsi, nous pouvons espérer qu'un porteur de projet déposera rapidement un dossier sur ce territoire, et comme l'écrit l'ARS « l'implantation d'un Scanner au centre hospitalier de Sartè pourra alors être envisagée dans le cadre de cette collaboration médicale ».

Au besoin, si la Collectivité de Corse est sollicitée, nous pourrons soutenir ce projet, comme nous l'avons fait pour le scanner de Corti, via par exemple, le comité de massif.

Toutefois, au-delà des équipements nécessaires et qui permettent un traitement à proximité, ce que nous voulons, c'est surtout construire un projet de santé pour la Corse et les corses.

En effet, notre action dans ce domaine, vous le savez, se décline en trois axes :

- lutter contre les déserts médicaux ;
- passer d'une logique de prévention à une logique de promotion de la santé, en agissant dès le plus jeune âge ;
- travailler à la trajectoire d'un centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) de Corse.

Vous le savez, dernièrement, nous avons engagé des travaux avec les acteurs concernés, les médecins, les établissements de santé, et bien sûr, l'Université, pour poser les bases du futur CHR-U de Corse.

L'Université aura un rôle déterminant dans ce projet. Ce nous voulons, c'est permettre le renouvellement des générations des professionnels de santé, en investissant dès maintenant dans notre jeunesse et ainsi, permettre la formation de nouveaux médecins, mais également de paramédicaux, car le modèle de santé actuel, aujourd'hui, est à bout de souffle et en a fortement besoin.

C'est aussi dans ce sens que nous travaillons.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

A parolla hà da esse à Marie-Anne PIERI per « Un soffiu novu ».

Mme PIERI, vous avez la parole.

*** Question n° 2022/E6/076 - Foncier et GIRTEC, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »**

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

En novembre devait se tenir le deuxième atelier à Beauvau sur le foncier, sur l'urbanisme et sur le logement. Les événements d'octobre en ont décidé autrement. Nous espérons que les fils du dialogue vont se renouer et que nous pourrons discuter de cet atelier qui est très important.

Dans le cadre de la loi de finances 2023, il y a eu une série d'amendements qui ont été portés au Sénat par le sénateur Panunzi, amendements que j'avais rédigés sur la fiscalité du patrimoine, sur la transmission en matière successorale et en matière de donation. Ils étaient au nombre de 5. 4 ont été balayés, le ministre du budget nous a indiqué qu'à l'horizon 2023, il y aurait un chamboulement au niveau successoral et au niveau des donations. On aurait probablement un nouvel abattement en ligne directe, de nouveaux taux, en fait une révision complète en matière de fiscalité.

Un amendement a été retenu et il a son importance. Cet amendement a trait à la création de titres de propriété et plus principalement à la neutralisation de la taxe de publicité foncière. Les Corses, quand ils vont chez leur notaire et qu'ils demandent la création d'un titre de propriété, ils payent un impôt à l'État qui est une taxe de publicité foncière. Cette taxe, à partir du 1^{er} janvier 2023, elle ne sera plus payée. J'en suis très heureuse parce que j'en avais parlé en 2018 à Monsieur Bruno Le Maire qui me disait, à Ajaccio, qu'en fait, les créations de titres coûtaient très cher aux usagers.

Je lui avais dit « eh bien, écoutez, Monsieur le ministre, faites une chose, il faut supprimer la taxation que l'État perçoit ». Et dans le cadre de cet amendement, cette taxation a été supprimée, sera intégrée dans la loi de finances dans l'article 7.

Donc c'est très heureux pour les Corses qui, à partir du 1^{er} janvier pourront faire leur titrement avec la suppression de cette taxe. Il faut savoir que cette taxe, ça peut être 1 000, 1 500 euros et il vaut mieux que ce soit dans la poche des Corses, parce que ceux qui font les créations de titres, ce ne sont pas ceux forcément qui sont les mieux lotis du point de vue financier.

Donc, vous voyez cet amendement, il est raccroché à l'article premier de la loi du 6 mars 2017. Cet amendement, il a du sens. Cette loi du 6 mars 2017, elle a un côté fiscal très intéressant, je me permets quand même de le rappeler parce que souvent je lis dans la presse des choses qui sont fausses, notamment en matière de donation, parce que cette loi, elle a trait également aux donations entre vifs. C'est-à-dire que quand on fait une procédure de création de titres et que cette création de titres est suivie d'une donation par l'auteur de la création de titres, eh bien le bien bénéficie comme en matière de succession, d'un abattement de 50 %. Et ça, je le dis parce que je lis des choses qui sont des contre-vérités et c'est très important.

Monsieur le Président, je vais vous poser la question de l'article 2 qui n'est pas mobilisé, qui est la sortie d'indivision à la majorité qualifiée. J'entends sur les rangs de cette Assemblée et notamment dans le cadre de la réunion que nous avons eue, très intéressante, vendredi sur l'Office foncier, Monsieur ARENA vous a interpellé en disant, « les maisons de village, il faut faire quelque chose, il faut les rouvrir, faire des procédures de biens sans maître ». Eh bien, je dis non, moi. Ce n'est pas des procédures de biens sans maître qu'il faut faire ou des procédures d'abandon, parce que ce sont des maisons qui se trouvent aujourd'hui en indivision. Elles sont fermées, murées parce qu'on ne peut pas sortir de l'indivision et nous avons cet Article 2 qui n'est pas mobilisé.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, est-ce que nous avons la chance de vous avoir à nos côtés pour mobiliser cet Article 2 ? C'est important pour poursuivre cette discussion sur le foncier.

J'en terminerai sur le GIRTEC. Le GIRTEC, c'est un outil indispensable dans la procédure de titrement. Nous, notaires, nous les sollicitons pour faire des recherches du point de vue du cadastre, du point de vue de la généalogie et également du point de vue des géomètres, si on a besoin éventuellement d'un mesurage.

Il faut savoir que le GIRTEC, il a été créé le 23 juin 2006. C'est la loi sur les successions, c'est l'article 42. Il a été créé en appui aux créations de titres. C'est vraiment un outil indispensable pour les notaires et pour les Corses. Quand il a été créé, il a été créé pour une durée de 10 ans. Il a été renouvelé une seule fois, donc 10 ans à nouveau jusqu'en 2027.

Se posait le problème de la pérennité du GIRTEC et je vous avais interpellé à l'Assemblée en vous disant : qu'allons-nous faire avec le GIRTEC qui est un outil indispensable pour les Corses et pour les notaires qui instrumentent. Vous nous aviez dit à l'époque que peut-être, il faudrait l'intégrer dans le giron de l'Office foncier, ou du moins de la Collectivité. Parce que se posait le problème de la pérennité du GIRTEC.

Aujourd'hui, le GIRTEC a modifié ses statuts et nous avons la pérennité du GIRTEC. Aujourd'hui, le GIRTEC a besoin d'un appui de la Collectivité. C'est un outil indispensable qui travaille dans la plus grande neutralité au service de la Corse et des Corses et bien sûr de la profession notariale qui est le maillon indispensable pour la résorption du désordre foncier.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très rapidement, on sait que vous connaissez parfaitement la matière.

Sur les deux questions, la première question sur une éventuelle évolution du droit organisant la sortie de l'indivision, je pense qu'il y a un équilibre à trouver entre la nécessité d'accélérer les sorties d'indivision dès lors qu'il y a une partie des indivisaires qui veulent redynamiser le bien, d'un côté, c'est impératif et de l'autre, mettre un certain nombre de garde-fous, notamment pour que cette sortie d'indivision ne soit pas intégrée dans une logique globale qui est celle de la spéculation. Donc, la question, c'est : où est-ce qu'on met le contrôle ?

Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, mais vous le savez mieux que moi, le principe, c'est que 2/3 des co-indivisaires peuvent sortir de l'indivision, y compris contre des indivisaires inertes ou récalcitrants, mais sous le contrôle du juge.

Votre préconisation consiste, si j'ai bien compris, à se passer du contrôle du juge et à accélérer. J'ai peur qu'elle soit un peu trop déséquilibrée par rapport à la nécessité de concilier les objectifs qui sont contradictoires, d'un

côté, accélérer et sortir de l'indivision et de l'autre, comme je l'ai dit, aller contrôler toutes les logiques de spéculation.

Moi, ce que je vous propose, c'est que nous travaillons dans le cadre notamment de la commission législative et réglementaire au niveau de l'Assemblée de Corse, parce que je pense que l'outil fiscal est un outil puissant pour lutter contre la spéculation et que dans le cas de cette vision globale, à la fois lutte contre la spéculation mais également dynamisation économique, Jean-Baptiste ARENA, lors du groupe de travail, je crois qu'on a posé les jalons d'un travail collectif de qualité, nous sommes d'accord, les uns et les autres pour dire que nous souhaitons plutôt, par exemple, que de créer ex nihilo des logements communaux et a fortiori par exemple dans les plaines, nous préférons créer les conditions pour réhabiliter, rénover, y compris par rapport aux normes actuelles, les maisons de village.

Je me tourne vers Bianca FAZI, notre politique en faveur des personnes âgées, c'est le maintien à domicile plutôt que le placement en EHPAD. Pour maintenir à domicile, il faut aussi des maisons qui, au plan énergétique, au plan des commodités, permettent à des personnes âgées de vivre et de vivre bien.

Donc, je vous propose que sur cette réflexion sur la fiscalité, on sait qu'il y a aussi les propositions issues du rapport que j'avais commandé à Maître SPADONI, nous avons d'ailleurs bien avancé, je vous propose qu'on travaille là-dessus et ça fait aussi écho à ce que disait Jean-Martin, c'est-à-dire que si nous, dans le cadre de nos discussions avec Paris, on peut porter ensemble tout ou partie d'un volet « fiscalité » à la fois comme lutte contre la spéculation, dynamisation de l'intérieur et encouragement économique, je pense qu'on a tout intérêt à le faire ensemble. Donc, je vous propose qu'on travaille là-dessus.

Deuxièmement, rapidement sur le GIRTEC. Le GIRTEC est un outil technique. Je rappelle qu'il est né aussi d'une volonté politique. Je ne reviens pas sur le bilan qui est un bilan excellent. Je rappelle aussi que si on doit procéder aujourd'hui à la reconstitution de la chaîne de propriété et la constitution de titres de propriété, c'est aussi parce que le cadastre est largement défaillant et que, à l'origine, il y a une responsabilité qui est une responsabilité de l'État. Et ça, c'est la réalité.

Même chose, aujourd'hui, on reconstitue les titres, il faut que ça s'intègre dans une politique globale qui ne conduise pas à titrer pour vendre, en tout cas à titrer pour vendre dans une logique de spéculation immobilière.

Ce que je vous propose, c'est de travailler autour de 2 axes. Premièrement, la pérennisation du GIRTEC, ce dont nous avons parlé, il faut le pérenniser dans le temps, il faut renforcer ses moyens et notamment ses moyens financiers. Aujourd'hui, ça a été dit lors du groupe de travail auquel j'ai participé, dont le principe a été décidé au moment de la venue du garde des Sceaux Dupont Moretti dans l'île, au 31 décembre 2022, le financement du GIRTEC n'est plus assuré. Je rappelle que c'est 1 million d'euros, 150 000 euros supplémentaires de contribution de la Collectivité de Corse.

Je pense qu'il y a 3 pistes sur le financement qui doivent être explorées. Premièrement, une augmentation de la contribution au titre de la TSE actuelle. Deuxièmement, si demain on crée une fiscalité par exemple une fiscalité anti spéculative, je pense qu'une partie du produit de cette recette fiscale doit être affectée au GIRTEC pour sortir des situations d'indivision ou des situations de biens sans maître. Troisièmement, il y a encore la logique de subvention, même si l'autonomie doit nous conduire à nous détourner de la logique de subvention.

Un mot. Dans votre question, vous sembliez dire, et je termine, que je souhaite en quelque sorte que la Collectivité de Corse ait la main mise sur le GIRTEC. Pas du tout. Mais je fais remarquer 2 choses.

Premièrement, aujourd'hui, c'est un groupement d'intérêts publics où l'État est majoritaire. L'esprit du GIRTEC lorsqu'il a été institué, c'est qu'on fonctionnait de façon systématique sur une logique de parité et de codécision entre la Collectivité de Corse et l'État. Je remarque, depuis quelques années, en tout cas sous la férule de certains préfets et de certains ministres, qu'un déséquilibre s'est installé. Je vous prendrai un exemple simple sans aucune attaque ad hominem, les présidents successifs du GIRTEC, Monsieur Vallat et Monsieur Grimaldi, ont été, et c'est le texte qui le prévoit, désignés après consultation et avis du Président du Conseil exécutif de l'époque. Et en fait, c'était une codécision. La première procédure qui a été interrompue, elle a été interrompue parce qu'elle était viciée, c'est-à-dire que la personne avait été pré-désignée, voire désignée, sans même que l'on me consulte. C'est quand même, une atteinte importante à l'esprit et à la lettre du texte.

Je voudrais vous dire aussi, je le dirai avec toutes les précautions nécessaires, il m'a été dit clairement qu'il n'était pas envisageable que le président ou la présidente du GIRTEC soit d'origine corse et moi, ce racisme à rebours ou cette défiance vis-à-vis de magistrats parce qu'ils sont d'origine insulaire, je ne peux pas la cautionner. Bien évidemment, un choix a été fait, il a aujourd'hui toute sa légitimité. Mais qu'on s'autorise à dire ou à faire comprendre qu'on ne veut pas dans un poste comme celui-là, d'un magistrat ou

d'une magistrate parce qu'elle est Corse ou parce qu'il est Corse, ça ce n'est pas possible.

Donc, l'esprit qui est le mien, ce n'est pas de dire que le GIRTEC doit être rattaché à la Collectivité de Corse, c'est de dire qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse a besoin de construire une véritable stratégie foncière que nous n'avons pas. Nous faisons des actions fortes et nous avons des politiques publiques, mais nous n'avons pas une stratégie foncière d'ensemble. Je prends un exemple, nous n'avons pas aujourd'hui notre propre outil d'aménagement et je pense que nous avons vocation à avoir notre outil d'aménagement foncier.

Donc, je dis que dans cette stratégie foncière globale, il faut que les services de la Collectivité de Corse, il faut que l'AUE, il faut que l'Office foncier, il faut que le GIRTEC soient dans une communauté d'actions.

Je termine en disant, je pense que le rattachement, dans des conditions qui préservent l'indépendance totale du GIRTEC, le rattachement à la Collectivité de Corse, y compris à travers un financement que nous assumerions, nous, de façon totale ou très majoritaire et dans la logique des institutions de la Corse, un dernier mot qui va vous montrer pourquoi je dis ça, aujourd'hui, c'est un travail extraordinaire qui a été fait par le GIRTEC, à tel point que vous le savez, on a parlé, on a des visites de Japonais, on a des visites de Polynésiens, on a des visites du Maroc etc., la base de données qui a été collectée et qui permet d'avoir aujourd'hui une vision extrêmement large, panoramique de la chaîne de propriétés de dizaines de milliers d'hectares, n'est pas la propriété de la Collectivité de Corse. Nous n'y avons pas accès. C'est la propriété d'un groupement d'intérêts publics qui est le GIRTEC qui est sous l'autorité de l'État. Moi, je dis que nous avons vocation à être propriétaires de ces données, nous, Collectivité de Corse, parce que c'est l'institution qui est la garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse.

Voilà ce que je vous propose comme piste de travail. Nous aurons l'occasion d'en discuter.

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

Avà, emu da fà a chjama.

Ouverture de la séance à 12 h 40.

Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Ci ritruvemu oghje in fine d'annata, pè una sessione quantunque abbastanza carca.

Dopu meziornu, ci tuccherà à deliberà nant'u à cartulari strategichi per a Corsica cume a Delegazione di Serviziu Publicu ind'è i trasporti marittimi. Incù issu votu, parleremu di una tematica impurtante, chì deve permette à tutti i Corsi di move si fora di a nostra isula per travaglià, per curà si, ancu pè semplice vulintà di viaghjà senza patisce di a scuntinuià incù u restu di u cuntinente auropeu. A DSP ghjè ancu un mezzu impurtante pè a cumpetitività di a nostra ecunomia. Cume pè tutte e sfide maiò di a nostra isula, ci sarannu cose da migliurà ma issu votu oghje ci garantisce d'avè un quadru chjaru è si spera, stabile, pè i prossimi 7 anni.

S'avvicinanu e feste di Natale è aghju una pinsata per tutti i nostri cumpatriotti chì annu difficultà à cumprà robba per i soi, rigali per a sò seul le prononcé fait foi 2 famiglia, i so figlioli è figliolini. Quelli ind'è i quali Babbu Natale sarà, per disgrazia, menu generosu.

Vogliu pinsà, à quelli dinò, luntani da a Corsica chì un puderanu micca passà è feste in casa soia, in paese soiu. À quelli chì sò malati, quelli chì sò soli, quelli chì patenu un dolu. Li mandemu tutt'a nostra amicizia, tutt'a nostra simpatia è li prighemu tutti l'auguri pè una vita migliore.

Oghje avemu amparatu torna duie disgrazie: a morte di Jean-Louis Canaletti, u mo cullega d'Università, u nostru amicu. Pensu à a so famiglia.

Pensu ancu à a famiglia Palazzi di Corti culpita da l'incidente di u so figliolu eri nantu à e nostre strade. A elli va tuttu u mo sustegnu.

A pudemu dì, l'annu chì si compie hè statu abbastanza difficiule.

À u livellu internaziunale, u pianetu digià toccu da a crisi Covid è a crisi economica è suciale, hè sempre più culpitu da guerre, catastrofe climatiche e puvertà. A mancanza di materie prime, i flussi migratorii tremendi, a paura di un cunflittu nucleariu, a crescita di i prezzi di l'energia è a penuria di robba di prima necessità creanu dappertuttu un cuntestu pisivu.

Indè noi, a crisi pulitica ch'avemu attraversatu dapoì marzu incù l'assassiniu d'Yvan Colonna ci ha scuzzulatu.

Ancu s'elle sò principiade dopu discussioni incù u governu, ùn si sò mai piantate a collera, a frustrazione, a diffidenza... Esistenu sempre in a sucetà corsa, in core di i Corsi è ogni frusta puderia fà piccià un incendiù murtale.

Alors que le processus initié en juillet et poursuivi en septembre, a été suspendu dans l'attente d'une parole forte de l'État quant à la situation de nos prisonniers, nous n'avons reçu aucun signal et j'ai bien entendu la question tout à l'heure de Jean-Martin Mondoloni et les 2 options qui se présentaient effectivement que vous envisagez, mais moi je n'ai reçu aucun signal de l'État. Pire, en l'absence de mots, c'est rajouter l'arrestation de nombreux militants nationalistes et l'incarcération de certains d'entre eux, contribuant ainsi à alimenter le climat général de défiance vis-à-vis des réelles intentions de l'État.

La logique de la répression des gardes à vue interminables, dans des conditions parfois indignes, les pratiques de l'antiterrorisme, nous, nationalistes, nous les connaissons et nous rejetons cette logique-là. Nous la rejetons, car elle ne peut que renforcer le sentiment d'injustice toujours ancré et ne peut conduire aussi, comme l'a évoqué Don Joseph, qu'à des situations conflictuelles. A ceux qui en sont les victimes, nous tenons à dire que nous ne sommes pas dupes et que jamais nous n'accepterons la répression.

Si nous ajoutons à cela la multiplication des attentats à l'encontre notamment de commerces in Aiacciu, in Corti, le 5 décembre dernier ou à l'encontre d'outils de travail comme à Appietto au mois de décembre, là récemment, le 13 décembre, force est de constater que le climat, déjà fortement dégradé, s'est particulièrement tendu en cette fin d'année. Aux personnes visées par ces actes lâches, nous apportons bien évidemment tout notre soutien.

Alors, une question revient et reviendra à chaque fois et autant de fois que nécessaire : que fait l'État ? Parce que cette question-là n'a pas été posée tout à l'heure. Que fait l'Etat ? Que fait l'État quand il choisit la répression envers des nationalistes et refuse de venir discuter de dérive mafieuse devant notre

Assemblée ? Que fait l'État quand il réclame le maintien en détention d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri alors que ces derniers ont purgé leur peine et sont libérables ? Que fait l'État quand il cherche à diviser ? Malheureusement, ces questions, nous les avons souvent posées dans le passé et je crains que nous n'en connaissions déjà les réponses. L'État semble créer les conditions de la poursuite d'un conflit, conflit qui n'a jamais été réglé et qui précisément devait être réglé par le dialogue et dans le cadre de ce processus sur lequel nous avons échangé il y a un instant. L'État semble créer aussi les conditions d'une énième division et l'État surtout, semble ne pas avoir pris la mesure de ce qui s'est joué ici, en Corse, au printemps dernier et de ce qui peut se jouer aussi ici et maintenant.

Mais encore une fois, nous ne sommes pas dupes, les Corses ne sont pas dupes. Nombreux sont ceux dans cet hémicycle et ailleurs, qui connaissent les mécanismes actuellement à l'œuvre. Les plus anciens se souviennent bien des dérives que la division a créées. Aux nationalistes de tous bords ici, et ceux qui ne sont pas dans l'hémicycle, je veux dire que nous savons qui nous sommes, nous savons d'où nous venons, le Président de l'exécutif l'a dit tout à l'heure aussi dans la réponse à Jean-Martin Mondoloni, nous savons aussi quels sont nos désaccords, mais aussi et surtout, nous savons où est l'intérêt supérieur de la Corse et des Corses. A la différence des années passées et des décennies les plus sombres de notre histoire récente, nous avons tous appris, nous sommes allés de l'avant, nous avons parfois trébuché, mais nous avons avancé. Nous avons donné et choisi de donner une chance à l'union, une chance à l'espoir, à la démocratie, à la construction de cette nation et nous ne devons pas dévier de ce chemin. Nous pouvons ne pas être d'accord. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais nous ne devons pas quitter la seule voie possible qui est celle de la démocratie.

A l'État, je veux dire, de manière très solennelle, que nous ne tomberons dans aucun piège. Nous le disons depuis 2015, nous l'avons redit en 2018, nous avons continué à le dire en 202, eh bien, nous le répéterons encore et toujours jusqu'à être entendus, car c'est le sens de l'histoire et le sens de l'histoire nous concernant, il ne peut être que démocratique. La division, les manipulations, le pourrissement des situations n'auront pas raison de notre projet d'émancipation pour la Corse. Les Corses nous ont portés aux responsabilités pour obtenir l'autonomie de notre île. Les Corses aspirent à la vérité sur l'assassinat d'Ivan Colonna. Ils exigent le respect du droit et la liberté conditionnelle pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Les Corses ne demandent qu'à pouvoir vivre sur leur terre dans le respect de leur spécificité, libérés de toute violence mafieuse dans une société où les tabous laissent la place au dialogue, où l'on entreprend librement, où l'on apprend et où l'on travaille.

Alors peut-être avec un peu d'avance, je formule des vœux pour 2023. D'abord, pour nos élus et pour vous et pour nous élus, bien sûr, que nous soyons à la hauteur des enjeux et des attentes di i nostri cumpatriotti, en travaillant ensemble avec la force et le courage de construire la société corse que les jeunes attendent, en exigeant que cela se traduise par le respect et l'écoute que nous sommes en droit d'obtenir de l'État.

Ensuite, je voudrais m'adresser aux Corses, à tutti i Corsi, pregu a pace, a salute, a ghjustizia è l'unioni, ogni volta ch'ella serà bisognu pè difende i nostri diritti à campà liberi nant' à sta terra.

À ringrazià vi.

Je vous laisse la parole, Monsieur le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je partage totalement vos mots, je suis fier que vous soyez la première présidente de l'Assemblée de Corse et je suis heureux de pouvoir, avec d'autres, être à vos côtés pour essayer de servir le mieux possible cette île et son peuple.

Je n'ai donc rien à ajouter. Je me contenterai simplement d'évoquer la mémoire de quelques personnes qui nous sont chères et auxquelles je pense et auxquelles cette Assemblée se doit aujourd'hui de rendre hommage.

D'abord, j'ai appris avec d'autres élus, et notamment des élus de de Corte et d'autres fonctionnaires, ce matin, le décès de Madame Véronique Gimenez, agent de la Collectivité de Corse. Et donc, bien sûr, nous exprimons à sa famille nos condoléances émues.

De la même façon, nous avons appris hier le décès de Jean-Louis Canaletti, qui était un ami de fac de plusieurs d'entre nous et qui était maître de conférences, qui a été le directeur de l'IUT. Nous pensons à lui.

Il y a eu d'autres décès prématurés qui ont touché des anciens étudiants et étudiantes de l'université de Corse cette semaine. Donc, on pense bien sûr à elle et à eux.

Toujours dans le domaine de l'éducation, je voudrais évoquer la mémoire de Jean Darius Luciani qui était proviseur du lycée Jeanne d'Arc, un Niulincu, Casamaciulese, que beaucoup d'entre nous ont connu et apprécié. Il était un homme d'exception, un père de famille, un époux aimant et attentionné

et aussi quelqu'un de passionné par l'Education, avec aussi une foi chrétienne, discrète mais profonde. Je tenais à avoir ces quelques mots pour lui.

Je voudrais aussi exprimer à notre ami le député, Paul-André Colombani, les condoléances les plus affectueuses du Conseil exécutif et je pense, pour le faire, de l'Assemblée de Corse, suite au décès de son père.

Je terminerai en évoquant la mémoire de militantes de militants. Philippe Bourgeois que beaucoup d'entre nous ont connu, qui est décédé tout de suite après son père qui avait notamment l'hôtel à Vizzavona, mais qui a été de tous les combats et qui était d'une grande famille, en tout cas une famille importante et aimée à Bastia. Je voulais avoir ces mots pour lui.

Et puis aussi bien sûr, et ça aura fait le lien humain avec les mots que j'ai eu en réponse à la question de Jean-Martin Mondoloni et ceux qu'a prononcés la présidente de l'Assemblée de Corse, c'est-à-dire notre volonté à la fois d'être fidèles à ce que nous sommes historiquement, en essayant de trouver des chemins qui nous permettent d'aller vers le bonheur et pas vers le drame.

Je veux évoquer la mémoire de Stella Grimigni qui a été une militante nationaliste, militante de « Corsica nazione », notamment, qui a été animatrice de premier rang des associations de prisonniers. Je ne les cite pas toutes parce qu'elles ont changé de nom quelquefois, mais c'est toujours le même esprit qui a prévalu à son engagement. Je vais évoquer sa mémoire en tant que militante, en tant que femme, en tant qu'amie aussi et livrer quelques souvenirs personnels parce qu'on ne peut pas donner du sens à un engagement politique si on ne l'interprète pas à l'aune de ce qui nous a construit.

Dans cet hommage à Stella Grimigni, je veux associer Simon Fazi à qui je devais rendre hommage, et puis nous avons eu une session qui a été un peu tumultueuse et je n'ai pas pu le faire. Je vais rendre hommage parce qu'en fait, je les ai connus en même temps au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac qui est un drame immense et qui a été un électrochoc terrible en Corse, et bien sûr dans l'ensemble de la France. On sait combien ces faits continuent de peser aujourd'hui, directement, indirectement, de façon explicite ou implicite dans les relations entre la Corse et l'État.

Il y a eu ce drame humain et ses conséquences, mais on oublie aussi souvent ce qu'a été la suite et notamment les semaines et les mois qui ont suivi et que j'ai vécus à l'époque comme avocat et comme jeune avocat. Je le rappelle, pour mémoire, il y avait eu dans les semaines et les mois suivants plusieurs centaines d'interpellations, 42 mises en examen et incarcérations sur des motifs inexistantes, avec une brutalité d'État qui était assumée notamment par le bras

armé de l'époque qui était la DNAT, la direction nationale antiterroriste. Stella Grimigni a fait partie des femmes et des hommes qui ont été incarcérés à tort, qui ont raconté cette expérience. Il y en a eu d'autres, je pense notamment à Fabienne Maestracci.

Je voudrais que lorsqu'on va parler du processus, et qui va aller un peu plus loin, et j'espère que nous irons plus loin ensemble dans la discussion avec l'État, on ne pourra pas faire l'économie aussi d'une mise en perspective historique de ce qu'ont été les relations entre la Corse et la France, avec ce qu'elles ont eu de positif et chacun aura l'occasion je crois, de le valoriser, mais aussi avec ce qu'elles ont charrié d'injustice et de douleur, de douleur partagée parce qu'il faudra bien le dire. A travers Stella aujourd'hui, à travers Simon, je veux évoquer ces femmes et ces hommes que souvent on oublie aujourd'hui, notamment du côté de Paris, qui ont été incarcérés pour certains, je pense à Marcel Lorenzoni, pendant plusieurs années, pour d'autres pendant plusieurs mois et qui étaient innocents. Ce n'est pas l'avocat qui le dit, ce n'est pas le militant nationaliste qui le dit, c'est la vérité de la Corse. Il y a eu 42 personnes qui ont été incarcérées à tort. La plupart d'entre elles ont été incarcérées entre février et juin 1998. Et je voudrais rappeler qu'il a fallu attendre 18 ans, 18 ans entre 1998 et 2016 pour que ces innocents voient leur innocence reconnue par un non-lieu.

Il y avait eu entre-temps, en 1999, l'arrestation des membres du commando qui avaient reconnu et revendiqué leur participation. On savait depuis 1999, du côté de la justice antiterroriste, que ces femmes et ces hommes étaient innocents. On le savait du côté de l'État. Il a fallu le combat inlassable de ces innocents, de leurs avocats, soutenus par des organisations humanitaires et par des organisations politiques, souvent seules contre tous ou en tout cas avec le silence du plus grand nombre. Il a fallu 18 ans de combat inlassable pour qu'une décision de non-lieu vienne reconnaître l'innocence.

Donc pour ces combats-là que personne n'a oubliés, que personne n'oubliera, je voulais rendre hommage à Simon Fazi et à Stella Grimigni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Évidemment, Monsieur le Président, je m'associe à tous ces hommages.

Sò una ora in punta è si vò site d'accordu, andemu à fà prenu, à manghà ancù pure sè tutte ste nutizie ùn sò micca bone, sitti invitati tutti. Andemu. À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 13 h 04 et reprise à 15 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. S'il vous plaît, installez-vous. Tous les groupes sont représentés.

Je salue les membres de l'Assemblea di a ghjuventù qui sont présents et les autres visiteurs aussi.

Emu da principià i nostri travagli pè piacè. Fate appena di silenziu, sò trè ore e mezu.

Nous allons aborder maintenant, Monsieur le Président de l'exécutif, si vous en êtes d'accord et conformément également à ce que nous avons décidé conjointement en commission permanente organisationnelle, le rapport 370 relatif à la délégation de service public de transport maritime 2023/2029.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Madame la Présidente ? Pardonnez-moi, simplement, ce matin, nous avons été interrogés par le Président du Conseil exécutif dans le cadre des questions orales, s'agissant de la poursuite du processus avec Paris et si nous voulions sa réussite. Alors certes, ça a été dans l'exercice des questions orales, mais nous avons été chacun nominativement interrogé.

Donc, je souhaitais savoir s'il était quand même possible de disposer d'un temps afin de pouvoir répondre à cette question qui me paraît éminemment importante étant restée en suspens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant à la fois votre question et une demande également qui avait été faite par ailleurs par Jean-Martin Mondoloni, je pense que c'est à la conférence des présidents de décider ce qu'il y a lieu de faire en la matière. Donc, on la réunira tout à l'heure. Là, nous avons, concernant la DSP, un timing très, très serré, comme vous le savez, et donc nous reviendrons là-dessus en conférence des présidents et on vous donnera une réponse, à vous, je pense, et à d'autres aussi qui s'interrogent.

Voilà. Merci.

Tous les groupes sont représentés, il manque du monde à « Core in fronte ». Normalement, la présentation du Conseil exécutif peut débiter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, Madame la Présidente, mais j'ai été saisi de façon informelle, d'une demande de point d'ordre de la part du président du groupe « Core in fronte ». J'aimerais donc savoir s'il va maintenir ce point d'ordre qui me semble être de nature à devoir être évoqué avant le début des débats sur le fond. Donc, je me tourne vers les membres du groupe « Core in fronte », savoir si le président va nous rejoindre parce qu'après le début des débats sur le fond, c'est difficile d'avoir un point d'ordre.

Il n'y a pas d'intervention particulière ou pas de remarque particulière. On va commencer ?

Mme Serena BATTESTINI

Est-ce que les documents ont été fournis ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, là, il faut être très formel parce qu'on est quand même sur un sujet où, en termes de délai, nous sommes vraiment très justes. Il faut donc que les choses se passent de manière très formelle. Le sujet, au moment où on se parle, c'est la DSP et effectivement, nous avons été saisis en commission permanente organisationnelle et ensuite le président lui-même, par ailleurs, par le président du groupe « Core in fronte », sur une question technique que je qualifierais moi, à ce stade de technique. Donc, il serait bon qu'il soit là pour qu'on puisse lui répondre. Si d'aventure il ne venait pas, évidemment, la présentation va se dérouler.

M. Jean BIANCUCCI

Présidente, il faut qu'on aborde le dossier. On ne peut pas rester comme ça, en suspend, ce n'est pas possible. On est sur un dossier extrêmement important qui va demander sans doute des heures de débat. Je vous propose quand même d'aller vers l'examen du dossier, de le proposer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Demandez la parole, s'il vous plaît. Merci.

Mme Véronique PIETRI

Je disais qu'il y avait des pièces qui ne peuvent pas être utilisées dans le débat et ne nous ont été communiquées que ce matin. Donc, Monsieur Benedetti était en train de les parcourir, c'est pour ça qu'il prend un petit peu de retard, mais là, il arrive.

M. le Président Gilles SIMEONI

Écoutez, je dis deux mots pour ne pas donner l'impression qu'il y a des choses qui se jouent en arrière-plan. Les choses, elles sont très transparentes. Hier en commission permanente organisationnelle, le président du groupe « Core in fronte » a sollicité, pour la première fois, la communication d'un certain nombre de pièces qui sont les annexes des différentes pièces qui ont été communiquées à l'Assemblée de Corse. J'ai été informé de cette demande. J'ai fait remarquer qu'à ma connaissance, ces pièces complémentaires ne pouvaient pas être communiquées sous forme de copie par rapport à la réglementation applicable à la matière. J'ai fait vérifier ce point par un avocat, nos avocats spécialisés en matière de droit public, qui ont rappelé les éléments suivants :

En premier lieu, les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée de Corse, sont énumérés à l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit notamment du rapport de la CDSP d'analyse des candidatures, du rapport de la CDSP d'analyse des offres initiales, du rapport présentant les motifs des choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat. Ces documents ont bien sûr été communiqués intégralement à l'Assemblée de Corse.

Au-delà de ces documents dont la liste est prévue, deux autres rapports ont été communiqués, communication non obligatoire : le rapport d'analyse des offres finales et le PV de la CCSPL du 25 avril 2022, ainsi qu'un certain nombre d'autres documents.

Donc, le dossier qui a été fourni aux élus de l'Assemblée de Corse est totalement complet d'un point de vue des règles et va même au-delà.

Ce qu'a demandé hier le président du groupe « Core in fronte », pour la première fois, c'est la communication in extenso de l'ensemble des annexes, c'est-à-dire plusieurs milliers de pages. Je lui ai fait remarquer amicalement, mais j'aurais préféré qu'il soit là, je ne mets pas en cause son intérêt à demander ces pièces, mais qu'il aurait pu le faire, notamment depuis le 2 décembre 2022, c'est-à-dire depuis l'envoi des différents documents dans le cadre de la préparation de la session d'aujourd'hui, que de la même façon, nous

avons eu le 14 décembre une commission réunissant la commission des finances et la commission du développement économique et que nous aurions pu également avoir la demande de communication de ces pièces.

Enfin, et si on remontait encore un peu plus loin, le 23 novembre 2022, il y a eu la CDSP où les élus présents pouvaient également demander à prendre connaissance de ces pièces.

Donc, la demande est intervenue hier. J'ai fait vérifier par les avocats - je crois que Paul-Félix Benedetti arrive - et donc, ces documents ne peuvent pas être communiqués in extenso, notamment parce que certains d'entre eux sont couverts dans le secret des affaires et qu'il n'est pas possible d'en remettre copie intégrale. Le code et la jurisprudence encadrent la communication ou l'accès des élus à ces informations. Il faut d'abord être saisi d'une demande normalement par voie écrite, on n'en a pas eue, mais ce n'est pas grave, et une fois qu'on est saisi, il est possible de mettre à disposition ces documents sans qu'aucune photocopie, sans qu'aucune photo ne puisse être effectuée. Ces documents peuvent être consultés en présence du directeur de l'Office des transports de la Corse. On aurait pu le faire depuis le 2 décembre dernier. Je ne sais pas si Paul-Félix Benedetti, qui vient d'arriver, va maintenir cette demande. Comme c'est une demande d'accès à un certain nombre de documents et que, en ce qui me concerne, dès lors que cela est possible, je n'entends bien sûr pas m'y opposer. Mais simplement, il faut le faire selon des modalités qui respectent le texte et qui nous permettent de tenir notre session dans des délais normaux.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire de ce point d'ordre dont j'ai été informé hier soir et à propos duquel je me suis entretenu de façon informelle en amont de la session avec le président du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Point d'ordre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Point d'ordre, je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Madame la Présidente, c'est à vous que je m'adresse car vous êtes la responsable du déroulé de la séance. Aujourd'hui, le Conseil exécutif a complètement fini sa mission. Il nous présente des rapports et nous, 63, allons avaliser ou pas la proposition qui est faite.

J'ai demandé il y a 2 jours la communication complète des rapports car j'ai constaté des discordances dans les documents qu'il était très difficile de reconstituer dans la mesure où je n'avais pas la trame complète de la proposition financière, technique, économique et sociale liée à un contrat qui est majeur pour la Corse. C'est un contrat qui avoisine le milliard d'euros sur 8 ans.

On me répond que je n'ai pas droit à les voir et on m'explique que mon tuteur va être un personnel de droit privé, rattaché subsidiairement à la Collectivité de Corse. Là, je ne comprends pas. Moi, Monsieur, je vais vous demander, et Madame, une suspension de séance pour consulter les documents ou faire semblant de les consulter. Vous le prendrez comme vous voulez. Mais je considère que c'est un droit, un droit fondamental.

Moi, en 2013, après vous allez me dire « oui, mais ça a été contesté, les documents ont été donnés pour qu'il y ait transparence ». Aujourd'hui, je pense qu'il n'y a rien à cacher. Le document est prêt à être signé, il faut qu'il soit signé ce soir avant minuit pour que vous puissiez ne pas être soumis à un contentieux précontractuel.

Donc je pense qu'on est sur un vote bloqué, il n'y aura aucune possibilité de revoyure, de ré-amendements, de corrections, de discussions. Mais la demande légitime que j'ai faite au dernier moment, 48 h avant, c'est pour qu'il n'y ait pas la suspicion d'une disparition de documents.

Maintenant, je considère que l'on doit communiquer des documents, on doit avoir le contrat, on doit connaître les lignes tarifaires. L'annexe que vous me donnez est à 35€. Il se pourrait que ça devienne du 40 € le mètre linéaire de fret. Mais je le sais où si je ne vais pas voir le document tout à l'heure ? Je le devine où ? C'est écrit nulle part.

Président, je ne blague pas, je donne des éléments factuels. Donc, quand je suis confronté à de telles discordances de raisonnement, j'ai le droit légitime de demander à avoir les documents. Je ne comprends pas qu'on les refuse et je ne comprends pas qu'on me demande d'avoir un chaperon qui est quelqu'un qui n'a aucun mandat. Aucun, aucun, aucun !

Donc là, vous faites une suspension de séance pour vous-même, pour m'expliquer dans quelles conditions je vais les regarder, dans quelles conditions d'autres conseillers territoriaux pourront les consulter, et qui va être le garant de l'intégrité physique des documents. En tout cas, je n'accepterai aucune personne qui ne soit un personnel de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois que Monsieur le Président va répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, je vais vous répondre parce qu'il y a en arrière-plan de votre propos une façon de semer la suspicion que je ne peux pas laisser passer, quelles que soient les relations d'estime que nous avons.

Quand on me pose une question, j'essaie toujours d'y répondre et j'essaie de comprendre ce que sont les intentions de celui qui la pose ou de celle qui la pose.

Je vais vous redire ce que j'ai dit avant que vous n'arriviez parce que vous n'étiez pas là et que nous vous attendions, mais qu'il faut que vous entendiez vous aussi, que je le dise devant vous.

Il y a dans ce dossier, depuis le début, la volonté de la part du Conseil exécutif de Corse de sécuriser totalement une procédure de A à Z et ce d'autant mieux que, depuis des décennies, cette matière complexe, touffue, avec des textes quelquefois contradictoires, a donné lieu à un contentieux abondant, souvent généré par le même requérant, mais pas que, et qu'il s'est trouvé que ce contentieux a coûté très cher à la Collectivité de Corse et aux Corses, en termes budgétaires, financiers et en termes de carence dans le service public maritime. Et donc nous, notre volonté, depuis décembre 2015, et notamment à travers l'action du Conseil exécutif et des présidentes et présidents de l'Office des transports de la Corse successifs, ça a été de sécuriser au plan juridique l'ensemble des démarches, du début jusqu'à la fin de la procédure.

Nous arrivons aujourd'hui, vous l'avez dit, à quelques heures d'une décision qui est une décision cruciale.

Pourquoi cette décision doit-elle être prise à quelques heures d'un terme qui s'impose à nous ? Pas du fait de la carence ou de la volonté de la Collectivité de Corse. Parce que jusqu'au tout dernier moment, jusqu'aux toutes dernières heures, il a fallu se battre pied à pied pour obtenir le degré de

sécurisation juridique le plus haut possible de la part de la Commission européenne, avec notamment dans les derniers mois le soutien, et je le dis, de l'État à travers le Secrétariat général aux affaires européennes à Bruxelles, le ministère des transports, le Gouvernement et, en ce qui concerne la Corse, le préfet, représentant de l'État en Corse.

Nous avons eu le feu vert de la Commission le 2 décembre en début d'après-midi. Nous avons fait partir les dossiers le 2 décembre dans la soirée, pour ne pas perdre un jour, pour respecter les délais, pour que les délais soient tenus par rapport au contentieux et pour que la Corse, si l'Assemblée de Corse en décide ainsi, puisse ne pas avoir de rupture dans l'exécution du service public maritime à compter du 1 janvier 2023, c'est-à-dire dans quelques jours.

C'est pour ça que nous sommes dans un délai très contraint ! Et c'est pour ça, mon Cher collègue et ami, que je me suis étonné, connaissant votre appétence pour la matière, connaissant le sérieux avec lequel vous exercez votre fonction, j'allais dire de censeur, non, tout simplement de conseiller territorial et de défenseur de l'intérêt de la Corse.

Les documents, ceux auxquels vous faites référence aujourd'hui, bien évidemment, ils sont dans le dossier, bien évident ils n'ont pas changé et ils ne changeront pas, et bien évidemment, les éléments essentiels tels que prévus par le code général des collectivités territoriales pour que l'Assemblée de Corse puisse valablement statuer, bien évidemment, tous ces éléments vous ont été communiqués en temps et en heure.

Il y en a d'autres, ceux auxquels vous faites référence, les annexes auxquelles vous avez le droit d'avoir accès, et loin de moi l'idée de contester ce droit. Mais ce droit n'est pas un droit absolu de communication. Pour que vous exerciez ce droit, il faut que vous demandiez à le faire. Si vous l'aviez demandé le 2, nous l'aurions fait le 2 ; si vous l'aviez demandé le 3, nous l'aurions fait le 3 ; si vous l'aviez demandé en amont même, au moment de la CDSP, pas vous mais les représentants, nous l'aurions fait à la CDSP ; si vous l'aviez fait lors de la commission du développement et de la commission des finances où votre groupe était représenté, nous l'aurions fait. Si vous aviez accepté la proposition de la Présidente de faire une conférence des présidents au décours de cette commission, nous l'aurions fait.

Donc vous avez attendu, c'est votre choix. Je ne peux pas, moi, anticiper une demande que vous ne faites pas.

Vous le demandez aujourd'hui. D'abord, vous m'avez dit « je ne crois pas que ça soit » ; je crois vous avoir démontré que c'est ce régime là qu'il faut appliquer.

Ce que nous disent les textes, ce que nous dit la jurisprudence, ce que nous confirment nos conseils, c'est que ces annexes ne peuvent pas faire l'objet d'une communication spontanée et qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'une communication intégrale donnant lieu à diffusion.

Les élus de l'Assemblée ont le droit de les consulter, s'ils en font la demande. Et l'organisation de ce droit est régie par les textes, et les textes, ça veut dire qu'il y a aujourd'hui un responsable qui est l'ordonnateur de l'Office des transports, qui doit être présent pour s'assurer que la mise en œuvre de la communication est celle prévue par les textes. Ça vous déplaît peut-être, mais c'est cela.

Alors il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit. Ce que vous avez à savoir est dans tous les documents. Ce que trouverez dans les annexes, que vous regarderez ou pas, après avoir demandé à exercer votre droit et vous l'exercerez, vous le verrez.

Les choses sont claires, elles sont transparentes. On a voulu sécuriser au maximum. Vous me demandez maintenant, vous ne l'avez pas fait ce matin, vous ne m'avez pas demandé d'organiser ce matin la consultation, c'est pour ça que je voulais vous attendre. Vous voulez le voir ? Pas de problème, on va le faire.

Vous dites « moi, je ne veux pas qu'il y ait le directeur » ; le directeur est obligé d'y être. Vous voulez que j'y sois ? Je serai avec vous, pas de problème, on va passer un moment supplémentaire ensemble, il faut toujours en profiter. Et puis bien sûr, s'il y a d'autres collègues qui souhaitent consulter, on consulte. Mais je sais que telle n'est pas votre intention, le temps a déjà passé depuis ce matin, on a eu un problème, etc. Le temps presse, il faut que nous puissions nous exprimer sur le fond.

Vous avez, depuis le 2 décembre, tous les éléments qui vous permettent de forger et votre opinion, et votre position. Organisons cette consultation que vous avez demandée, à mon avis en tout cas, sinon tardivement en tout cas très près de la session. Faisons-le dans les meilleures conditions possibles. Dites-nous si vous avez besoin d'un quart d'heure, de 20 minutes, d'une demi-heure, pas plus à mon avis, parce que sinon on est dans du dilatoire par rapport à la session. Et puis abordons le débat comme nous devons l'aborder.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Président, une précision : j'ai fait la demande dimanche 18 à 20h08, ça veut dire 52 heures avant la deadline.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle a été faite dimanche soir sur un mail personnel à 20 h 13. Elle a été instruite dès le lendemain matin. Il y avait une commission permanente organisationnelle et juste avant, vous avez reçu la réponse. Vous demandiez dans votre mail les annexes 1 à 15.

Concomitamment, évidemment, je me suis renseignée, parce que moi-même, Présidente de l'Assemblée de Corse, je suis comme vous, si ce n'est que je suis votre Présidente, je ne suis pas destinataire des annexes que vous demandez relatives aux comptes d'exploitation des entreprises et autres qui relèvent du secret des affaires. Bien évidemment, cela ne se retrouve pas sur la place publique et ça, on le comprendra très bien. D'autant que, par ailleurs, ça peut être également source de contentieux. Donc moi-même, je ne les ai pas.

Et donc, avant la session, avant la CPO, effectivement, on vous a répondu au regard de ce que nous, nous avons. Donc moi, je pense que si vous souhaitez maintenant une suspension de séance pour aller consulter les documents qui peuvent vous être communiqués et montrés, on va le dire comme ça, comme c'est le cas d'ailleurs dans d'autres collectivités de quelque niveau qu'elles soient, pour tous les marchés, c'est du domaine du faisable. Et l'exécutif, que j'ai interrogé tout de suite après que vous m'ayez saisie, est prêt à le faire, après avoir bordé les choses du point de vue juridique. Parce qu'encore une fois, il ne s'agit pas de faire courir un risque juridique à l'ensemble de la procédure.

Voilà. Après, Monsieur le conseiller, vous faites les procès d'intention que vous souhaitez. Chacun les interprète s'il veut ou pas comme des procès d'intention. Mais moi, je crois que là, maintenant, il faut que vous puissiez avoir accès à ces annexes parce que vous y avez droit, mais sous conditions et dans un univers qui est bordé. L'idée, c'est celle-là.

Et entre-temps, nous avons eu effectivement nous-mêmes les réponses de l'Exécutif qui vous ont été transmises en même temps qu'à moi, vraiment en même temps que moi.

Voilà. Donc est-ce que nous passons à l'exposé par le Conseil exécutif ou vous souhaitez... Allez, soyons sérieux...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je voudrais voir les annexes maintenant. Je pense que la salle 5 est adaptée, il n'y a pas de fenêtre. Et donc il y a 75 documents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les annexes 1 à 15 donc.

M. le Président Gilles SIMEONI

On a la salle du CE, il y a encore moins de fenêtres...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc je me tourne vers le Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

20 minutes de suspension.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on part sur 20 minutes de suspension pour la consultation de ces annexes, dans les conditions qui ont été indiquées par le Président de l'Exécutif et qui sont bordées par l'administration.

Merci.

La séance est suspendue à 15 h 50 et reprise à 17 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, après cette interruption, je crois qu'il a été utile pour les uns comme pour les autres, je repasse maintenant la parole à l'exécutif pour la présentation du rapport.

Donc, Madame la Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des transports de la Corse, vous avez la parole.

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 370 : Delegazione di Servizi Publici Marittimi per u
periodu 2023-2029
Rapport n° 370 : Délégation de Service Public Maritime pour 2023-
2029

Mme Flora MATTEI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, aujourd'hui, une étape très importante dans la procédure de délégation de service public, comme vous le savez tous, car nous arrivons au bout de ce calendrier particulièrement contraint que l'on a exposé il n'y a pas plus tard qu'un an exactement, lorsque nous étions encore à l'étude du besoin de service public, aujourd'hui donc pour vous présenter à vous élus de la Corse, ce projet d'attribution de DSP d'une durée de 7 ans.

Alors, on a entendu beaucoup de choses. On a entendu notamment que la DSP était une nouvelle DSP de transition, ou une DSP sous-dimensionnée, ou une DSP obsolète ; moi je pense et nous pensons, au Conseil exécutif, qu'elle est bien celle justement de la construction d'un après plus visionnaire qui mérite du (coupure micro – inaudible).

Le service public, quand on est une île, à plus forte raison quand on a à sa charge un exécutif aussi exigeant que les transports, est un bien capital dont il faut conserver toute la souveraineté, un axe stratégique majeur dont la Collectivité de Corse, et donc son bras armé l'Office des transports, se doivent de garder la pleine maîtrise pour acheminer marchandises et passagers résiduels entre la Corse et le continent à coût maîtrisé, avec la qualité, la fréquence, les exigences sociales, économiques et environnementales que l'on souhaite idéalement lui rattacher pour diminuer le handicap d'une île au cœur de la Méditerranée.

Alors, je voudrais juste que nous nous projetions.

Si nous n'avions pas justement réussi à convaincre pour le bien-fondé de cette DSP, je voudrais que nous arrivions à voir que plus aucun navire ne rentrerait ni ne naviguerait de et vers le port de Propriano. Les ports de l'Isola et

Portivechju, de manière quasiment certaine, n'auraient absolument plus de flux entrants en dehors de la saison estivale.

Il y aurait également l'explosion de l'économie de la Corse, avec un tarif d'acheminement des marchandises qui aurait été dé plafonné et complètement fluctuant au gré des opérateurs privés, qui en plus en fixeraient donc les prix et les modalités quand ça leur arrange, où ça les arrange, etc., etc.

Sans compter la traduction directe sur le panier moyen des ménages qui varierait, on va dire, de manière très significative, au-delà même de 40 % par rapport simplement au rajout du prix du transport.

La question que je pose : quid de l'oxygène pour les hôpitaux ? Quid également du chlore pour les différentes stations d'épuration ? Nous dépendons de ces matières. Nous ne dépendons pas que des marchandises pour nous alimenter.

Il y aurait également absence totale de service public sur le fret en termes de régularité et de volume, aussi bien en termes d'import, comme nous le faisons en ce moment pour les marchandises de première nécessité, mais aussi à l'export, avec les tarifications préférentielles. Et je prends pour exemple très rapide, la campagne des clémentines que nous avons actuellement, en tout cas à la gestion à l'Office des transports.

Dans un contexte en plus de concurrence déjà imparfait, il y aurait eu un renforcement monopolistique sur le segment des transports de passagers, avec de fortes augmentations tarifaires toujours à la main d'opérateurs privés, avec un transport très aléatoire de marchandises et des quantités particulièrement limitées en termes de frais, d'acheminement de frais et des délais donc du coup avec des pénalités qui seraient particulièrement importantes.

Et plus que tout, il y aurait absence de continuité territoriale pour ne serait-ce que les passagers médicaux qui doivent partir sur le continent pour se faire opérer, par exemple, avec des pathologies pulmonaires et avec donc des prescriptions de médecins qui demandent de manière explicite de ne pas prendre le vecteur avion pour pouvoir rentrer post opératoire.

Un dossier donc épineux, politique, technique.

Un dossier complexe que j'ai essayé le plus possible de vulgariser, même si je vous avoue que de temps en temps, j'ai du mal.

Je voulais aussi parler de toute cette sécurisation qui est très importante sur les conventions et les possibilités que nous avons aujourd'hui, car nous avons obtenu ceci de la Commission européenne, de pouvoir la notifier. Elle nous invite aujourd'hui, après le cycle de discussions que nous avons eues depuis de longs mois, à notifier ces conventions de délégation de service public pour une mise en service du service public maritime entre la Corse et le continent à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'intensité des discussions a été telle entre le Secrétariat général des affaires européennes, le ministère des Transports, la représentation permanente de Paris à Bruxelles, la DG Concurrence de la Commission européenne, mais aussi, au plus haut niveau politique, donc la vice-présidente de la Commission européenne, la commissaire Margaret Vestager, nous avons donc énormément avancé d'arguments qui nous permettaient de quantifier, d'objectiver pour justement faire passer les différentes idées et faire comprendre les spécificités insulaires en matière de desserte maritime.

L'année dernière, justement, j'en parlais en introduction sur ce lancement du test de marché, nous avons pu le faire. Et grâce à ce test de marché, dont vous avez été particulièrement très pris et avez vraiment contribué, en tout cas pour caractériser ce besoin de service public dans toutes les régions qui sont les vôtres, nous avons pu objectiver les carences de l'offre privée. Nous avons donc opté pour le choix d'une DSP d'une durée de 7 ans, afin de privilégier l'équilibre économique et beaucoup plus de stabilité pour la desserte de demain, afin de lui donner justement ce nouveau souffle qu'elle attend et de voir plus loin, et de pouvoir faire de la prospective dès les années qui arrivent.

Les études de marché, le benchmark, les différentes évaluations que nous avons pu faire, nous les avons menées en totale transparence avec la Commission européenne, ne serait-ce que par rapport à l'analyse des différentes dessertes maritimes existantes en Europe, pour comparaison.

Ce périmètre-là, la compensation a pris acte : fret non-tracté intégralement validé ; passager, qui était une ligne rouge, intégralement validé de la même façon, à savoir que le passager n'est pas compensé. Absolument pas. Nous compensons exclusivement les marchandises.

Aujourd'hui donc, cela ne changera pas grand-chose pour vous, à part peut-être voir du rouge à Propriano et du bleu à Portivechju, cela ne changera pas grand-chose pour votre vie sur l'acheminement, mais il fallait, je pense, dresser un tableau de ce que nous aurions pu perdre si nous n'avions pas eu cette stabilité avec la DSP qui s'ouvre au 1er janvier 2023.

Je passerai donc directement aux différentes attributions, lot par lot, et les différentes conventions avec les fréquences port par port pour la durée de 7 ans, pour un total en compensation, exploitation, investissement et carburant d'un montant de 106,7 M€ par an.

Le premier lot concernant la traversée Aiacciu-Marseille, c'est le groupement Corsica Linea et la Méridionale qui l'a obtenu, avec une rotation journalière.

Le lot n° 2 Bastia-Marseille, il s'agit de Corsica Linea à hauteur d'une rotation journalière également.

Le lot n° 3 Portivechju-Marseille, il s'agit là donc d'une concurrence directe, puisque nous avons les 2 candidats en lice et nous avons retenu la Méridionale pour 3 rotations hebdomadaires.

Le lot n° 4 Propriano-Marseille, il s'agit ici donc de Corsica Linea. Donc, la Méridionale qui passe à Corsica Linea pour ce lot-là, à raison de 3 rotations hebdomadaires.

Le lot n° 5, le dernier justement, pour l'Isula jusqu'à Marseille, avec la spécificité de l'apport des matières dangereuses dont je parlais en introduction, par exemple l'oxygène et le chlore, nous avons donc 3 rotations hebdomadaires.

Dans le contexte que nous connaissons, qui est donc un contexte très inflationniste, qui oscille entre crise économique, énergétique, environnementale, au beau milieu d'un secteur des transports complètement en pleine mutation, en post-COVID, il a fallu trouver un juste équilibre entre donc exploitation, investissement et carburant. On a donc dû faire face à un taux d'inflation particulièrement fou, avec un coût de l'énergie, carburant et évolution sociale induite d'ailleurs depuis de nombreuses années. Tout ceci a été discuté et vu directement avec la Commission européenne.

La Commission européenne a été en toute transparence et en temps masqué justement, sur les 4 tours de négociations que nous avons eues à mener avec les différents candidats, la Commission regardait les différents CEP actualisés initiaux que nous avons donc du coup négociés avec les différents opérateurs candidats.

Nous souscrivons également, pour justement plus de stabilité au niveau du carburant, à une couverture carburant de 24 mois. Nous n'avons pas de visibilité forcément à hauteur de cette année pour pouvoir négocier, en tout cas des volumes de carburants particulièrement stables sur 7 ans. Par contre, la

couverture carburant nous permettra de stabiliser sur 24 mois, avec renégociation au niveau du carburant sur les 24 mois qui suivent, vu le contexte fluctuant et le coût de l'énergie des carburants.

Je voulais revenir également sur la compensation initiale vis-à-vis de la compensation finale retenue. Sachez que nous sommes réglementairement, en termes de délégation de service public sur les différents bateaux qui vont donc officier et naviguer entre la Corse et le continent, soumis à la future entrée en vigueur de la zone CECA. Ce qui veut dire que pour une volumétrie, en tout cas sur les différents volumes et les flux qui iront entre Marseille et les différents ports de Corse, il nous faudra être prudents car du carburant, particulièrement soufré, sera remplacé progressivement par du carburant de moins en moins soufré. Ce qui veut dire que ce sera forcément beaucoup plus cher. A volumétrie égale, quand on passe de 3.5 à 1.5, forcément il faudra surcompenser sur justement la compensation carburant.

Ensuite, au niveau de l'exploitation, au niveau des charges salariales, au niveau des actualisations des coûts pour la manutention, ce sont des postes sur lesquels nous n'avons pas forcément la main et qui expliquent un différentiel, en tout cas sur certains postes de compensation, en tout cas sur l'exploitation.

Ensuite, il y a des charges donc inhérentes à l'exploitation typiquement pour le nouveau bateau qui rentre avec la flotte Corsica Linea, la Galeotta. 140 M€, avec une capacité d'emport de fret qui va être particulièrement grande puisque nous avons 170 places supplémentaires de remorques qui seront non fongibles avec une offre commerciale, c'est-à-dire les véhicules légers ou de tourisme.

On a donc forcément un bouquet initial qui va être beaucoup plus important, D'où cette différence que nous avons entre donc la DSP actuel à 93 et la DSP que nous proposons à 106,7.

Je voulais aussi rajouter les nouveautés que nous avons rajoutées à ces différentes conventions.

En termes de niveau de compensation, nous sommes sur une optimisation de la contractualisation avec un suivi et des contrôles renforcés, et un bénéfice raisonnable ajusté avec un mécanisme de rétrocession de toutes les surcompensations au-delà d'un montant donc de 2,13 %, c'est-à-dire le bénéfice raisonnable que nous avons retenu. Et ce mécanisme de rétrocession nous permettra, en tout cas nous Collectivité et Office des transports, de pouvoir toucher les excédents au-delà de 2,13 %.

Le contrôle SIEG et hors SIEG, donc c'est-à-dire activité commerciale et activité dédiée au service public sont donc contractualisées. C'est la première fois, noir sur blanc, sur les contrats que l'on a ce mécanisme-là. Là encore, c'est un point qui a été discuté avec la Commission européenne. C'est un point qui a été validé par la Commission européenne. Et quand je vous dis qu'il a été validé par la Commission européenne, il n'y a pas plus tard que un mois, nous n'étions absolument pas sur ce terrain d'atterrissage, loin de là, étant donné que la Commission européenne avait certains doutes sur la construction globale de la compensation. Doute levé notamment par rapport à ce benchmark qui a été donc fait par l'Office des transports, ainsi que ses partenaires, pour pouvoir caler au plus juste le 2,13 %.

Pour information, les différents opérateurs et les différentes listes qui nous avaient été données par la Commission européenne elle-même sur ce benchmark, donnaient des bénéfices raisonnables beaucoup plus importants que le 2,13 % que nous avons finalement retenu.

Donc la transparence financière la plus totale, avec un mécanisme de schéma financier et une allocation entre dépenses et coûts pour le service public le plus juste possible.

Les clés de répartition SIEG/hors SIEG, avec le contrôle approfondi, seront en tout cas contrôlées toute la vie du contrat, et c'est pour ça que nous gardons les comités économiques, juridiques et environnementaux qui nous permettent en temps réel, tous les 3 mois, de pouvoir vérifier toutes ces données avec des CEP réactualisés.

Les nouveautés également en termes d'environnement, de verdissement des flottes, avec donc des perspectives et des obligations conventionnées qui sont rattachées aux attributaires.

Nous avons aujourd'hui, en tant que décideurs politiques, la nécessité d'une prospective de sobriété, de massification des flux, d'optimisation des taux de remplissage, de recherche d'efficacité dans l'investissement plus performant, plus intelligent de l'outil naval, afin de limiter l'impact dans un environnement maritime corse que nous connaissons et qui est particulièrement encore préservé.

Cette perspective de sobriété, nous en avons discuté longuement d'ailleurs avec la Commission européenne autour de la substituabilité ou non des ports de commerce entre Toulon et Marseille.

Nous avons évalué toutes les solutions que pouvait nous proposer la commissaire pour essayer justement de cadrer le plus possible et d'annihiler toutes les incertitudes juridiques qu'il pouvait encore y avoir entre, par exemple, le port de Toulon et le port de Marseille pour une libre concurrence.

La Commission européenne souhaitait que, pour une infime partie du segment de marché fret, il puisse y avoir une ouverture vers le port de Toulon. Cela aurait signifié qu'il aurait fallu non pas que nous créions 5 lots au départ de Marseille, parce qu'il n'était absolument pas question de transvaser tout le fret inerte de Marseille à Toulon, donc 5 lots au départ de Marseille pour le fret inerte qui correspond à 80 à 85 % de la totalité du fret, et pour les quelques pourcentages restants, il aurait fallu que nous ouvrons 5 lots supplémentaires au départ de Toulon. Ce qui aurait été en tout cas un surdimensionnement tel en sachant que les 5 navires partants de Toulon auraient navigué la plupart du temps à vide, avec les carburants qu'il aurait fallu que l'on cumule et une compensation qui explosait complètement la compensation que nous attribuions pour la desserte maritime entre la Corse et le continent.

Ensuite, si vous regardez bien, dans ces conventions, de nombreux éléments de l'ancienne SEMOP qui avait été présentée figurent dans ces conventions-là : la clause de retour, déduction faite de tous les investissements de verdissement des flottes qui rentraient en considération dans la compensation investissement, accompagnés pour verdir justement les flottes prises en compte par l'Office des transports ; mais aussi la massification avec la possibilité de pouvoir massifier les carburants aussi bien maritimes, aériens, que les carburants dédiés aux services publics. Je parle du ferroviaire, par exemple, ou pourquoi pas des transports en commun qui demandent.

Plus la volumétrie sera importante et plus la négociation sera fructueuse, en termes en tout cas d'ajustement de prix et de tarifs.

Il y a également un échéancier qui a été mis en place sur les différents dispositifs à mettre en place sur les flottes des compagnies délégataires de service public attributaire.

Un échéancier justement pour le Kallisté à destination de Portivechju, donc du coup la ligne la plus longue, qui va faire exactement la même chose que sur le Piana avec l'installation d'un filtre à particules, donc pour ne pas justement avoir d'émissions de particules fines. Il s'agit de 5 M€, la bagatelle qui nous permet quand même de pouvoir être en tout cas plus performant et en tout cas en accord parfait avec les règlements que nous impose le passage à la zone CECA en 2025, donc en conformité totale avec la navigation.

Il y a également une nouveauté avec l'entrée du navire A Galeotta, navire donc avec du GNL, qui est un carburant de transition, plus propre, également limitant les particules fines, en tout cas sur les différentes traversées que la Galeotta pourra faire.

Je ne reviendrai pas sur les tranches horaires qui permettent également plus de souplesse pour adapter la vitesse des différents navires, car vous savez que la seule façon de pouvoir justement limiter la consommation des carburants est bien de réduire la vitesse de tous les navires. Cette souplesse est conventionnée également dans nos contrats et dans nos conventions de délégation de service public.

Nous avons exigé également que les opérateurs puissent nous proposer des expérimentations par chaque délégataire avec un contrat, tous les 2 ans, tous les 3 ans, qui nous permettra de suivre de manière précise l'évolution et la mise en œuvre des expérimentations de verdissement des flottes que les compagnies délégataires pourront mettre en place incitativement, ce qui veut dire qu'on va forcément avoir des sanctions pour toute non-action qui aurait été donc faite sur ces expérimentations en début de convention. Et en cas de supers performances, on réallouerait les sommes dégagées en faveur des navires, en faveur du verdissement des flottes, en faveur donc d'un outil naval plus propre, en réinjectant donc dans les projets les trop-perçus prioritairement pour ce verdissement des flottes.

Je voudrais aussi rapidement aborder la sécurisation au plan national, car vous savez que, en avril dernier, quand nous avons lancé les conventions de délégation de service public en termes de cahier des charges, nous avons donc eu à subir un référé précontractuel. C'était historiquement anticipé par rapport aux différentes attaques que nous avons pu avoir ; attaques qui, finalement, se sont révélées de notre côté, étant donné que le tribunal administratif, par une ordonnance en juillet dernier, a donné raison à la Collectivité sur son cahier des charges, sur l'absence d'irrégularité de son cahier des charges et qui nous autorisait donc à poursuivre.

Après avoir formé un pourvoi, donc au Conseil d'État, la compagnie plaignante a donc du coup également perdu devant la dernière juridiction, le Conseil d'État qui nous validait en tout cas et sécurisait la convention de délégation de service public au plus haut niveau sur le plan national.

Il faut savoir qu'au niveau étatique également, les différentes discussions, les différents éléments qui ont pu justement faire partie de la conviction de la Commission européenne, nous les avons menées de façon partenariale, dans un contexte de concurrence imparfaite. Il y a eu forcément

une analyse raisonnée et pragmatique, dans l'évaluation aussi de toutes les situations monopolistiques, qu'elles soient monopolistiques par rapport au fret, mais également monopolistiques par rapport aux passagers. Et vous savez que, en termes de territoire insulaire, il y en a de nombreuses car limitées en termes de moyens démographiquement comme géographiquement extrêmement contraints.

Maintenant, les perspectives à plus long terme : 7 années qui nous permettent en tout cas de nous engager autour de la compagnie territoriale, de son travail. Et comme je le disais, les 7 années ne seront pas suffisamment longues pour que nous nous ennuyons à constituer en tout cas ces flottes qui nous intéressent, avec des discussions avec l'Europe qui continueront et ce dès janvier 2023 pour continuer à faire comprendre nos spécificités insulaires et travailler sur un modèle de desserte, en tout cas à une gestion plus maîtrisée, à une gestion publique qui tient toute la stratégie de ces transports.

Cela nous permettra également de tester nos opérateurs sur cette DSP, avec les contrôles renforcés, des clés de répartition sur l'offre publique et justement l'offre commerciale durant toutes les années de ces conventions, et in fine, avec des mécanismes de rachat de l'outil à l'issue des différentes conventions que nous avons passées.

Nous aurons donc à nous poser très rapidement la question sur la mutualisation de l'achat des carburants pour l'aérien et pour le maritime, nous aurons donc à nous poser beaucoup de questions également sur la constitution effective des différentes flottes qui rentreront dans cette future compagnie territoriale. Et à l'issue des 3, 4 premières années, nous créerons, à l'Office des transports en tout cas, un bureau d'études interne pour les perspectives de rachat de l'outil naval les plus propres possibles, dans la perspective de pouvoir maîtriser complètement ses investissements là, déduction faite de toutes les subventions qui auront été mises en place par l'Office des transports pour accompagner notre souhait.

Des objectifs qui n'auraient jamais pu être atteints sans une équipe particulièrement réactive et performante qui a été constituée donc par l'Office des transports, et qui a contribué à faire prendre en compte toutes les spécificités insulaires, à améliorer la qualité du traitement de ce dossier auprès des instances étatiques comme européennes, expliquer, clarifier, lever les doutes les plus prégnants de la Commission européenne pour chacune des parties prenantes du dossier.

Je voulais donc remercier tous ceux qui ont œuvré toute cette année pour nous accompagner à accomplir cet immense travail d'analyse, de finesse,

statistique, juridique. Un soutien moral aussi très important avec les hauts et les bas, notamment par rapport à la Commission européenne, et un temps largement consacré à l'évaluation de stratégies en défense, d'études de risques contentieux, nous savons qu'aucun contrat en tout cas n'est inattaquable, de vulgarisation et d'objectivation de données socio-macroéconomiques qui nous permettaient une fois pour toutes d'objectiver le besoin de service public de la Corse pour la desserte maritime entre la Corse et le continent.

Il y a aussi eu des articulations optimisées de politiques publiques, coordination technique, opiniâtreté face aux lobbies.

Je vous rappelle, le mois dernier, nous étions encore sur un fil avec des chiffres qui étaient parvenus à la Commission européenne et qui avaient pu mettre en tout cas en cause l'intégralité de la méthodologie que nous avons en tout cas proposée dans une évaluation. Nous sommes montés à Bruxelles exprès pour pouvoir déconstruire ces lobbies-là, mais ces lobbies sont très présents et il faut les avoir largement en tête.

Tentative également de déconstruction des idées reçues, des idées reçues par rapport ne serait-ce qu'au passif dans le maritime que nous avons et que nous écopons, en essayant de dissocier à chaque fois l'image et l'efficacité que nous proposons dans les différents chiffres que nous avons en tout cas défendus auprès de la Commission européenne, pour faire en sorte que notre exigence de continuité territoriale soit entendue, respectée, possible et même confortée à l'horizon du 1^{er} janvier 2023 et pour ouvrir, nous l'espérons en tout cas, un meilleur chapitre à la desserte maritime de la Corse.

Le combat continue, forcément.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente de l'Office des transports.

Donc est-ce que Monsieur le Président de l'exécutif veut s'exprimer ? Non. Donc, il y a un rapport conjoint de la CDENATE et de la commission des finances, c'était une commission conjointe effectivement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci.

Au terme de cette présentation très complète, **la présidente Nadine NIVAGGIONI**, après avoir remercié l'ensemble des intervenants, a souhaité souligner toute l'importance du chemin parcouru, notamment au regard de l'évolution de la position de la Commission Européenne et de la définition de l'expression du besoin.

Elle a indiqué que la méthode mise en œuvre a permis de comprendre à quel niveau devaient se situer les efforts, notamment de manière à permettre de recueillir l'assentiment de la Commission Européenne.

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*, a souhaité remercier le président du Conseil exécutif de Corse, la présidente de l'OTC ainsi que les services et les experts pour leur présentation, rappelant qu'il s'agit d'une matière ardue, qui a connu depuis plusieurs années de nombreux soubresauts.

Au-delà de l'aspect social et de celui de la circulation des personnes, elle a rappelé que se pose également la question économique importante de la circulation des marchandises et celle de l'intégration de la Corse dans l'espace économique européen. À ce titre, elle a indiqué que la position de la Commission européenne, calée sur une représentation du marché centrée sur le dogme de la concurrence pure et parfaite, s'avère très théorique et généralement impossible, a fortiori dans le cas d'espèce, sur un territoire insulaire, avec tout ce qu'il comporte en termes de barrières naturelles.

Au regard des difficultés qui ont existé par le passé, elle a relevé toute l'importance de ce dossier, estimant que le travail en profondeur réalisé sur les plans économique (évaluation du besoin), juridique (règles internes et communautaires) et contractuel était de nature à éviter les écueils du passé.

À ce titre, elle a estimé que ce travail fera date sur le plan de la méthodologie, en raison de son caractère multidimensionnel - juridique, financier et environnemental - qui au-delà de la sphère politique revêt également un intérêt majeur pour l'information du citoyen.

La présentation qui en sera faite lors de la séance publique sera, selon la présidente, l'occasion de démontrer les avancées apportées par les différents rounds de négociation, notamment la forte diminution des coûts.

Enfin, sur le suivi, la comitologie prévue lui est apparue de nature à préserver les intérêts matériels et moraux de la collectivité.

Pour sa part, **Monsieur Hyacinthe VANNI**, *Vice-Président de l'Assemblée de Corse*, a souhaité souligner la qualité de la méthode. Il a fait part de sa préférence pour une présentation devant les trois commissions, au sein de l'hémicycle, regrettant que la séance publique ne permette pas d'aller aussi loin en termes d'éclairage qu'une configuration « commission ».

Il a rappelé l'objectif final consistant en la mise en œuvre d'une compagnie territoriale, même s'il a convenu qu'une bataille importante a été remportée, notamment par la sécurisation juridique de la procédure, ouvrant une fenêtre de sept années pour sécuriser l'objectif d'une desserte assurée par une compagnie territoriale.

À ce titre, il s'est dit confiant en la capacité de la collectivité à convaincre l'Europe pour atteindre cette étape finale et à poursuivre tout l'effort nécessaire pour ce faire.

En réponse, le président **Gilles SIMEONI** a apporté une réponse politique, adossée à une réflexion juridique et technique, en réaffirmant l'objectif fixé dans la délibération cadre adoptée par l'Assemblée de Corse en 2016 et validant le principe d'une compagnie territoriale. Pour autant, il a fait valoir les moyens d'atteindre cet objectif et d'en assurer la réussite, rappelant qu'il était impossible d'y parvenir avant le terme de la DSP en cours.

Il a insisté sur l'introduction de dispositions, dans les contrats, qui contribuent d'ores et déjà à aller dans ce sens, notamment celles qui concernent l'achat groupé de carburant et la possibilité de rachat de l'outil naval dans le cadre d'une société d'investissement.

À ce titre, **la présidente Nadine NIVAGGIONI** a estimé qu'il était en effet judicieux d'assurer ses pas sur un chemin complexe et semé d'embûches, les Corses étant en capacité de comprendre que l'on s'inscrit désormais dans une relation nouvelle avec l'Europe et l'État-membre, sans pour autant se détourner des objectifs politiques de la majorité territoriale.

Monsieur Michel GAUDEAU-PACINI, *Directeur Général Adjoint en charge de la stratégie, de l'innovation et de transformation*, a indiqué que le mandat confié par le Président du Conseil exécutif de Corse n'était pas simplement un mandat de défense mais bien de construction.

En écho aux propos de la Présidente de l'Assemblée de Corse qui

rappelait le caractère multidimensionnel de la procédure, il a précisé que le pilotage de cet exercice n'était pas uniquement contractuel et juridique, la technique ayant consisté à marier doctrine de marché de la Commission Européenne et objectif politique, rappelé par Monsieur VANNI, de continuité territoriale illustré par le règlement cabotage.

Il a rappelé qu'en volume, sur la durée du contrat, cela représente plus de 300 millions d'euros d'économie et en gestion, 2,1 % de bénéfice raisonnable. Tout a également été mis en œuvre pour la récupération de l'outil naval, sa préservation et la stabilité de l'actionariat.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, *Président de la Commission des Finances et de la Fiscalité*, a souhaité souligner le travail accompli, notamment en matière de négociations, rappelant que celles-ci, partant de montants initiaux inquiétants, avaient permis de ramener cette DSP à des montants acceptables, dans une période d'augmentation des prix hors norme. À ce titre, il a estimé que cela constituait un véritable exploit.

Il a par ailleurs insisté sur la qualité de la DSP, sans commune mesure, tant au niveau environnemental, que des investissements, des dessertes et des matériels utilisés, fruit d'un véritable travail de fond.

Il a appelé de ses vœux une réponse, en séance publique, à toutes les critiques infondées qui se sont fait jour, notamment au niveau des médias, basées sur une méconnaissance du dossier.

Bien entendu, il a confirmé que le groupe auquel il appartient soutiendra ce projet en séance publique.

Le président **Gilles SIMEONI** a regretté que les commissaires présents ne se prêtent pas au jeu des questions, estimant difficile de répondre aux questions qui ne sont pas posées. Il a indiqué avoir créé, en accord avec la présidente de l'Office des Transports de la Corse, les conditions d'une discussion la plus ouverte possible, pour que chacun puisse être éclairé.

Il a profité de l'occasion pour répondre aux interrogations qui ont émané du CESEC, notamment sur le manque de sécurisation juridique. Rappelant qu'une démarche ne pouvait jamais être sécurisée à 100 %, il a affirmé que la procédure était allée sur ce point aussi loin que possible et que par ailleurs tous les recours en droit interne avaient été purgés. À ce titre, il a rappelé que la Commission Européenne a adressé à l'État français une lettre de confort, signe très marqué de son assentiment, et qu'elle a également autorisé l'État-membre à notifier la DSP dès son adoption par l'Assemblée de Corse.

En appui, **Maître LANZAC** a confirmé que tous les contacts préliminaires avaient permis à la Commission d'éclaircir tous les points qui soulevaient des interrogations. Elle a rappelé que si le recours d'un tiers est toujours possible, gage de respect du principe démocratique, la Commission elle-même a indiqué que les éléments en sa possession lui permettaient de ne pas utiliser son droit de se saisir d'office.

Sur la question de la taille d'un des bateaux ne lui permettant pas d'accéder au port de Bastia, le **Président SIMEONI** a invité **Monsieur SANTONI** à apporter un éclairage.

Ce dernier a confirmé de manière très claire que le bateau mis en cause a fait l'objet d'une modélisation confirmant sa capacité à être pleinement opérationnel pour ledit port. Il a complété son propos, en indiquant que par conditions météo extrêmes, il lui reviendrait de patienter au large, comme cela est déjà le cas actuellement.

Il a également apporté des précisions, indiquant que le passager en tant que tel n'est pas éligible au périmètre du SIEG (service d'intérêt économique général), mais que toutefois, dans le cadre de la mise en place des obligations de service public (OSP) un tarif résident est prévu et s'appliquera aux usagers des lignes.

Il a également indiqué que pour l'aérien un tarif dit « affinitaire » est actuellement à l'étude pour les Corses issus de la diaspora.

Enfin, des chiffres précis ont été communiqués sur la question de la compensation, de manière à réfuter tout financement de lignes autres que celles reliant la Corse au Continent.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Déport de M. François SORBA.

Absence du groupe « Core in Fronte ».

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport. (Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » ; Absence des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte »).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la rapporteure.

Nous avons décidé, en commission permanente organisationnelle, d'octroyer un temps de parole supplémentaire à chaque groupe, ce qui nous donne les temps suivants, tout le monde a 5 minutes en plus : « Fà populu in seme », 25 minutes ; « Un soffiu novu », 20 minutes ; « Avanzemu », 15 minutes ; « Corse in fronte », 15 minutes ; la conseillère non-inscrite, 4 minutes.

Ce sont les temps disponibles, vous n'êtes pas obligés de tous les utiliser, bien sûr.

Voilà, donc maintenant, la parole est à qui veut la prendre.

Paul QUASTANA.

M. Paul QUASTANA

D'abord un mot sur la compagnie régionale, qui est ramenée à une prochaine mandature, dans 7, 8 ans, dans le meilleur des cas ; dans le pire des cas, elle est morte, au mieux, elle est congelée, on verra si on la décongèle dans 7, 8 ans.

Pour en revenir à la DSP elle-même, depuis 2008, l'enveloppe est figée, ça fait donc 14 ans. J'avais soulevé le problème à une réunion de l'Office des transports, et on a aujourd'hui une rallonge exceptionnelle de 33 M€. Si on décompose les 14 ans, on a 12 ans avec une inflation aux alentours de 2 % et les 2 ans qui suivent, avec une inflation galopante et avec implication sur les salaires et les coûts de carburant, etc., etc.

Donc ces 33 M€ couvrent à peine la dépréciation monétaire de l'enveloppe. C'est-à-dire que pour retrouver la valeur qu'elle avait en 2008, il faut prendre l'enveloppe actuelle, 187 M€, lui rajouter 33 M€, ce qui nous monte à 220 M€. Il se trouve que ces 33 M€, ils sont donnés sur 2 ans. Ce qui fait qu'on a 16,5 M€ par an en plus pendant 2 ans.

Donc la première année, ça nous fait, si on compte la totalité de l'enveloppe de continuité territoriale, 106 M€/an (alors qu'elle était de 93 M€ les 2 ans qui ont précédé), si on ajoute les 74 M€ de l'aérien, ça nous fait 180 M€. Donc, on a un reliquat en ce moment de 7 M€+16,5 M€.

Dans 2 ans, tout ça est terminé, c'est-à-dire qu'on va se retrouver avec une enveloppe de 187 M€ en valeur nominale (en valeur réelle, beaucoup

moins), et avec un reliquat de 7 M€. Le reliquat, c'est terminé, je crois que malgré les amendements du sénateur PANUNZI, on n'en parle plus. C'est tout, c'est un constat.

Alors l'inflation, elle, va continuer, comment on fait ? C'est la question.

Au-delà des 106 M€, des 74 M€, on va se retrouver si l'inflation continue à ce rythme, les 2 premières années, ça va passer ; la 3^{ème} année, ça va commencer à craindre ; et puis après, on va finir par se retrouver en cessation de paiement si les contrats actuels sont maintenus.

Voilà, donc c'est juste une information, une mise en garde. Appelez-cela comme vous voulez.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alors, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un sujet lourd parce qu'à la fois complexe et récurrent, et qui engage, de mémoire, le plus gros marché que notre collectivité ait eu à passer dans son histoire.

D'abord quelques questions de forme qu'il faut bien solder, notamment sur le planning qui, quand même, dit des choses sur notre difficulté d'anticipation : se retrouver le 20 décembre à 17h47 avec l'hypothèque, j'allais presque dire pour mettre un peu de légèreté, du syndrome de Cendrillon, la peur que notre navire ne se transformât en carrosse dans les heures qui viennent, sans que les petites fées qui veillent sur cette délégation de service public n'aient à être dépouillées à minuit de leurs attributs d'apparat, mais enfin, se retrouver à quelques heures de cette hypothèque dans une situation aussi intenable, pose des questions qui sont relatives aux choix stratégiques à des problèmes probablement de management, à une sous-estimation peut-être volumétrique du travail à accomplir, que je modérerais tout de suite pour saluer les efforts que vous avez pu distiller, notamment auprès du Gouvernement et de la Commission européenne. Mais le fait est que nous sommes à quelques heures d'une échéance capitale.

Dire aussi que nous ne sommes jamais, à cette heure, que dans la continuité de ce que nous avons voté récemment, puisqu'il s'agit aujourd'hui de déléguer à une des compagnies, en vertu du cahier des charges que nous avons voté, donc autant commencer par la fin, nous, sans surprise, nous avons estimé à l'époque qu'il y avait des réserves sur le cahier des charges. Ce n'est pas parce qu'on attribut, en vertu de ce cahier des charges, cette délégation de service public à des bateaux bleus ou rouges que notre avis a changé, et les réserves sont constantes.

Les compagnies ne sont pas l'objet de nos réserves. Et d'ailleurs, nous l'avons dit de façon pérenne et permanente, en ce qui concerne une des compagnies candidates, et peut-être dans les heures qui viennent, délégataire, nous avons toujours salué les efforts multiples de cette compagnie ; efforts sur la dimension sociale de leur investissement, effort sur la dimension environnementale, je vais y revenir, parce qu'il faut modérer les choses aussi, effort en matière de formation et je peux témoigner des efforts qui sont faits pour développer la formation et le recrutement local.

Donc, les compagnies, à ce stade, en tout cas dans notre propos, ne sont pas en cause et ne sont pas l'objet principal, non pas de nos critiques, mais de nos réserves.

Des réserves qui s'adosent aux 3 socles cardinaux autour desquels vous organisez, de façon presque promotionnelle, l'argumentaire depuis quelques semaines, y compris avec des conférences de presse anticipées à 2 jours de la session.

Elles tournent autour, encore une fois, de 3 vertus cardinales : premièrement, la maîtrise des coûts ; la qualité environnementale ; et troisièmement, la fameuse sécurisation juridique.

Essayons de nous y pencher, non pas comme des fées, mais avec pragmatisme et réalisme pour, j'allais presque dire, modérer l'enthousiasme qui est le vôtre sur ces 3 vertus qui constituent la sécurisation de cet énorme marché public.

D'abord, la question de la maîtrise des coûts.

Dans le cadre de la négociation, chacun a joué son rôle. Les candidats, cumu si dice in corsu, a s'anu pruvatu, en fixant la barre très haut et on arrive à un niveau d'offre que vous qualifiez de raisonnable. La raison s'est emparée de vos esprits et nous ne pouvons que le saluer, parce qu'il fut un temps où ce que j'ai appelé souvent au cours de nos exercices, la constante macabre des 100 M€,

était de l'ordre du déraisonnable. Que n'avons-nous pas entendu sur ce sujet ! L'alignement des planètes a fait qu'à un moment donné, notamment lors de vos prises de fonction, on était plutôt sur 70, 72 M€ et puis on en finissait plus, comme le rappelait Paul QUASTANA, d'avoir des reliquats, et puis les reliquats ont fondu et on se rend compte que vous tendez de façon presque asymptotique vers ce niveau de prestation, en tout cas de compensation autour de 107 M€. Et si on rentre dans le détail, un peu plus encore autour de 111 M€.

Vous vous félicitez d'une négociation rondement menée, puisqu'on part de 150 M€ en vertu des offres, pour arriver à 107 M€.

Rappeler peut-être que les 150 M€ sont dus au départ à l'absence d'autres candidats. Ce n'est pas inutile de rappeler le jeu fermé tel qu'il s'est organisé, en responsabilité ou pas. On ne dit pas que vous êtes responsables du fait que des candidats n'aient pas répondu. Mais on part de là et ce n'est pas inutile de le rappeler.

Au 2^{ème} tour de table, vous décidez de l'augmentation de 5 € du prix du mètre linéaire, de 35 à 40. Ça fait 15 %, générant donc un surplus dans le chiffre d'affaires de 9 M€. Mécaniquement, ce que vous appelez façon sémantique, un complément de dotation qui ne restera jamais qu'à la charge des ménages et des usagers.

Les voyages supplémentaires seront financés, si on regarde l'article 37 de votre convention, en supplément de ces 107 M€. Soit un coût annuel d'environ 4 M€.

Ces mêmes rotations supplémentaires vont constituer une nouvelle source de revenus pour la compagnie ou les compagnies délégataires, ce qui nous donne quelque part, à l'arrivée et en somme, une dotation à charge de la collectivité d'à peu près 111 M€, pour des chiffres d'affaires de 25 M€ pour les délégataires.

Tout ça pour dire qu'on avait un point d'équilibre qui aurait dû se situer à 95 M€ ; 95 M€, d'autant que le carburant retrouve des niveaux historiques. Je dis ça pourquoi ? Je dis ça parce que cette construction, elle doit s'opérer aussi dans la volonté que nos parlementaires ont manifesté et ont acté, mais sur one shot. L'histoire des 33 M€, navette Sénat... On est tous à peu près d'accord que cette année, il faut compenser.

Moi, je n'ai pas la conviction, et personne ne peut avoir la conviction acquise que cet effort de solidarité nationale... Il n'est jamais inutile de rappeler que la dotation de collectivité territoriale est un effort de solidarité nationale qui

est intégrée au projet de loi de finances et qui peut être amendé dans un sens ou dans l'autre chaque année. Ce n'est pas quelque chose de pérenne dans son volume.

Tout ça pour dire aussi que compte tenu des niveaux de compensation que vous mettez sur la table et que notre assemblée s'apprête, si on l'adoptait en tout cas, à délibérer, il faut l'avoir à l'esprit de façon globale, en intégrant ce qui arrive dans les prochaines semaines, en tout cas les prochains mois, la problématique de l'aérien, qui ne manquera pas d'avoir les mêmes problématiques, par symétrie.

Et là je rejoins Paul QUASTANA, il n'y a plus de débat possible, me semble-t-il, sur les reliquats. Et on en revient à cette position initiale que vous ne manquiez pas de dénoncer à l'époque, c'est-à-dire on est sur un jeu de crête par rapport à la volumétrie de la dotation de continuité territoriale.

Un mot sur ce qu'il est convenu d'appeler les bénéfices raisonnables et sur le mécanisme de retour de la surcompensation.

Je pense qu'il est de bonne intelligence et de bon aloi d'avoir réfléchi à des mécanismes qui pouvaient d'abord identifier la surcompensation, parce qu'ici, dans cet hémicycle, rappelons un peu les choses, un peu d'histoire ne fait pas de mal, on a toujours beaucoup parlé de surprofit, sans jamais, et l'initiative est à saluer, qu'on puisse quantifier de façon actée et de façon critérisée ce qu'était un surprofit, donc d'une part le quantifier, et d'autre part, induire des mécanismes de pénalité lorsque surprofit il y avait. Et vous vous attaquez, à bon droit, et me semble-t-il de bonne intelligence, à cette disposition.

Vous fixez à 2,13 % du SIEG, la notion de bénéfice raisonnable.

I, on est en-dessous ; II, on est au-dessus.

II, on est au-dessus, donc il y a un mécanisme de retour de cette surcompensation. Sauf qu'entre temps, la compagnie délégataire en a bien bénéficié de ces 2,13 %. Elle a pu faire usage, par exemple, de cette surcompensation pour faire une promotion. Si elle fait une promotion, il y a des mécanismes inévitables de distorsion de la concurrence par rapport aux voisins, avec donc un risque de contentieux. J'y reviendrai.

Je reviens une minute sur l'en deçà du bénéfice raisonnable, on est en deçà du 2,13 %. Le problème, c'est qu'ils sont indexés sur la CSG, en gros sur le fret, c'est-à-dire le cœur de métier, pas forcément sur le passager, ou sur le passager, non pas les compagnies font leur miel mais dégagent beaucoup plus de

latitude. La preuve, et vous le dites vous-même, c'est qu'elles sont capables, elles se montrent dans la capacité, en tout cas la possibilité, de verdir leur flotte. Ça reste donc un mécanisme fragile à identifier.

Deuxième socle sur lequel vous appuyez votre argumentaire et vous faites la promotion de cet argumentaire, la capacité à avoir une flotte irréprochable du point de vue environnemental. C'est dans l'air du temps, ça relève même de quelques obligations.

Un mot pour dire que la plupart des navires qui aujourd'hui opèrent dans le cadre de la DSP utilisent, et c'est malheureux, des motorisations à fuel lourd dont la teneur en soufre est supérieure à 0,5 % et donc, à ce titre, bénéficient d'une dérogation de naviguer jusqu'en 2025, dérogation aussi pour rejeter en mer les mêmes résidus toxiques.

Question : au 1^{er} janvier 2026, cume femu ?

Deuxième question : cette situation, elle est la conséquence de mauvais choix industriels à un moment donné. Y a-t-il dans votre esprit des mécanismes de pénalité de ces choix industriels, historiques et à venir ? Historiques, on ne peut plus rien y faire. Historiquement, ce 1^{er} janvier 2026, on a des choix industriels de même nature. Qu'est-ce qui est prévu ?

Troisième argument : ces mêmes navires ont obtenu une dérogation de déverser ces résidus ultimes dans les ports corses, à votre demande, Monsieur le Président de l'exécutif et du préfet de Haute-Corse, Conseil portuaire de l'île Rousse du 22 novembre 2022. Est-ce qu'il est prévu de continuer à s'inscrire dans cette trajectoire régulièrement, à chaque conseil portuaire où la question sera posée ? Ça pose la question, d'environnemental de façon extrêmement pragmatique, extrêmement palpable et extrêmement pénalisante pour nos ports.

Ces dérogations sont probablement aussi à corréliser avec la baisse du critère environnemental de la future DSP par rapport à 2019. Je m'explique, il y avait un critère RSE à 10 % qui a été rajouté avec une composante environnementale très marginale.

Troisième et dernier point, j'en aurai fini, Madame la Présidente, qui vous a essentiellement préoccupé, on peut le comprendre, c'est le risque juridique. Mettons les choses en perspective historique, moi, je ne connais pas de président de l'exécutif qui n'ait essayé de se prémunir de ces risques-là. Les sommes qui ont été englouties auprès des avocats spécialisés se chiffrent en millions d'euros sous toutes les mandatures.

Donc, vous avez fait ce travail et vous avez bien fait de le faire. Mais cessons de présenter ce dossier comme porteur d'un risque zéro, de ce point de vue-là. Attention, soyons humbles sur ce sujet. Quelques failles qu'il s'agit de mettre en évidence et sur lesquelles j'insiste beaucoup, vous avez fait de votre mieux, mais il reste des failles.

Grand un : le péché originel. Le péché originel, ce sont les tests de marché. Les tests de marché tels qu'ils ont été effectués, à moins que la Commission européenne vous l'ait écrit, signifiaient, et pas masqués dans le coffre-fort d'une ambassade, je parlerai de la lettre de confort tout à l'heure, à moins que la Commission européenne ait certifié qu'en effet, les tests de marché attestent clairement que l'initiative privée est en mode carence et que donc il y a obligation, en tout cas nécessité, d'opérer une délégation de service public, il y a un élément de fragilité. Nous, on vous le dit, vous avez balayé de façon un peu rapide, ce que nous avons présenté je crois, sous la voie d'une motion, mais qui n'était pas une piste de travail, qui était plutôt l'objet d'une étude visant à écarter toutes les pistes possibles, ce qu'on a appelé des OSP compensées pour faire clair. Nous, on pense que vous avez balayé ça un peu trop vite.

Deuxième sujet de fragilité qui est au confluent du politique et du juridique. On ne dit plus la compagnie régionale, c'est ça, on dit la compagnie territoriale, pourquoi pas ? Vous savez ce qu'on pense là-dessus ou en tout cas la plupart de nous, ce qu'on en pense de la faisabilité juridique, matérielle, financière. On comprend évidemment la dimension symbolique à laquelle les uns les autres peuvent être attachés, qui ne serait pas attaché à l'idée de voir flotter nos *bandere* sur des bateaux, quelle que soit la couleur ? L'objet, ce n'est pas celui-là, l'objet, c'est de savoir premièrement si on a les moyens et deuxièmement, si c'est faisable et troisièmement, si ça ne fragilise pas juridiquement.

Alors avec l'habileté qui vous caractérise, vous le dites, puis vous ne le dites pas, puis vous reportez. Je ne sais pas si c'est de la congélation, si c'est du coma artificiel ou si c'est une mort par préméditation, en tout cas tout ça a du plomb dans l'aile, de sorte que vous effleurez le sujet, et qu'à mon avis, moins on en parle et mieux c'est. Car vous sentez bien que c'est un point de fragilité juridique. Vous ne pouvez pas dire à la fois : on essaie de se blinder et à la fois, évoquer je cite, dans vos fantasmes collectivistes, l'idée de rachat des outils navals pour investir dans une société d'investissement.

Alors si la Commission européenne vous l'a écrit, ça aussi, c'est un sujet d'archive pour le coup, historique. Il s'agirait de déposer dans les coffres forts de la Collectivité si c'est possible, avec dépôt de brevet à l'appui.

Dernier élément qui nous interpelle, qui à la fois témoigne de votre investissement, dont vous nous avez d'ailleurs, et nous vous en remercions, régulièrement rendu compte : la lettre de confort. La lettre de confort c'est le témoignage des relations qu'entretient la Commission européenne avec le Gouvernement, avec l'état membre, qui dit en gros : ils ne font pas trop de conneries en Corse, ça tient à peu près la route leur histoire. Cette lettre, je n'en ai ni lecture, et je rassure le Président, je ne veux pas demander d'interruption de séance pour avoir à la lire, ni lecture, ni l'appréhension de son contenu dans ses grands principes, ni la consistance juridique que peut avoir ce document, Monsieur le Président, et en droit interne, et devant une Cour européenne de justice.

Hypothèse d'école : un tiers fait un recours la semaine prochaine, quel est sinon le témoignage, et je vous crois de bonne foi là-dessus, sinon le témoignage d'un commissaire ou d'une commissaire européenne en direction d'un état membre, du fait qu'on serait plus ou moins dans les clous, une lettre de témoignage. Devant une juridiction, quel est le poids de ce document, sinon l'attestation d'une qualité de travail abouti ? Ce que je veux croire car je crois que vous avez beaucoup travaillé sur ce sujet.

Voilà quelles sont nos réserves.

J'en aurai fini pour saluer à la fois notre constance, et dans les propos et dans le vote, vous comprendrez facilement qu'on va s'abstenir sur ce sujet. Comme Monsieur le Président ce matin en réponse à ma question orale, a souhaité que sans esbroufe, je cite, sans ronds de jambes, nous passions de bonnes fêtes de Noël, je souhaite à tout l'exécutif de bonnes fêtes de Noël, mais des fêtes de Noël qui vont aller des Noëls 2023 jusqu'à Noël 2029, parce que le choix qu'on s'apprête à opérer, il ne présente pas de risque uniquement pour les fêtes de Noël cette année, mais pour quelques très, très longues années.

Voilà les réserves que nous voulions formuler sur ce dossier, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, qui d'autre souhaite prendre la parole ? Vous avez respecté parfaitement votre temps d'ailleurs, Monsieur MONDOLONI, je tiens à le préciser. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, ce dont je doute, je repasse la parole au Président de l'exécutif...

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, s'il me reste du temps ...

Non, il ne vous en reste pas. Sauf si vous le négociez... C'est Pierre et c'est Noël.

J'attends de voir si d'autres interviennent. Ils sont prioritaires, donc il y a un compte épargne temps aussi, vous pouvez négocier. C'est comme le marché carbone. Non pas d'intervention ? Paul-Félix Benedetti, 15 minutes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

1/4 d'heure, c'est plus vaste.

Donc j'ai pris note des rapports, des documents et des nouveaux documents. On est sur un contrat qui est stratégique pour la Corse, desserte maritime, fondamentalement en fret, c'est l'objet des fondamentaux de la DSP et accessoirement en passagers. Pour certains passagers résidents insulaires à tarif préférentiel par obligation de service public et passagers touristiques. Donc en fait, une offre globalement à deux facettes, avec l'offre commerciale service public et l'offre commerciale privative extra contrat de service public. Les deux se croisent et s'interpénètrent.

On a aujourd'hui une convention qui va nous lier jusqu'en 2030 et qui, de l'avis du groupe indépendantiste que je représente, met une hypothèque très forte sur le devenir d'une possible compagnie régionale, car en 8 ans, il va se passer beaucoup de choses dans le monde, en Corse et dans la navigation maritime entre la Corse et l'Europe.

On aurait pu choisir d'autres voies, une autre méthode que la continuité de l'existant, car aujourd'hui, ce que l'on fait, c'est la sanctuarisation d'un système qui a probablement été validé avec difficulté par les instances européennes et qui rassure l'exécutif et sa majorité, en pensant que ça sera un contrat stable. Un contrat stable, c'est un gage économique d'éviter des recours, d'éviter des contentieux, d'éviter des sommes arbitraires comme les 100 M€ qu'on a payés et le complément qu'on n'a pas encore fini de payer.

Mais ça ne doit pas être l'axe de notre politique de rechercher une absence de recours. Je pense que dans ce projet global, il manque l'esprit d'origine. Moi, j'étais absent de l'Assemblée lorsque vous avez voté brillamment la volonté de créer une compagnie régionale. Alors, il y a eu un salut, mais je ne sais pas si c'était le salut du capitaine ou si c'était l'adieu aux armes. Parce

qu'aujourd'hui je vois rien, il n'y a pas de traceur d'une volonté, il y a eu, certes, vous avez fait une conférence de presse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, pour dire que vous vous donniez maintenant un chantier de 8 ans pour construire la compagnie régionale et ça sera peut-être un des objets de votre programme de campagne électorale de la prochaine échéance dans 6 ans.

Mais entre-temps, dans ce laps de temps où nous aurions pu faire, on a accepté les diktats de l'économie, le diktat d'une logique traversière Corse Méditerranée, Corse France, imposée sur Marseille et qui n'est pas dans la logique d'une Corse qui rayonne en Méditerranée. Je vous l'avais dit au moment du vote de la DSP, j'aurais pu accepter un contrat court, un contrat à 4, 5 ans qui nous aurait permis de créer un outil dynamique, en partenariat peut-être avec le monde économique maritime qui existe et qui est fortement implanté en Corse et qui a de grandes capacités à innover et à être des entrepreneurs.

Mais je crois qu'il nous appartient aussi d'avoir des visions politiques. On ne doit pas être que des boutiquiers, des gestionnaires d'enveloppes budgétaires. On a été collectivement élus, ceux qui se revendiquent de l'héritage patriotique politique, pour faire autre chose, autrement. Autre chose autrement, c'est baisser les coûts de la vie en Corse, ce n'est pas au travers d'une négociation d'augmenter de 15 % le coût du fret, en expliquant qu'en fait, ça ne va jamais que faire 15 % de plus pour les transporteurs, mais au niveau du coût des produits, ça ne représentera jamais que 0,2 %. Mais comme les Corses ont déjà subis 8,9 % en 2022, ce n'est pas grand-chose. Je ne peux pas entendre, je ne peux pas lire ces choses-là, ce n'est pas acceptable, parce que 8,9 % d'augmentation du coût de la vie, c'est énorme. Et rajouter quelque chose à quelque chose d'énorme, c'est peut-être la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

D'autant plus que ce fameux coût de la vie, ça fait partie des critères de réévaluation du contrat. Vous dites un contrat stable, c'est un contrat fluctuant et les propres clauses de révision que vous avez mises, la clause d'indexation des prix hors carburant, qui sont traités à part, elle est proportionnelle à l'indice du coût des ménages qui a été augmenté de presque 8 % en 2022, de 3 % en 2021, de combien en 2023 ? De combien en 2024 ? Nos 105 M€ d'aujourd'hui, feront peut-être 110 en 2024, 130 en 2027. Je veux dire, il n'y a pas de curseur, on aurait pu choisir un autre critère, de dire que l'augmentation, elle serait proportionnelle à l'augmentation de la dotation de continuité territoriale, point barre. C'est sûr que ce sont des clauses léonines, mais on aurait pu les mettre.

Sur l'outil naval, on a une moyenne d'âge de bateaux, toutes flottes confondues, CMN et Corsica Linea, malgré le fait qu'il y a un bateau d'âge zéro qui rentre, le Galeotta, à plus de 25 ans. Est-ce qu'on pense aux conditions de

travail des marins ? Est-ce qu'on pense aux conditions de navigation des transporteurs et des passagers ? Il n'y a pas eu d'imposition de règles sur l'âge des bateaux. Je le sais, imposer un bateau plus neuf, ça impose un investissement, un investissement, ça impose des charges à compenser et c'est un mécanisme qui peut faire qu'on a une dotation qui va remonter au-delà de ce qui est acceptable. Et aujourd'hui, on a atteint, je pense, le maximum.

Mais est-ce qu'on pouvait faire autrement ? Oui. Faire autrement, c'est définir l'outil naval, l'outil naval, c'est de revenir aux fondamentaux de la DSP. La DSP, c'est de faire rentrer x millions de mètres linéaires de remorques en Corse et quelques centaines de passagers, à savoir les passagers médicalisés qui sont imposés par la DSP et les accompagnants des remorques.

Ça veut dire que le navire de base qui doit servir de cadrage à la DSP, c'est un bateau roulier simple, qui a un coût de fabrication qui a un coût d'exploitation et qui a un système connu. On n'était pas obligés de l'imposer comme bateau. Mais le bateau de base, c'est-à-dire le bateau à financer, un autre bateau, il est à la charge en complément de ce que coûte le bateau de base exclusivement de celui qui veut répondre. Il a été acheté un bateau, le Galeotta, sans accord préalable de la CdC, je n'ai pas vu une délibération qui donne quitus, même dans le contrat, il n'est pas demandé à ce que tout investissement stratégique qui va permettre de naviguer sur la DSP est soumis à un vote préalable de la Collectivité de Corse. Simplement demandé à ce qu'il respecte le cahier des charges, mais le cahier des charges est vaste. On peut continuer à faire des paquebots, des bateaux qui vont prendre 1000 passagers et beaucoup de remorques, mais qui prennent aussi beaucoup de passagers. C'est un mécanisme économique où on croise deux marchés : le marché du tourisme et le marché de l'approvisionnement stratégique de la Corse en matière première.

Je pense que les deux sont incompatibles en termes de DSP. En termes de réponse économique, c'est faisable, mais il nous appartenait, à nous, de définir l'outil naval, de définir un plan de renouvellement de la flotte, d'imposer un cadrage, ça n'a pas été fait.

La partie positive qu'il y a, c'est qu'il y a cette possibilité de demander le rachat, ma dumandà i lecci com'eddi diciani i vechji. Il n'y a aucune contrainte, la valeur n'est pas connue de la valeur de la flotte. Elle est discrétionnaire. Ce n'est pas une valeur comptable, c'est une valeur au cours du marché qui est fluctuante, qui peut baisser, qui peut augmenter, qui peut varier en fonction des opportunités, en fonction des crises, en fonction de la rareté de l'acier, en fonction de la rareté de la main-d'œuvre, en fonction des crises, en fonction des guerres. On aurait pu imposer de demander à ce qu'il y ait une

évaluation comptable de l'outil naval. Ensuite, on répond ou on ne répond pas, après on voit.

Ensuite, ce qui me contrarie, moi, c'est la négociation elle-même. On est partis d'une offre aberrante, surréaliste en termes de quantification financière. Elle a été ramenée à ce qui paraît juste aux yeux de l'exécutif, ce qui est quand même très fort, on est quand même à plus de 10 M€ en moyenne en plus de ce qui est payé en année courante 2022, ce qui est une année exceptionnelle, avec un coût des carburants très élevé, avec une situation post COVID inflationniste, dans une logique de dérégulation des prix, et on a quand même cette augmentation. Mais l'augmentation, elle est fondamentalement liée à plus de 30 % d'augmentation des frais de fonctionnement. Alors que les frais d'investissement sont restés stabilisés, les frais de carburants ont été contenus à ce qui peut sembler légitime, si tant est que pour chaque ligne et que pour chaque compagnie, on impose le même prix pour les deux types de carburants qui sont convenus, pour les trois si on rajoute le GNL. Aujourd'hui, vous avez une compagnie qui vous fait des cotations avec un prix « x » et une autre avec un prix « y ». A l'arrivée, il y a quand même des distorsions. Normalement, quand on fait un cahier des charges, on impose un prix unique et ensuite on vérifie que ce prix est abondé correctement par les fournisseurs. Là aussi, l'augmentation générale des frais de fonctionnement à plus de 30 %, j'aurais pu la comprendre si au moins il y avait eu une politique sociale exemplaire, que la masse salariale avait été abondée de l'augmentation du coût de la vie, par exemple, de manière linéaire, avec les indices connus par exemple, 8 % en 2022 et le 3 % en 2021. Ce n'est pas le cas.

Donc la politique sociale, elle n'a pas été la génératrice des augmentations des coûts de fonctionnement. Les coûts de fonctionnement, ils sont dans un mécanisme opportuniste, je dirais de ceux qui marchent sur la crise et qui en profitent avec l'effet d'aubaine.

Alors, un effet d'aubaine d'un an, de deux ans, on peut passer, mais un effet d'aubaine permanent sur 8 ans, ça va faire beaucoup, parce que ce prix est acté. Et c'est ce prix qui va être actualisé avec le coût de l'indice des ménages, avec derrière le coût de l'investissement qui n'est pas un investissement rationnel, qui est un investissement fractionné qui mélange le coût de location et de mise à disposition des bateaux qui existent et le coût d'investissement et de rénovation des bateaux à venir ou des bateaux nouveaux. C'est-à-dire qu'il y a un investissement comptable qui est soumis à un amortissement générateur initialement d'un investissement et les autres, c'est du fonctionnement avec de la location et de l'affrètement. Tout ceci indexé sur le coût des ménages, ça fait beaucoup.

Et je considère que politiquement, c'est peut être un acte de bonne gestion que vous nous présentez, mais ce n'est pas un acte patriotique, ce n'est pas l'acte qui va nous permettre de voir l'émergence d'une logique politique qui permet de contrer les monopoles, qui permet d'envisager de créer une compagnie publique territoriale ou de créer un partenariat public-privé, mais de commencer à l'amorcer, de jeter les bases. Alors que là, on laisse à l'initiative privée, par exemple, sur la période, un capital d'investissement de 240 M€, ce sont les 30 M€ que l'on met chaque année en investissement, qui vont aller sur quelque chose qui ne nous appartiendra pas, sur des objets qui ne nous appartiendront pas, car c'est à leur bon vouloir qu'il pourra y avoir ou non la rétrocession.

Ensuite, les clauses de rupture anticipée de contrats, elles vont conduire la CdC vers les abîmes. Et je crois que vous venez aujourd'hui de voter un contrat de grand-père, car 8 ans, c'est long, on aura tous passé peut-être l'âge de faire des contrats de DSP, de penser à un avenir meilleur. Et je pense qu'on donne en héritage aux futures générations, à ceux qui ont peut-être envie de continuer, quelque chose de malsain car on pérennise un héritage colonial qui nous a imposé une destination exclusive vers Marseille, alors que la Corse, elle doit rayonner vers l'Espagne, vers la France, vers l'Italie et vers la partie orientale de la Méditerranée, et à partir d'une compagnie territoriale, c'est faisable. Un bateau qui dort toute la journée à Bastia, il peut aller à Livourne, revenir à Bastia, retourner à Marseille, à Toulon. C'est un choix politique. Un bateau qui dort toute la journée à Propriano, il a largement le temps d'aller à Porto Torres. C'est sûr que ce n'est pas une logique de continuité territoriale exclusivement dans le cadrage des orientations de l'Union européenne, qui est quelque chose qui est d'impérialiste, qui est, je dirais, un tueur de conscience.

Mais est-ce que nous, on doit se laisser formater par ce formalisme dirigiste qui nous cannibalise ? Moi je dis non. On doit avoir de l'audace, on doit avoir de l'ambition. On doit savoir non pas transgresser les règles, mais les adapter avec intelligence. Moi je pense que ce contrat, Présidente, est peut-être bon pour vous. Moi, je considère que pour nous, c'est une banalité affligeante dans la continuité.

La SEMOP, vous aviez fait un beau projet, vous l'aviez voté, annulé d'un coup, pas une continuité. La compagnie transeuropéenne rien que pour faire une ligne, petite ligne, au moins un petit Bonifacio, Santa-Térésa, un petit bateau, un 90 mètres, un petit budget, quelques centaines de millions d'euros en fonctionnement, un petit investissement, on vous a posé la question il y a un an, on attend toujours, on a rien.

Donc moi je pense qu'il faut changer de braquet et il faut revenir à de l'idéologie. Il ne faut pas se laisser imposer des règles. Il faut continuer à chercher à changer la règle.

Je pense aux marins, aux marins corses à qui on a vendu le rêve d'une compagnie régionale, territoriale et à qui aujourd'hui on leur laisse l'amertume d'être sous un patronat, certes un patronat corse pour certains, mais quand même une logique qui n'est pas la logique des services publics.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, qui d'autre va prendre la parole ? Allez Pierre, une minute.

M. Pierre GHIONGA

(Inaudible, sans micro).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un sò micca eiu, o sgiò cunsiglieru, sopra tuttu in corsu.

M. Pierre GHIONGA

Signora Presidente, ùn sò micca un specialistu ne de u dirittu europeu, ni francese, ùn diciaraghju nunda nant'à l'avvene di u vostru prugettu di DSP, anderà di bè, ò di male, a storia a dicerà.

Mà dipoi chè sò entratu in pulitica, sò cunvintu di una cosa, a Corsica deve avè una cumpania territoriala marittima, mà purtata da una SPL, micca una SEMOP.

A quistione ch'aghju da pone, dipoi 2015, avete poste a quistione à a Cummissione auropea per a pussibilità di fà una SPL ? Si a risposta hè pusivita, datemi a risposta, mà scritta. Se ùn ci hè micca stata a dumanda, vi pongu a quistione di a vostra vulintà reale di fà una cumpania territoriale.

Basta, a mo quistione hè posta.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, qualu hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

J'aimerais bien, compte tenu de la répartition que je comprends, des tours de parole, céder, avec votre accord, une partie du mien à ma collègue Josepha. Je pense que 4 minutes, c'est un peu court et que 20 minutes, c'est peut-être un peu long pour ce que j'ai à dire, d'autant que j'ai déjà eu l'occasion, au nom du groupe « Avanzemu »... 15 ! Ancu megliu ! On fera avec. Donc, on fera avec 15 et j'essaierai quand même d'en garder pour elle, avec votre accord.

On a déjà eu l'occasion pour ce qui nous regarde, de donner notre point de vue sur ce dossier. Je voudrais ce soir avec un peu de solennité et beaucoup de respect, Madame la Présidente, revenir sur un certain nombre de choses. Ca n'est faire injure à personne et surtout pas encore une fois, à Madame la Présidente de l'Office des transports dont je reconnais qu'elle a beaucoup travaillé en un temps contraint. Ce n'est donc faire injure à personne que de dire qu'on est très loin, très, très loin, pour pas dire aux antipodes des débats passés dans le domaine du transport maritime.

Moi, j'ai connu, à ma petite échelle de vie publique, la privatisation de la SNCM au moment où Alter Butler s'apprêtait à faire une bascule de plusieurs dizaines de millions d'euros. J'ai connu après le modèle qui était promu par diverses majorités, et auquel nous nous opposions précisément parce que nous voulions une compagnie publique. Et j'ai connu en tant que Conseiller exécutif, donc membre d'une majorité, les débats de la période 2015-2017 et encore après où il était précisément question, après un certain nombre de déplacements, d'expertises et au bout de plus d'une année de travail, de porter cet outil public corse sur les fonts baptismaux.

Aujourd'hui, vous nous présentez un rapport qui est intrinsèquement cohérent, qui est techniquement juste du point de vue que vous défendez, mais qui politiquement, et j'en suis désolé, n'a ni le souffle, ni l'énergie, ni la vision, que le mouvement national et la Corse sont en droit d'en attendre. Et s'il y a un dossier qui a une mémoire douloureuse en termes politiques, en termes financiers, en termes stratégiques, c'est bien celui-là.

Et je suis tout aussi désolé, sans surjouer l'indignation, la nostalgie des temps passés, de l'aborder en ayant la désagréable impression d'être pris en otage, une première fois par le timing. On peut tout expliquer, tout ! Mais pas que nous soyons à quelques heures à peine, même si je reconnais le travail fourni sous tous les cieux, d'une deadline, il suffirait qu'un farceur entre dans cet hémicycle et coupe le courant, pour que nous ayons à nous justifier pendant des

semaines auprès des uns ou des autres et conserver un dispositif juridiquement et politiquement cohérent. Dieu nous en préserve ! Donc, c'est le premier axe.

Le second, sans faire injure à quiconque là aussi, notamment aux journalistes, c'est que c'est peut-être la première fois que ce rapport-là depuis des années, est soumis à la presse qui peut-être, n'en demandait pas tant, avant que de l'être aux conseillers de l'Assemblée. Je trouve ça inélégant et contraire à nos usages, Monsieur le Président du Conseil exécutif. Il n'y a pas péril en la demeure. Mais 20 ans de débat sur ce sujet, nous ont conduits à débattre ici, à échanger et ensuite bien sûr, à voir les choses, ce qui est la moindre des évidences, rapportées, etc. Comme si quelque part, la majorité se parle à elle-même et à travers les médias, scénarisait une opposition pour ensuite revenir ici et nous dire : mais vous voyez, on est à 3 h, on a déjà tout dit, vutate è state zitti ! Je me trompe peut-être, mais je ne le vis pas très bien.

Troisièmement, dans la construction et la méthode, vous nous dites : on ne peut pas produire les pièces. Moi, je vous écoute, y compris lorsque vous lisez la jurisprudence et le droit. Mais je voudrais quand même vous rappeler qu'en 30 ans de contentieux liés à la DSP maritime de la Corse, il n'y en a pas eu un seul motivé par la production de pièces à l'endroit des élus de la Corse. Moi, je ne vous demandais pas de les donner à des députés ou à des parlementaires ultramarins, je vous demandais que nous, nous en ayons connaissance. Et quand on vous le dit, vous dites, « mais il fallait dire que vous les vouliez ».

Je rappellerai quand même qu'en 2013, lorsque nous étions dans l'opposition, à d'autres groupes, nous les avons demandées et obtenues. Peut-être que le droit communautaire, à l'époque, n'était pas aussi exigeant qu'il est devenu par la suite, u fattu si stà que nous nous en sommes aujourd'hui rendus à interrompre pendant 20 minutes pour lire dans une pièce sans fenêtre, ùn si sà mai, je plaisante, mais pas que, des pièces qui viennent nous dire un certain nombre de choses qui sont, à tout le moins interprétables, voire même par certains aspect contraires à la lettre, voire à l'esprit de ce que vous nous dites par ailleurs.

Alors le temps m'étant compté, je ne vais pas m'attarder sur la forme même si vous avez compris, parce qu'elle rejoint intimement le fond, qu'elle me gêne et qu'elle me gêne beaucoup. Je sais par avance, pour bien connaître les positions de l'exécutif, ce que vous allez me répondre, mais ça n'enlève rien, je le dis par anticipation, à la conviction que je voulais exprimer au seuil de ce propos.

Sur le fond, avant d'aborder des sujets et des propositions, vous ne nous parlez pas de lutte contre la précarité et la pauvreté, vous ne nous parlez pas de la dimension méditerranéenne de la Corse, vous ne nous parlez pas, ou très peu, de la trajectoire de conquête de la compagnie publique.

Sur la pauvreté et la précarité, vous nous dites en 4 tours de négo, on a rabaisé les exigences de ceux qui venaient vers nous. C'est comme si je vous disais, en 4 tours de négo, on nous disait 250 millions, et on a réussi à les ramener à quelque chose de plus acceptable. On sait tous que la proposition de départ, je le dis vulgairement, elle était complètement déconnante, complètement ! Et, vous ne pouvez arguer de ce point de départ là pour objectiver, légitimer la qualité de votre point d'arrivée. Moi j'entends ce que vous dites et je mesure les difficultés. Croyez-moi, je connais un peu le dossier, j'en prends l'exacte mesure, mais je dis juste qu'y compris financièrement, avec les augmentations qui ont été pointées du doigt par d'autres conseillers, de mon point de vue, le compte n'y est pas et n'y est pas du tout.

Moi, j'aurais voulu qu'à ces agriculteurs qui attendent des réponses, qu'à ces transporteurs qui attendent des réponses, qu'à ces acteurs économiques qui attendent des réponses, nous offrions un cadre tarifaire qui agisse comme un levier. Et pas simplement comme la réponse technique à des injonctions communautaires ou nationales françaises.

Deuxièmement, la Méditerranée. Je sais de quelle DSP on parle. Mais je sais aussi, et on le sait tous, même ceux qui ne sont pas nationalistes et qui sont nombreux dans cet hémicycle, que lorsqu'on parlait de GECT, (groupement européen de coopération territoriale), de liaison Corso-Sarde, de continuité territoriale européenne, dans d'autres domaines, et j'en dirai un mot, de métro aérien, on parlait de choses qui aujourd'hui semblent relever de la préhistoire. On n'en parle plus.

Mais moi je ne peux pas, je ne vais pas me poser en gardien du temple, je n'ai ni cette prétention, ni cette conception des choses, mais passer sous silence ce pourquoi on, et vous inclus, et vous inclus, s'est battus pendant des décennies et ce en quoi nous continuons de croire.

Je termine sur la compagnie publique, le bureau d'études, la trajectoire etc., i fatti : jusqu'en 2029, c'est frit ; au-delà, c'est compromis. Je ne serai pas aussi catégorique que certains de mes collègues, je vous laisse le bénéfice du doute. Mais je pense que lorsque vous avez posé, alors que rien ne vous y obligeait, rien ! Et les travaux qu'on a pu avoir en comité un peu plus tôt nous l'ont de nouveau démontré, le principe d'une DSP longue à 8 ans, alors qu'on aurait tout à fait pu, on vous l'avait dit à plusieurs voix, la concevoir sur un pas

de temps plus raisonnable. Vous avez vous-même organisé des conditions politiques qui vont nous mettre, nous et ceux qui suivront, dans des difficultés rédhibitoires.

Deux autres idées. Vous nous dites : on a négocié et arraché de haute lutte une enveloppe de 33 millions supplémentaires sur la dotation de continuité territoriale. Nous avons appris un peu plus tôt, à l'aune des travaux qui ont été conduits pendant le comité, que celle-ci est rattachée pour des raisons techniques à deux exercices comptables, 2022 et 2023. Oui, c'est ce que vous nous avez dit ? Donc ça veut dire qu'en 2023, plutôt en fin d'année, il va falloir renégocier. Vous nous avez dit, « mais les 187 millions ne sont pas tenus pour acquis non plus ». Sauf que, ils ont donné lieu à des débats, à des conventionnements etc.

Donc, ce qui est présenté comme une victoire que je ne conteste pas, en son principe, va au cours des tout prochains mois être fondamentalement remis en cause. Donc en clair, vous nous dites : allez-y pour 8 ans, sans trajectoire avérée de maîtrise de l'outil, dans un contexte d'incertitude extrême, dont vous n'êtes pas seul responsable, loin s'en faut, mais dont nous pensons que vous ne mesurez pas au plan des conséquences proposées dans le rapport, l'exact périmètre, avec des tarifs à la hausse, « allez-y ». Mais on ne peut pas y aller. Moi, je ne vous accuse de rien, mais je vous dis juste que si nous on y va, on est à rebours de tout ce en quoi on croit depuis l'origine et ce n'est pas à vos convictions que je fais injure, mais à la traduction politique que vous nous proposez.

Et je finis sur un autre sujet dont bizarrement vous n'avez parlé davantage, l'aérien. Moi je vous pose trois questions et j'aimerais, Madame la Présidente, que vous y répondiez.

Premièrement : est-ce que vous maintenez la ligne d'Orly à l'année dans le périmètre de la DSP ? Ce n'est pas le débat aérien ce soir, c'est le débat maritime, mais c'est la même enveloppe et je ne voudrais pas que dans 6 mois, un an ou 2 vous veniez nous voir en disant : il n'y a plus d'argent, il faut l'enlever.

Deuxième question : est-ce que vous vous engagez à ne pas revenir, au moins sur cet acquis-là, obtenu à l'époque de Vannina Borromei, de plafonner les tarifs et de ne pas aller au-delà du coupon qui a été négocié lors de la dernière DSP.

Troisièmement, et j'allais dire surtout, est-ce que vous vous engagez à ce qu'il n'y ait pas d'introduction d'autres capitaux privés à Air-Corsica ? Je suis

précis. Je veux dire par là, et j'en aurai fini..., bientôt j'ai pris le tien, micca solu u meiu..., mais c'est un débat, j'en suis désolé, passionnant ! Je veux dire par là que c'est la même enveloppe et qu'on peut pas parler de sa consommation sans dire un mot, ce que l'on n'avait pas fait, et je le regrette, de l'aérien.

Je termine en disant que ce n'est pas le combat des romantiques contre les pragmatiques, des gens qui connaissent le droit européen contre, allez, je vais me fais l'avocat du diable ou plutôt l'inverse, les idiots utiles qui ont le nez dans les étoiles et qui ne rêvent que de compagnies arborant des drapeaux corses et des marins volontaires.

On aurait pu faire différemment, et moi je ne vous laisserai pas dire que vous ne pouviez pas faire autrement, parce que sinon c'est faire injure à notre intelligence collective et plus grave encore à nos convictions fondamentales.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Rien, il ne vous laisse rien !

Qui veut prendre la parole ? Josepha Giacometti, 4 minutes, et c'est moi qui devrai faire œuvre de générosité, donc, comme tout le monde, 10 % de plus, donc 10 % de 240 secondes, ça fait très peu. Allez-y.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

C'est un dossier éminemment important et stratégique et c'est pourquoi ces débats, effectivement, demandent à ce que l'on puisse aussi poser un propos.

Vous l'avez fait en ouvrant votre intervention par : c'est un dossier politique et technique. La technique, elle est au service du politique ; la technique elle est au service d'un objectif. Moi je ne doute pas, comme les autres qui m'ont précédée que vous avez travaillé sérieusement, Madame la Présidente, je ne doute pas que les services, que les AMO ont travaillé sérieusement et avec acharnement. Mais, je n'ai pas vu de marqueur politique, pourquoi ? Pour quel objectif ? Pour quelle stratégie qui devait être celle il y a quelques années, de la maîtrise publique des transports ?

C'était, ce dont nous enterrons aujourd'hui la perspective, la compagnie maritime territoriale de la Corse. Et, comme ça vient d'être dit avant moi, ce n'était pas simplement de la symbolique di vede e bandere corse nant' à i battelli, mais c'était une vision stratégique, économique, sociale, socialement soutenable.

Tout cela, je ne le vois pas, je ne l'ai pas vu dans votre intervention, je n'y ai pas assisté en commission l'autre jour où nous avons eu des présentations, certes brillantes, et je n'ai pas été convaincue, à aucun moment, par les arguments qui sont avancés pour dire ce pourquoi nous avons dû enterrer, face à une Commission européenne récalcitrante, la compagnie territoriale maritime de la Corse.

Je n'ai pas été convaincue parce que le premier argument qui a été avancé, c'est celui de la sécurité. On nous a avancé que cette DSP, elle était sécuritaire, elle était sûre et qu'il valait mieux, selon un adage bien connu, tenir que courir.

Et puis, lorsque l'on dépouille cette délégation de service public, comme d'autres qui m'ont précédée, alors il y a quelque chose qui tient du contexte et ça, je ne vous en ferai pas de procès, c'est l'incertitude qui règne aujourd'hui en Europe et dans le monde sur la question du prix des carburants, sur la question des évolutions économiques, sur la question des chocs. Ca, ce n'est pas de votre responsabilité.

Puis ensuite, il y a une question également de la démonstration, parce que ça aussi, vous nous l'avez avancé et notamment la dernière fois en commission, d'avoir dû faire la démonstration de l'utilité même du périmètre de service public face à la Commission européenne. Mais ça, j'ai envie de vous dire, il va falloir remettre l'ouvrage sur le métier tant que nous n'aurons pas réussi à faire entendre que nous sommes une île, avec des spécificités, des besoins spécifiques, économiques, sociaux et culturels, ça nous en sommes tous convaincus. Si nous partons de ce constat-là, ùn dumandemu più nunda,

Et donc, avoir défini l'utilité d'un service public n'annule pas la décision d'avoir choisi de pérenniser un système de délégation de service public maritime en lieu et place d'une ambition.

Moi, je crois que vous avez choisi, face à l'incertitude réelle, face à l'incertitude, je dois le rappeler également, de cette enveloppe-même, ça été dit avant moi, les 33 M€, sò per dui anni, pour 2 ans. Dans 2 ans, qu'est-ce qu'on fait ? Parce que 33 divisés par 2 ça fait 16,5, mais à la fin ça fait toujours 33. Donc, qu'est-ce qu'on va faire ?

Sur la répercussion sur la question parce que moi, je reviens aussi à l'essence d'une définition d'un périmètre de service public et de l'utilité de celui-ci, sur le modèle économique qui était, je le rappelle, dans nos fondamentaux, la maîtrise des transports, vous vous arrêtez en simple gestionnaire, et encore une fois, je ne fais pas offense aux individus, mais je parle des stratégies, vous vous arrêtez en simple gestionnaire à un cahier des charges. Vous n'entrez pas dans la définition de la gestion de l'outil naval. Moi l'achat, il ne convient pas, on en a déjà discuté, je vais y revenir, l'achat possible et potentiel de navires dont d'ailleurs, arrivés en 2030, même s'ils auront connu un certain nombre d'adaptations liées notamment aux normes environnementales, quant'à mèn, quessi qu'ì battelli, je ne sais pas dans quel état on va les trouver.

Moi, je ne suis pas convaincue par ça d'autant que nous l'avons déjà éprouvé lorsque nous avons eu le débat sur la SEMOP, mais j'y reviendrai aussi.

Je disais le modèle social, l'essence même de la maîtrise publique, on a une augmentation parce que vous dites « maîtrise des coûts », oui, à partir d'une proposition d'origine qui est inacceptable. Ah, c'est sûr qu'on a maîtrisé les coûts, on est revenus à près de 40 % de l'offre initiale. Mais si l'offre initiale est indécente, comme ça, les choses peuvent se calculer.

C'est d'ailleurs un argument, et le Président du Conseil exécutif a quitté la salle, mais c'est d'ailleurs un argument qu'il a avancé pour justifier l'abandon de la compagnie maritime sous forme de SEMOP en nous disant qu'il aurait été imprudent d'aller vers la Commission européenne avec cette proposition, fort des rendus, des offres à l'époque du marché SEMOP.

Un : SEMOP, on n'est pas mariés à la SEMOP.

Deux : une offre supérieure à l'époque de 40 %, oui ! On compare une offre après négociation à une offre initiale, ça ne me convainc pas non plus.

Sur la question, enfin du renoncement..., Madame la Présidente, je ne peux pas m'arrêter là-dessus, sur un dossier comme ça, 4 minutes, vous savez que ce n'est pas tenable, ce n'est pas possible.

(Brouhaha).

Est-ce que ça gêne un groupe que je poursuive ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et vous savez qu'à chaque intervention, je fais preuve de mansuétude et je vous laisse intervenir et participer à des réunions...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Non mais attendez, faire preuve de mansuétude de me laisser participer à des réunions, Madame la Présidente...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes à 6 minutes...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je suis à 6 minutes, ça ne me paraît pas indécent.

Alors je disais donc, sur la question de la préfiguration, que ce soit l'achat des navires, j'ai dit que je n'étais pas convaincue. Sur le modèle économique et social qu'il nous faut définir, personne ici ne veut de casse sociale, si on était allé à la catastrophe, je reprends les mots qui ont été utilisés en commission, en disant que nous serions allés avec les poches vides devant la Commission européenne. Mais qu'avons-nous présenté ? C'était la question que j'avais posée en avril. Nous n'avons pas fait le choix ambitieux de bâtir un nouveau modèle, un nouveau modèle économique qui garantisse la pérennité d'une stratégie de transport.

Vous avez fait le choix de maintenir la dépendance et je crois que là, renvoyer la compagnie maritime en maintenant un système pour la Corse qui est un choix de gestion qui nous soumet aux aléas, qu'ils soient économiques, sociaux, juridiques, et nous le savons, il nous faudra remettre, je l'ai dit, le métier à l'ouvrage, en faisant ce choix-là, vous renvoyez en bureau d'études en 2026. Moi qu'on se projette en politique, quand on pense des projets, au-delà de son mandat, oui. Par contre, qu'on confie à d'autres, sans vous faire offense, nous sommes tous logés à la même enseigne, on ne sait pas qui il y aura ici en 2028, qu'on confie à d'autres la nécessité de tenir les engagements qui étaient les nôtres, ceux de mener une compagnie maritime nationale, faire un choix national, moi, je crois que ça, c'est un choix inconséquent, c'est un choix aussi qui tourne le dos à une stratégie innovante pour la gestion des transports, qui ne tourne pas le dos au monopole et qui, en lui substituant un système de gestion publique, on choisit de maintenir un système tel qu'il est, on choisit de ne pas penser un nouveau cadre partenarial et une gestion publique des transports, on choisit d'abandonner ces fondamentaux-là.

Moi, sur cela, je ne vous suivrai pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? M. Joseph SAVELLI, vous avez la parole pour « Fà populu ».

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente, je vous remercie.

Je voulais d'abord dans un premier temps remercier l'exécutif et le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive pour la présentation qui a été faite et notamment en commission, comme l'a rappelé ma collègue Josepha juste avant, parce qu'effectivement, nous avons eu une présentation qui était dense, qui balayait un certain nombre de points, qui a même été au-delà des interrogations des commissaires puisque visiblement, certains des commissaires ont gardé leurs arguments pour la session, et qui a notamment insisté sur l'importance de la sécurisation du cadre juridique.

Je n'ai jamais entendu le Conseil exécutif prétendre que chercher à sécuriser, c'était empêcher totalement la possibilité de recours. On sait très bien que c'est une matière qui a donné lieu à énormément de contentieux.

Simplement ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'il nous semble que jusqu'à la dernière minute, le Conseil exécutif a, auprès des instances européennes et également des autorités de tutelle française, cherché par tous les moyens à obtenir cette lettre de confort qui n'est pas rien.

J'ai entendu tout à l'heure mon collègue Jean-Martin MONDOLONI nous indiquer que ce n'était pas forcément un élément qui allait sécuriser, que ça ne l'emportait pas sur le contentieux. Effectivement, mais enfin, quand même il nous semble que la Commission européenne, en matière de distorsion de concurrence, a son mot à dire. Et il nous semble important que jusqu'à la dernière minute, l'exécutif ait, par tous les moyens, cherché à sécuriser ce cadre.

Sécuriser le cadre, c'est sacrifier l'idée selon laquelle il y a un besoin de service public, parce que si on n'avait pas obtenu cette garantie, il n'y aurait pas pu y avoir ni de DSP, ni de compagnie régionale maritime, parce qu'en la matière ne peut ouvrir droit à compensation que les lignes sur lesquelles il y aurait une carence de l'offre privée.

Donc, on ne peut pas considérer aujourd'hui que cette DSP soit la même que celle qui a ouvert droit à des contentieux. Ça n'est pas la même parce qu'il y a eu une méthode. Cette méthode, elle nous conduit aujourd'hui à

quelques heures de la Deadline, à devoir statuer sur les délégataires qui vont être retenus.

Cette méthode, elle a permis premièrement, de sacraliser le besoin de service public qui n'était pas une évidence pour les autorités européennes. Deuxièmement, elle nous a permis d'élaborer le cahier des charges de la DSP, donc il y a bien un besoin. Ce besoin peut être couvert par la DSP. Et, on a délimité un périmètre. Ce périmètre, ce n'est pas le même périmètre que les précédentes DSP. Cela porte sur le fret et de façon accessoire sur les passagers.

On ne peut pas dire qu'il y ait une distorsion de concurrence ou qu'il y ait une forme de parasitage de l'offre commerciale sur Toulon. Les passagers de Toulon ne sont pas substituables aux passagers de Marseille parce que l'objet-même de la délégation ne porte pas sur les passagers.

Nous aujourd'hui, effectivement, on n'a pas tout à fait la même grille de lecture. Il nous semblait vraiment important de sacraliser le périmètre de la délégation de service public parce que c'est ce périmètre de la délégation de service public qui va pouvoir nous permettre de discuter du futur outil dont on devra se doter.

Ma collègue Josepha a posé un certain nombre de questions ouvertes parmi lesquelles : quel outil ? Quel modèle social ? Et mon collègue Paul-Félix Benedetti a parlé notamment lorsqu'il s'agissait de l'outil naval de : pourquoi ne pas avoir spécifié l'outil naval ? Il nous semble, mais je laisserai à l'exécutif le soin de répondre, que choisir l'outil naval, c'est excluant pour la commission européenne, c'est-à-dire qu'on irait sur des opérateurs qui n'opèrent que sur des rouliers. Combien y a-t-il d'opérateurs dans le monde ? Combien y en a-t-il en Europe ? Pourquoi n'ont-ils pas répondu ? Le marché était ouvert, et on nous parle des coûts d'exploitation des Roros ? Mais moi je voudrais qu'on nous explique pourquoi les coûts d'exploitation des rouliers sont plus faibles. C'est que, aujourd'hui, si on devait partir sur une compagnie régionale avec des rouliers, probablement qu'elle serait armée avec un équipage certainement plus faible, c'est-à-dire que s'ils ont des coûts d'exploitation faibles aussi, c'est parce qu'ils sont très peu armés en équipage. Donc, est-ce que nous on peut discuter entre nous du modèle social jusqu'à même l'outil, c'est-à-dire, est-ce qu'on veut une compagnie avec très peu de marins. On parlait d'éviter la casse sociale. Est-ce qu'aujourd'hui, partir sur l'idée d'un roulier ...?

D'autre part, on ne choisit pas le navire qui va répondre, on n'a pas dit le nombre de cabines, on n'a pas dit qu'on voulait des cabinistes, on n'a pas dit qu'on voulait qu'ils puissent se doter d'une offre commerciale. Cette offre commerciale, elle n'est pas compensée. Il n'y a pas de risque de

surcompensation et d'ailleurs, il y a même dans le contrat et ça a été totalement passé sous silence ou très peu, ça a été abordé par Jean-Martin sur la possibilité que la surcompensation pourrait aller vers une offre commerciale, la surcompensation, elle va être arrêtée à l'arrêté des comptes de l'entreprise, sauf à imaginer qu'ils anticipent et qu'ils se fassent la laine sur le dos de la compensation dans le courant de l'exploitation commerciale, il y a très peu de risques. On a quand même doté la DSP d'une clause qui permet donc un retour au-delà d'un profit qu'on considère comme raisonnable.

Pareil sur les rouliers, on ne sait rien de leurs impacts environnementaux. On ne sait pas l'état de la flotte européenne, l'état de la flotte mondiale, ils doivent très certainement polluer de la même manière que les autres et, effectivement on peut se poser la question de l'âge de la flotte. Mais pendant que nous, on se la pose, il y a un opérateur privé qui généralement achète des navires à bon prix et qui très régulièrement les remet aux normes, accroît leur capacité en cabines, accroît leur capacité en passagers, et cela en dehors du périmètre de la DSP.

Donc, le critère de l'âge n'est pas pour nous un critère excluant dans la mesure où il y a une possibilité de conversion de la flotte. La conseillère exécutive en a parlé notamment sur le navire sur Purtivechju, moyennant évidemment des investissements conséquents qui, là aussi, sont normalement, alors ça peut peut-être sembler relever du vœu pieux, mais en attendant, il y a des clauses. Pour la première fois, il y a des clauses, il y a un périmètre qui est délimité, qui pour nous sécurise et je crois que ça nous laissera le temps par la suite, de discuter du modèle et de l'outil qui pourraient effectivement nous permettre de sortir du modèle de DSP à des opérateurs privés.

Effectivement, on pourrait dire « oui, mais vous nous prenez à la dernière minute, on est pris au piège du débat, etc. » Mais concrètement, ou on vote la DSP et on sécurise les circuits d'approvisionnement et d'exportation de la Corse, avec des coûts sur lesquels on peut quand même avoir une visibilité, ou alors on porte atteinte, même au principe de la continuité territoriale et on peut voir le principe complètement remis en question et on pourrait très bien se retrouver avec 1 ou 2 opérateurs privés qui pourraient tenter de se substituer aux besoins de service public en dehors du champ du service public et en dehors du contrôle de la puissance publique, en l'occurrence donc, de la Collectivité de Corse, de cette Assemblée, en dehors de toute contrainte. Et là, alors, on ne parle même plus du coût du mètre linéaire, c'est-à-dire qu'on n'en est plus à 35 ou 40. Ils auront, avec la loi du marché, la possibilité de fixer leur prix comme bon leur semble, du transport à la distribution.

Aujourd'hui, on arrive par le cadre contractuel à au moins imposer un certain nombre de critères, y compris quant au prix, effectivement, ça n'est qu'une réponse technique, mais à l'échelle de nos compétences, il me semble qu'on ne peut pas prendre pour le moment de dispositions sur les mécanismes de formation des prix. Mais ça pourrait faire aussi l'objet d'un autre débat. Mais je vais rester sur le maritime et je pense que j'en ai déjà trop dit.

Je vous remercie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, chers collègues,

Une intervention somme toute tardive, je ne vais pas refaire le débat, mais malgré tout, je vais repartir des objectifs de cette DSP.

D'abord, un service efficace et de qualité, à un coût maîtrisé dans un système économiquement et socialement vertueux qui intègre des enjeux environnementaux et écologiques, le tout dans un cadre juridique sécurisé. Voilà quels étaient les objectifs de départ.

Est-ce que nous sommes aujourd'hui en capacité de dire que ces objectifs sont atteints ? Pour nous, bien entendu, oui, visiblement pour d'autres, un petit peu moins, mais je développerai ce propos un peu plus tard.

Tout d'abord, remercier les services de l'office des transports pour le travail effectué, la conseillère exécutive qui a porté ce dossier et je n'oublierai pas ma collègue et amie Vanina Borromei qui l'a initié aussi dans l'esprit. Bien entendu, sans refaire le débat, revenir aussi sur la multitude d'échanges avec la commission européenne pour essayer justement de sécuriser cette DSP. La lettre de confort qui, pour certains, n'est qu'une lettre, pour d'autres est aussi un atout en cas de litige et je vais étendre mon propos là-dessus.

Aujourd'hui, j'entends et je respecte profondément le propos politique des différents intervenants, chacun dans ses convictions, et là-dessus je pense

qu'il n'y a pas grand-chose à dire. Mais malgré tout, comment au lendemain d'une condamnation à plus de 100 millions d'euros, ne pas avoir abordé cette DSP sous l'angle de la sécurisation ? Comment ne pas l'avoir abordée sous l'angle de la sécurisation ?

Je vous rappelle que l'ancienne DSP, certes, c'était 98 millions d'euros par an avec un petit bonus de 100 millions d'euros au bout du compte pour les DSP précédentes sur les années 2013 et autres. Donc, ça, c'est quand même à intégrer. Bien sûr que nous avons priorisé la sécurisation sans pour autant nous éloigner des objectifs politiques, et mon collègue Hyacinthe VANNI conclura là-dessus, qui est la compagnie territoriale, régionale, chacun l'appellera comme il le souhaite.

Mais revenir sur la négociation. Alors oui, on peut dire Jean-Christophe l'a dit, l'offre de départ était « déconnante », je reprends le propos de mon collègue, dans toute négociation, il y a un point de départ et un point d'arrivée. Le point de départ, il ne satisfait que rarement l'acheteur et en tout cas, ce qui compte, c'est bien le point d'arrivée. Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes arrivés à un tarif qui peut nous satisfaire ? Nous aurions sans doute pu faire mieux, mieux dans un autre contexte. Dans le contexte international, dans le contexte insulaire et mondial aussi des transports, incertitude sur le carburant, des investissements en berne, des problématiques sur le devenir des transports, qu'ils soient maritimes ou aériens, il est difficile aujourd'hui de se projeter.

Ces 106 millions d'euros de la compensation de DSP, bien sûr que nous aurions pu espérer un petit peu moins, mais ils sont, j'ai envie de vous dire, dans l'air du temps, avec les risques inhérents à ce genre de DSP.

Pour autant, j'aimerais revenir quand même sur un point qui me paraît important, nous sommes dans un hémicycle politique, c'est pour ça que lors de mon propos précédent, je disais que je respecte profondément les interventions politiques qui ont eu lieu et ça, chacun dans ses convictions, a pu apporter sa pierre à l'édifice et sa vision.

Mais quand même, j'ai un sérieux problème de forme sur ce dossier. Lorsqu'on parle de respect des institutions, il me semble qu'au-delà du débat que nous avons ici, il y a des commissions organiques, notamment la commission des finances, la commission de développement, à ce moment-là et dans ce temps-là, nous avons le luxe, je dis bien le luxe, d'avoir des experts, des experts en matière de DSP maritime, en matière de compensation, en matière de carburant, tout ce que vous souhaitez, et en matière juridique. Moi, je suis profondément choqué de l'absence de certains groupes, pour ne pas dire de tous les groupes du débat lors des commissions. Pourquoi ? Lorsqu'on ne veut pas

avoir de réponse, le plus simple, c'est de ne pas poser de questions. Si on ne pose pas de questions, on n'a pas de réponse et on peut arriver ici avec une multitude de questionnements techniques, extrêmement techniques et pointus, le travail est fait, qui vont noyer les Corses dans l'incertitude et le désespoir. Le désespoir pourquoi ? Parce qu'on est encore en train de dire que cette DSP est fragile, cette DSP n'est pas à la hauteur de nos attentes et que nous avons fait un travail qui, s'il est reconnu par chacun d'entre vous, laisse des doutes.

Si on voulait avoir des garanties et des certitudes, il fallait venir lors des commissions et interroger les services parce qu'ici, les sachants, ce ne sont pas les élus en la matière. Nous portons un message politique, une vision politique, mais les sachants, ce sont bien les services et les experts que la Collectivité de Corse a sollicités pour avoir une DSP la plus performante possible, la plus sécurisée possible, sauf que lors de ces commissions, il n'y a pas eu la moindre question de posée. La réalité, c'est celle-là. Il fallait à ce moment-là poser toutes les questions techniques, toutes les questions techniques inhérentes à cette DSP. Mais rien n'a été dit.

Donc, sur la forme, on ne peut pas arriver ici, et je ne fais pas d'ingérence des interventions des groupes, loin s'en faut, mais on ne peut pas arriver ici en posant des questions auxquelles nous aurons évidemment non pas du mal parce qu'il y a une méconnaissance du dossier, mais pas le temps ou tout du moins pas l'analyse des experts pour vous répondre. Il fallait venir, Mesdames et Messieurs, en commission et poser les véritables questions techniques sur la DSP et ensuite, dans cet hémicycle, nous aurions pu avoir un véritable débat politique sur la vision, compagnie régionale à 8 ans, à 4 ans, à 6 ans, la DSP de 2016, celle de 2022, et c'était l'esprit de ce dossier. Sauf qu'aujourd'hui, on a été noyés sous des questions techniques auxquelles l'exécutif répondra, mais in fine, il aurait mieux valu, pour avoir peut-être un accord de principe, aussi posé ces questions-là, en commission. Ça n'a pas été fait. C'est juste un problème de forme, je voulais le soulever.

Pour aller plus loin dans la démarche intellectuelle, cet hémicycle a vu passer des ténors de la sémantique, de la rhétorique, des cadors politiques qui ont souvent vendu du rêve, des illusions pour au final, beaucoup de désillusions, mais ils avaient quand même une qualité que nous aurons, j'espère, dans les semaines à venir, dans les mois à venir, c'est, sur certains dossiers, de faire concorde. On ne peut pas sur tous les dossiers aujourd'hui, essayer de jeter l'opprobre sur le travail du Président du Conseil exécutif, sur le travail de l'exécutif et sur le travail de la majorité. Certes, on peut avoir des divergences politiques et je l'ai dit, je les respecte profondément, mais on ne peut pas systématiquement venir remettre en question tous les dossiers, notamment celui-ci où nous avons besoin de stabilité. Je vous le rappelle aujourd'hui, nous

sortons d'une période où nous avons dû nous acquitter d'une amende de plus de 100 millions d'euros envers un opérateur privé et qu'aujourd'hui, la seule chose qui, à mon avis, va primer dans les jours à venir, c'est de se dire : est-ce que cette DSP est attaquable ou pas ?

Certains groupes ne la voteront pas, d'autres s'abstiendront, d'autres voteront contre. Mais en tout cas, il aurait été souhaitable que ce débat technique se passe dans les commissions, que l'on respecte par là-même, les dites commissions et les experts qui ont travaillé dans ces commissions et sur ce dossier, et arriver ici avec des visions politiques qui ont été clairement exprimées, que je respecte, le débat aurait été sans doute plus riche.

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Je souscris tout à fait à ce que vous avez dit concernant la non-participation en commission. C'est bien dommage.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne serai pas très long, je respecterai le temps de parole.

Je ne vais pas rentrer dans les aspects techniques, je pense que mes collègues Joseph, Louis et d'autres l'ont fait et l'ont fait peut-être bien mieux que moi. Je vais quand même rester sur ce qui nous anime depuis le départ.

Nous, notre objectif, c'est la compagnie territoriale publique, et c'est un objectif qui nous anime et qui nous animera jusqu'à ce que cette compagnie voie le jour. Donc là-dessus, je pense que notre détermination est sans faille.

Mais il faut aussi reconnaître qu'aujourd'hui, il y a un principe de réalité, on est tous conscients que d'arriver où on arrive aujourd'hui, ça relève presque de l'exploit compte tenu d'où on est partis. Il faut se souvenir des débats que nous avons eus ici. Il faut se souvenir aussi que si aujourd'hui, le climat social, les représentants des compagnies et du personnel sont en tribune apaisés, avec ce sentiment de sécurité, d'intelligence aussi, puisque j'avais moi-même dénoncé qu'il fallait aussi qu'on soit intelligents pour construire. Et aujourd'hui, on arrive à ce point d'équilibre qui n'est qu'une étape. Cette DSP qui sécurise les

emplois d'abord, parce que derrière, il y a des familles. Et souvenez-vous des débats qu'on a eus ici quand des familles étaient menacées, ce n'est pas les mêmes débats qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, je pense que tout le monde est plus serein, plus apaisé, moins inquiet à la veille des fêtes.

Pour nous, cette DSP, c'est avant tout le sauvetage du service public, Madame la Présidente, Monsieur le Président. C'est ça l'enjeu le plus important. C'est fait.

Cette DSP, c'est aussi de sauver les 5 ports dont celui de Propriano. Mes amis du Sartonais-Valinco, de l'Alta Rocca, je pense que c'était une priorité des priorités. C'est fait.

Cette DSP, c'était aussi de sauver les emplois et vous savez que j'y suis très attaché, je ne suis pas le seul, mais j'ai pris position dans d'autres temps avec ma collègue et amie Vanina Borromei. C'est fait.

Cette DSP, elle a permis, si on compare les prix de 2015 à aujourd'hui, de diminuer les coûts. On est passés de 70 à 40. C'est fait aussi.

Cette DSP fera de la Corse, Madame la Présidente, et je sais que vous y êtes très attachée, l'île de Méditerranée la mieux desservie et au meilleur prix. C'est fait.

Cette DSP nous donne 7 ans et j'y suis très attaché aussi, nous y sommes très attachés, pour construire la compagnie territoriale publique.

Alors, nous l'avons fait dans d'autres domaines, c'était plus facile. Mais on n'oublie pas qu'aux chemins de fer, l'EPIC chemins de fer de la Corse, on l'appellera comme on veut, mais enfin c'est fait aussi puisqu'on a eu le temps matériel de le faire.

Aujourd'hui, cette DSP de 7 ans permet de fournir des chiffres pour la compagnie régionale qui est une priorité d'importance pour nous. Donc, Madame la Présidente, Monsieur le Président, il reste un objectif majeur à atteindre : c'est la compagnie territoriale.

Pour le reste, je vous félicite et je pense que les objectifs sont atteints.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je crois que tout le monde s'est exprimé. Monsieur le Président, vous avez la parole ou Madame la Présidente ? Je ne sais pas qui veut s'exprimer. Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif,

Nous arrivons au terme de ce débat sur un dossier qui est probablement un des plus importants de la mandature, en termes de volumes financiers, en termes d'enjeux politiques, économiques et sociaux.

Je remercie chacune et chacun des intervenants pour la qualité des interventions. Je voudrais adresser mes remerciements publics à Flora Mattei, la Présidente actuelle de l'Office des transports de la Corse, à Jean-François Santoni, son directeur, à Patrick Antonetti, à l'ensemble des équipes de l'Office des transports de la Corse, à Michel Gaudeau-Pacini, le DGA et ses équipes, ainsi qu'aux assistances à maîtrise d'ouvrages nombreuses, domaine juridique, domaine économique, domaine budgétaire et financier qui nous ont accompagnés. Je veux leur exprimer ces remerciements publics parce que sans leur dévouement, sans leur engagement, sans leurs compétences, nous ne serions pas en état de vous présenter aujourd'hui ce dossier. Merci donc à vous toutes et à vous tous.

Merci également à Jean-Félix Acquaviva, premier président de l'Office des transports de la Corse de l'ère nationaliste, merci à Vanina Borromei, première présidente de l'Office de transport de la Corse de l'ère nationaliste et merci à l'ensemble des élus et des forces politiques qui, grâce à leur travail qui dépasse de loin les mandatures successives depuis 2015, ont permis le moment que nous nous apprêtons à vivre aujourd'hui qui n'est pas la fin du chemin mais qui est, j'en suis absolument convaincu, une étape extrêmement importante et très largement une réussite par rapport aux objectifs que nous nous étions assignés, une réussite qui convient certes, comme toujours, de relativiser parce qu'il n'y a jamais de victoire absolue. Mais je reviendrai moi aussi un instant sur la situation où nous aurions pu être ce soir et dans quelques semaines et sur la situation dans laquelle nous serons objectivement dans quelques jours et pour une durée de 7 ans si votre Assemblée décide de voter le rapport présenté par le Conseil exécutif de Corse.

Nous ne sommes plus, vous l'avez dit, cher Louis, au moment des explications techniques. Je crois qu'elles ont été faites, elles ont été faites en donnant la primeur, et c'est bien normal, aux institutions de la Corse, aux différentes commissions, à l'Assemblée de Corse.

Il y a eu une présentation, pour répondre à une des interventions en amont de la session, après que le rapport ait été communiqué, après qu'il ait été

discuté dans une sorte de monologue de la majorité dans les 2 commissions réunies par l'occasion, après que les présidents de groupes de l'opposition n'aient pas souhaité organiser la conférence de présidence dédiée que nous avons proposée en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse. Nous avons expliqué en amont ce qui nous semblait être les grands axes du rapport, en laissant bien sûr toute l'attitude à l'Assemblée de Corse pour débattre et in fine décider.

Alors, nous ne sommes plus au moment des explications techniques, nous sommes au moment des décisions politiques. Mes premiers mots, je voudrais les adresser à celles et ceux qui ont siégé ici avec moi dans une majorité précédente parce que ce sont finalement, mais la politique a l'habitude de ce genre de clin d'œil, celles et ceux, Jean-Christophe, celles et ceux, Josepha qui ont eu les mots politiquement les plus durs. Je ne les reprendrai pas, il y en a eu plusieurs. Mais en gros, l'un comme l'autre, vous avez dit : « nous ne voterons pas ce dossier parce qu'il tourne le dos à nos engagements et il tourne le dos à nos fondamentaux ». Ce sont vos paroles.

Que vous reprochiez cela à la majorité territoriale, au Conseil exécutif et à moi-même, finalement, nous commençons à nous y habituer. C'est en quelque sorte devenu votre ligne politique et c'est votre droit le plus absolu. Permettez-moi de vous dire, avec tout le respect et l'amitié que je vous conserve, que je suis en désaccord total avec vous, que je considère que je suis dans le respect intégral de nos engagements, de la feuille de route que nous sommes fixées, dans ce domaine-là des transports maritimes stratégiques, comme dans tous les autres et que je considère in fine que le peuple appréciera et tranchera, comme il l'a déjà fait.

Je disais, que vous me le reprochiez à moi, ça ne surprendra personne, y compris demain matin, ou pour celles et ceux qui écoutent nos débats ce soir. Mais quand même, qui a porté avec force depuis 1986, l'idée d'une compagnie nationale ? Ce n'est pas Gilles Simeoni, ce n'est pas vous. De mémoire, c'est le STC marin. Le STC, marin, depuis 1986, y compris dans des dimensions que je ne partage pas, il a porté le projet d'une compagnie nationale corse. Le STC marin, y compris avec des acteurs historiques que je salue, il y en a un qui est dans la salle, Alain MOSCONI, secrétaire national du STC à l'époque, secrétaire historique du STC marin, il est présent encore aujourd'hui, en 2022. Ça fait combien ? 90, 2022, 36 anni. Qu'est-ce qu'il a dit le STC marin, celui de « Corsica Linea » et celui de « La méridionale » dans un communiqué commun ? Il a dit que la stratégie que nous avons proposée qui a donné lieu à un premier vote sur le cahier des charges et que nous vous proposons de concrétiser aujourd'hui, non seulement c'était la bonne, mais c'était la seule viable.

Ce n'est pas Gilles Simeoni qui le dit, ce n'est pas le Conseil exécutif, ce n'est pas la majorité territoriale, en tout cas nous le disons, mais nous ne sommes pas les seuls à le dire, le STC marin, il a produit un communiqué public pour dire : premièrement, oui ce vote-là, celui que vous vous apprêtez à faire ou à ne pas faire, c'est un vote conforme à nos engagements historiques parce qu'il éloigne, et je cite les termes du communiqué du STC « il éloigne clairement, avec notamment la durée du contrat, le spectre de la mort annoncée du service public ». Ça, c'est le premier mérite de ce contrat. C'est ce pourquoi nous nous sommes battus, parce que s'il n'y a plus de service public, ce qui était le sort promis au début de la négociation, il n'y a plus de fret, il n'y a plus de tarif compensé, il n'y a plus de port de Propriano, il n'y a plus de ports dits secondaires, il y a la chute de toutes les activités, il n'y a plus de salaire pour plus de 750 salariés du pavillon français, premier registre, qui travailleront, si vous décidez de voter cette DSP.

Le STC, au seuil de ce vote d'aujourd'hui, il a dit : cette stratégie, elle est conforme à ce pourquoi, historiquement, les nationalistes se sont battus. Elle est la seule possible.

Cette stratégie, c'est le 2^{ème} point, elle prépare dans les meilleures conditions, l'émergence d'une véritable compagnie territoriale et elle prépare cette émergence, notamment à travers une durée de contrat de service public de 7 ans. Et ça a été un des points de désaccord. Jean-Christophe ANGELINI me disait tout à l'heure que j'allais proposer d'enfermer l'avenir à travers ce vote de 7 ans. Non, nous ne l'enfermons pas, au contraire, nous le préparons. Et mieux, nous le permettons.

Pourquoi ? D'abord parce que si nous avions fait 4 ans ou 5 ans, comme cela a été, y compris envisagé, parce que j'étais prêt à aller vers cette proposition, si elle s'était avérée meilleure, d'abord, remarquer que nous aurions été à l'exact inverse de toute la tendance européenne et de toutes les îles d'Europe qui, précisément, se battent pour sécuriser leur service public, y compris dans la durée. Comme le dit le STC, y compris dans son communiqué, une durée de 7 ans, ça donne de la lisibilité, ça donne de la sécurité, ça permet de se projeter, ça permet de démontrer, y compris par l'expérience acquise, la nécessité du service public. Premièrement.

Deuxièmement, et on vient dans l'équation budgétaire et financière. On nous reprochait aujourd'hui de dépenser trop et on verra que ce n'est pas le cas.

Mais ça aurait été beaucoup plus cher avec un contrat plus court. Vous le savez. 7 ans, ça permet de lisser dans le temps, notamment

l'amortissement du capital. Donc, nous avons aussi, nous, directement un avantage à cette durée.

Troisièmement, 4 ans de DSP, pour préparer la compagnie territoriale que nous appelons de nos vœux, ça veut dire qu'il faut commencer à discuter dans 2 ans avec la commission européenne, ça veut dire concrètement que ce calendrier ne pourrait pas être respecté et que, en fixant à 7 ans, nous nous sommes donnés le pas de temps, ah bien sûr, nous n'avons pas calculé à l'échelle du mandat, non. Je crois qu'il y a ceux qui regardent les mandats et puis il y a ceux qui regardent l'intérêt du peuple. On n'a pas regardé le temps du mandat. On a regardé l'intérêt de la Corse et l'intérêt de la Corse, c'était 7 ans.

Quatrième et dernier argument, Paul-Félix, tout à l'heure, j'ai écouté vos arguments, mon cher collègue, lorsqu'il y a quelques mois, vous avez dit, il faut 4 ou 5 ans et j'étais prêt à les entendre. On a travaillé en commission, vous le savez, et le dernier argument qui m'a convaincu d'aller vers 7 ans, c'était que je me suis dit : mais si on va faire la compagnie, et vous avez parlé vous-même, je reprends votre intervention. Vous avez parlé « d'une possibilité pour cette compagnie de créer un outil dynamique, y compris en partenariat avec le monde économique ».

Donc, si on fait cet outil, si on crée cette compagnie, quand on va retourner devant la Commission européenne, et si nous étions retournés avec un contrat de 4 ans, comment aurions-nous pu obtenir une durée de 7 ans pour notre compagnie territoriale ? En donnant 7 ans aujourd'hui, nous nous renforçons pour la négociation de demain. Lorsque nous remonterons à Bruxelles pour défendre le principe de cette compagnie territoriale, nous dirons, « nous sortons d'un contrat de délégation de service public qui a duré 7 ans. Nous voulons une durée au moins équivalente »

Voilà pourquoi nous sommes, et je vous le dis en toute amitié, et avec le respect aussi qui s'impose entre nous, je ne suis absolument pas d'accord entre vous. Je suis en cohérence totale.

Un mot, parce que ça revient souvent : « on manque de courage politique, on n'assume pas ». Mais attendez ! Je m'adresse à vous directement aussi, le seul vote qui exprimait un courage politique dans le cadre du contentieux maritime et donc, de la DSP maritime, c'était le vote par lequel il fallait refuser d'inscrire la créance de l'État sur le budget de la Collectivité de Corse. C'était la seule occasion où il fallait dire ensemble, en tout cas, la plus forte, que nous n'acceptons pas les diktats de l'Etat.

Quel a été le vote ?

« Fà populu », POUR.
 La droite : CONTRE.
 Paul-Félix Benedetti qui est dans l'opposition et qui critique
 aujourd'hui, POUR.

Vous, le groupe « Avanzemu », non-participation. ? Et vous en êtes
 fiers ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Assumé !

M. le Président Gilles SIMEONI

Assumez, continuez !... Vous, vous assumez vos votes ; moi j'assume
 mes rapports et vous assumerez le vote que vous allez faire.

Donc je vous dis que je suis tout à fait en phase et en cohérence avec
 ce qui a été fait.

Je termine rapidement,...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Remontons le niveau.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pardon ? Remontons le niveau ? Pourquoi, parler des votes, c'est
 abaisser le niveau ? Non, c'est de la politique ! C'est de la politique !

Ne m'interrompez pas ! Vous n'allez pas faire des procès, ni remise en
 cause, etc., sans que je vous réponde.

(Brouhaha)

J'ai dit que c'était un vote sur le budget en rapport avec le maritime, et
 vous n'avez pas participé.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Et je l'assume !

M. le Président Gilles SIMEONI

Et vous n'avez pas participé, et vous l'assumez ! Très bien, eh bien alors, il n'y a pas de gêne à ce que je le rappelle alors ?

Maintenant, je vais vous dire ce que je pense, je pense quand même que la Corse, c'est un pays passionnant, c'est le nôtre, mais c'est quand même un pays paradoxal.

Moi, je pensais vraiment, sans préjuger de ce que seraient les votes, que nous serions collectivement, majorité et opposition, plus soulagés aujourd'hui du point d'atterrissage que nous avons trouvé.

Je voudrais repartir un instant sur l'équation de départ et sur la façon dont nous l'avons résolue.

Partons de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale. Paul QUASTANA l'a dit, 187 millions, pas d'indexation sur le coût de la vie. Si on l'avait simplement indexé sur le coût de la vie, nous aurions récupéré mécaniquement les 30 ou 33 millions dont on vient de nous créditer pour un an. C'est-à-dire que dans un monde où tout change, où tous les prix sont indexés sur le coût de la vie, la dotation de continuité territoriale, elle n'a jamais bougé. Ça, c'est la première chose. C'est un scandale politique.

Est-ce que, nous l'avons dit, oui, est-ce que nous avons argumenté ? Oui. Est-ce qu'on nous a répondu ? Non ? Ça, c'est la première chose.

La 2^{ème} chose, c'est que, avec une enveloppe qui devrait grandir mécaniquement pour intégrer l'inflation et qui stagne, on nous demande d'absorber les dépenses qui doublent. Et je vais prendre l'aérien et le maritime parce que l'aérien, on n'en parle pas dans le débat du maritime, mais on l'a en tête et à cœur et tout autant parce qu'il y a les salaires du maritime, il y a les salaires de l'aérien, il y a la compagnie territoriale que nous voulons créer et il y a Air Corsica qui est la compagnie de la Corse que nous avons défendue et que nous continuerons à défendre, y compris contre la logique des low coast que pour ma part, je n'ai jamais souhaité subventionner, et en tout cas, je n'ai jamais proposé à la Collectivité de Corse qu'on les subventionne.

Aujourd'hui, dans le maritime, là où on payait 25 millions de carburant, on paye 50. Ça, c'est la réalité objective.

Deuxième élément, là où dans l'aérien, on payait 30 millions, on va payer le double, plus l'intégration de la loi « climat et résilience », plus

l'intégration des exigences européennes, ce qui va conduire mécaniquement à doubler et plus, la facture.

Donc, avec une enveloppe qui n'augmente pas, avec la nécessité de maintenir le périmètre et de démontrer qu'il faut maintenir le périmètre et des coûts qui explosent, il faut être un magicien pour tenir. Eh bien sûr, qu'on n'a pas résolu les problèmes de l'année prochaine, dans 10 ans, etc. Mais ça, c'était l'équation de départ.

À partir de là, on a notre équation du maritime. Alors, l'équation du maritime, je ne veux pas être très long, le point de départ de la discussion, c'est quoi ? Je vous le rappelle quand même, c'est qu'on a un contentieux ouvert avec une procédure formelle contre la DSP 2018/2020 en suspens, qu'il nous ait dit de façon claire, même si non écrite, la commission n'écrit pas, que si on trouve un point d'accord sur la nouvelle DSP, il y a toutes les raisons de penser que cette procédure d'enquête formelle, n'aura pas de suite. Et qu'en sens inverse, s'il n'y a pas d'accord sur le périmètre du service public, ou sur la façon de répondre au périmètre de service public, s'il n'y a pas de validation, ou en tout cas de Nihil Obstat, c'est-à-dire une absence d'opposition de la commission, eh bien, il y aura une suite favorable. L'enquête formelle de 2018-2020, elle veut dire la récupération des aides d'Etat et elle veut dire la liquidation de « Corsica Linea » et de « La Méridionale ». C'est le premier enjeu.

Le deuxième enjeu, je me tourne, je ne vous dis pas que vous êtes des romantiques et nous des pragmatiques, je dis qu'on doit tenir compte, les uns et les autres de la réalité. La réalité, c'est qu'au début de la discussion, la commission européenne nous dit « nous pensons qu'il n'y a pas de besoin de service public » et je réponds à Jean-Martin, « dans le domaine maritime. Nous vous demandons de démontrer qu'il y a un besoin de service public de desserte, de service public maritime en Corse ». Cette démonstration, oui, nous l'avons faite. Eh oui, elle est validée sur le principe explicitement par la commission européenne. Sinon, Jean Martin, indépendamment, moi aussi, c'est très frustrant, je comprends votre frustration, avoir une lettre de confort que l'on évoque, qui est adressée au secrétariat général des affaires européennes mais qu'on ne peut pas produire, c'est une règle frustrante. Est-ce qu'elle nous prémunit, cette lettre de confort, d'un risque contentieux ? Non, et je l'assume là-aussi.

Est-ce que la commission européenne a abandonné toutes ces réserves ? Non. Il y a 2 réserves qu'elle a formulées, elle a dit « on considère que vous devez compléter sur la question de la capacité, c'est-à-dire en gros que vous n'êtes pas en surcapacité ». Et deuxièmement, elle a dit, « vous devez compléter sur la question de la non substituabilité entre Toulon et Marseille ». Ça veut dire

qu'elle a accepté notre raisonnement économique, mais qu'elle nous demande de le compléter, ni plus ni moins.

Est-ce qu'elle peut préjuger d'une issue contentieuse ? Non. Si demain elle est saisie, notamment par un tiers, et par exemple, imaginons le, puisqu'ils sont coutumiers du fait par « Corsica Ferries », la commission aura à instruire. Mais ce qui s'est passé en amont, c'est qu'elle a eu tout le contrat, elle a eu toutes les annexes, elle a tout vérifié et tantôt elle a validé explicitement, tantôt elle ne s'est pas opposée. Comment je vous prouve qu'elle ne s'est pas opposée ? Je ne peux pas vous produire la lettre de confort, mais je vous dis deux choses.

Premièrement, l'Etat m'a écrit pour confirmer qu'il nous soutenait, qu'il confirmait que, pour sa part, la démarche était purgée. Deuxièmement, la commission européenne nous a autorisés à notifier.

Si l'Assemblée vote, dans les jours suivant le vote, nous notifierons à la commission européenne, et cette autorisation de notification vaut nihil obstat.

Donc, nous avons sécurisé autant qu'il se pouvait.

Mais je voudrais vous faire une remarque. Cette démonstration d'une sécurisation qui n'est pas totale, elle vient valider, a fortiori, le fait que nous ne pouvions pas aller plus loin.

Si nous étions arrivés, je me tourne vers mes collègues nationalistes, en disant, « nous passons avec une compagnie territoriale aujourd'hui », c'était la certitude de la fin de la compagnie et non seulement la certitude de la fin de la compagnie, mais la certitude de la fin de « La méridionale » de « Corsica Linea » et du service public. Et c'est pour ça que le STC a validé la démarche, parce qu'il fallait d'abord, et dans un premier temps et pour une période longue pour assurer la suite, démontrer le besoin de service public et nous l'avons démontré.

Je voudrais dire un mot, nous l'avons démontré, dans les 5 ports à concurrence de 7 traversées par semaine pour les ports principaux et de 3 pour les autres. Et lorsque je voyais, par exemple, les transporteurs nous dire « mais on veut plus, on veut plus de transport compensé ». On a fait la démonstration qu'on était allés aussi loin que possible puisque la réserve que fait encore aujourd'hui, en nous demandant de compléter, la commission européenne, c'est de dire, « montrez-nous que vous n'êtes pas en surcapacité. On l'accepte, on ne s'oppose pas, mais il faut continuer à nous le démontrer ».

Et ce faisant, par exemple, je parlais de Propriano, pourquoi ? Parce que le test de marché, il a démontré que sans subvention et sans compensation, aucune compagnie ne vient à Propriano, aucune, ni Corsica Linea, ni la Méridionale, ni Corsica Ferries. Personne. Ça veut dire que le port de Propriano, si on n'avait pas obtenu ça, le 1^{er} janvier 2023, il était mort et les emplois directs et indirects qui vont avec. Et nous l'avons sauvé, comme nous avons sauvé le principe d'un service public dans un périmètre qui est large mais qui correspond à nos besoins.

Donc ça, je voulais le dire avec force.

Deuxièmement, quand même, et je me retourne là aussi vers les collègues, notamment nationalistes, puisqu'on a examiné les annexes, ils qui vous ont confirmé que tout était clair, une fois qu'on a démontré le besoin de service public, qu'est-ce qui a conduit la Commission européenne à être extrêmement tatillonne ? « Deuxièmement, démontrez nous que vous organisez un service public qui correspond à vos besoins, la fréquence, la desserte, la capacité ».

Troisièmement, et c'est le plus important pour eux, vous le savez surtout eu égard aux excès du passé, « démontrez nous qu'il n'y a pas un seul euro de surcompensation, c'est-à-dire que chaque euro que vous donnez vient strictement subventionner le périmètre du service public ».

C'est là que nous avons énormément avancé, y compris par rapport aux délégations de service public précédentes, parce que nous avons mis en place un mécanisme de contrôle de la compensation, avec des montants plafond fixés dans le contrat, excluant tout versement complémentaire, des montants de rémunération et de rentabilité extrêmement pointus, une analyse fine des coûts de production avec la clé de répartition 70/30 entre ce qui relève du service public et ce qui n'en relève pas, poste par poste et sous-poste par sous-poste, c'est-à-dire que la commission européenne a considéré que le mécanisme de contrôle que nous avons mis en place aussi bien dans son périmètre, dans ses modalités que dans sa régularité, mois par mois, avec un récapitulatif en fin d'année, excluait tout euro supplémentaire par rapport à ce qui est strictement nécessaire.

Ce qui veut dire aussi que si nous payons plus que ce qui aurait dû être payé, cet argent est restitué à la Collectivité de Corse. Ce qui veut dire également que nous avons fixé, je vous demande d'écouter parce qu'on entend souvent dire « vous êtes là, vous avez la Méridionale, vous avez Corsica Linea », etc. Nous, on ne gave personne.

Moi je voudrais quand même rappeler que lorsque la Méridionale ou la Corsica Linea ont fait des offres qui étaient au-dessus de ce que nous considérons être le juste prix, j'ai refusé d'attribuer, j'ai refusé d'attribuer, y compris en me faisant critiquer, voire insulter, par les marins qui me disaient « en n'attribuant pas, vous remettez en danger l'emploi ». Je me faisais critiquer politiquement, à Propriano ou à Porto-Vecchio en disant « attention, si vous n'attribuez pas, vous allez nous mettre en difficulté économique ». Je disais : « j'entends ces doléances, mais il faut que tout le monde entende, a fortiori dans une situation d'oligopole, que la Collectivité de Corse ne se fera pas dicter de loi économique ou financière par les opérateurs privés ». Et c'est aussi cette fermeté qui a conduit à un point d'atterrissage dans la négociation.

Et je rappelle quand même, Jean-Martin, qu'au moment où les candidats se positionnent et envoient leurs offres, ils ne savent pas si d'autres sont là ou pas. Il s'est trouvé que Corsica Ferries n'avait pas candidaté cette affaire. Mais quand ils se sont positionnés, la Méridionale et Corsica Linea, ils ne savaient pas, à moins qu'il y ait une discussion entre opérateurs, mais ça serait bien la première fois entre Corsica Ferries, la Méridionale... Donc, ils ne savaient pas. Je précise aussi que, c'est important, on ne peut pas préjuger du droit européen, mais ça a été dit par Flora Mattei, on a eu un contentieux précontractuel sur le cahier des charges que nous avons gagné devant le tribunal administratif et que nous avons gagné devant le Conseil d'État. Donc, nous avons sécurisé cette fois-ci parfaitement au plan du droit interne.

A la fin, ce que je veux vous dire, c'est que le taux de rémunération du contrat, parce que quand il y a un service public, il y a rémunération du délégataire, c'est 2,13 %. Qu'a fait la commission européenne ? Et c'est pour ça qu'on a eu des mois de négociations, elle est allée dans le détail, à la façon dont on décortique une patte de crabe avec une pince, pour voir si nous rentrions poste par poste, sous-poste par sous-poste pour ne jamais surcompenser. Elle a validé expressément, sous le couvert de l'État, la proposition de calcul de la compensation et de vérification d'une absence de surcompensation. Et enfin, elle a regardé comment nous entendions rémunérer le délégataire, si vous décidez de voter, et nous avons pris un taux de rémunération de 2,13 %. Qu'a fait la commission européenne ? Elle nous a demandé un benchmark, une comparaison avec l'ensemble des compagnies maritimes qui interviennent en Europe et notamment l'ensemble des compagnies maritimes qui interviennent dans le cadre d'une délégation de service public. Vous l'avez au dossier.

Le taux de rémunération, il varie, mais en général, il varie en moyenne entre 7 et 13 %. Nous, c'est 2,1%, ça veut dire concrètement que lorsqu'on aura donné 100 millions d'euros, il y a 98 millions d'euros qui vont venir financer le carburant, qui vont venir financer le fonctionnement,

l'exploitation et qui vont venir financer l'amortissement du capital. Ces 98 millions d'euros, mois par mois, ils sont affectés, ligne par ligne, dans le cadre d'une comptabilité analytique, contrôlés par l'Office des transports, en présence d'experts comptables et avec le regard de la commission européenne. Et ça veut dire qu'à la fin de cette opération, il reste 2,1 millions d'euros de bénéfice raisonnable pour le délégataire.

Voilà le système que nous avons construit. C'est un système vertueux, c'est un système qui protège l'argent public, c'est un système qui intègre pleinement les intérêts de la Corse et des Corses. Et enfin, c'est un système qui prépare l'avenir que nous voulons être celui de la compagnie territoriale avec d'un côté, la mutualisation sur l'achat du carburant, ça a été dit par Flora, l'aérien, le maritime, éventuellement le routier, les services publics, je pensais aussi aux SIS 2A, SIS 2B, est-ce que nous pouvons massifier, est-ce que nous pouvons créer une structure qui nous permette d'avoir des économies d'échelle ?

Deuxièmement, le capital. Aujourd'hui, nous amortissons un capital qui n'est pas le nôtre. On amortit la fraction du capital sur la durée du contrat, c'est-à-dire qu'un investissement qui est amorti par l'opérateur sur 30 ans comptablement, nous, on paye 8 années, mais on la paye quand même. Est-ce qu'on n'a pas intérêt à être propriétaire d'une partie de l'outil naval ? C'est la raison pour laquelle nous avons intégré des clauses qui, y compris en cours de contrat, nous permettent de racheter une partie de l'outil naval et par exemple un bateau.

Donc je pense et j'arrête là, on pourrait encore en parler des heures, que nous sommes en cohérence totale avec notre vision politique, nos engagements, nos objectifs. Ce n'est pas une copie parfaite, la perfection n'existe pas, mais par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés, et notamment y compris en amont du mandat d'aujourd'hui, lorsque nous avons commencé à réfléchir au point d'atterrissage au moment où, par exemple, Vanina Borromei était présidente de l'Office des transports et aujourd'hui, avec Flora Mattei, je vous dis que nous sommes en cohérence parfaite et que, en ce qui me concerne, c'est avec une sérénité totale et avec le sentiment du devoir accompli que je demande à l'Assemblée de Corse de voter ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

On va passer au vote.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, mon groupe demande une suspension de séance de quelques minutes. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 h 48. Elle reprend à 20 h 26.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre cette séance. Nous en étions au vote. Est-ce qu'il y a une explication de vote ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On va rester fidèles aux vieux écrits bibliques. On va être francs, avec des vrais oui et des vrais non.

Aujourd'hui, on considère que ce contrat nous amène dans l'au-delà. 8 ans, c'est long. On reconsidère que ça met une hypothèque forte sur la création d'une compagnie publique territoriale corse qui fait partie de notre matrice programmatique, qui est dans le programme commun, dans le socle de tous les patriotes corses, qu'ils soient militants syndicalistes ou militants politiques. On considère que ce temps mort de 8 ans imposé est trop long, qu'il met un doute sur les volontés. On considère au contraire que la garantie du service public, la garantie des vraies lignes, la garantie de l'équi répartition de cette manne financière des 105 ou 110 millions d'euros disponibles pour le maritime, que la justice sociale, le respect des marins, la logique d'un vrai outil naval adapté, programmé, planifié dans l'intérêt de la Corse et pas dans l'intérêt de quelques-uns, va nous conduire à voter contre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que d'autres veulent s'exprimer en explication de vote uniquement ? Oui, Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI

Dans le droit fil de ce qui avait été déjà ma position et pour les mêmes raisons, au mois d'avril dernier, parce que ce rapport ne nous engage pas vers ce qui constitue nos fondamentaux, la compagnie maritime nationale à laquelle

nous restons, je reste convaincue que nous tournons aujourd'hui le dos en fixant un horizon bien trop lointain et qui ne dépend pas, et qui ne dépendra plus de vous, je crois qu'on met ce fondement en danger et en danger très grave, et qu'il n'y a pas d'un côté, les méchants qui auraient pris comme positionnement unique de vous attaquer en permanence, et vous, d'y répondre dans une certaine victimisation. Je crois qu'il y a, chacun dans le respect des uns et des autres, des positions, je crois qu'il y a la volonté de rester fidèles aux engagements qui ont été les nôtres, qui sont ceux du mouvement national, qui sont ceux d'une volonté, parce que là aussi, il n'y a pas les méchants qui s'engageraient dans la casse sociale et dans les risques à faire porter à la Corse et aux Corses, il y a ceux qui veulent construire un véritable outil, qui restent déterminés pour le faire, qui garantissent un équilibre social, qui garantissent un bon modèle économique pour les Corses. Nous pensons que ce soir, parce que nous nous éloignons de cet outil stratégique, je ne vous suivrai pas et je voterai contre cette DSP 2023/2029.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Le débat de fond a eu lieu. Inutile de le refaire au moment où nous avons les uns et les autres, vocation à expliquer nos votes.

Je voudrais dire qu'il y a quand même une nécessité à un moment donné de dédramatiser un peu. Ce n'est pas ce rapport ou l'apocalypse. Nonobstant, le fait que la DSP, quels que soient nos votes, malheureusement allais-je dire, passera, ce n'est pas ce qui est proposé ou bien les compagnies liquidées, les marins affamés sur les quais, les ports fermés, la liquidation générale. La réalité est un peu plus complexe, premièrement.

Deuxièmement, je le dis en regardant le Président du Conseil exécutif, Président, il n'y a pas de rancune, il n'y a pas de haine, vous n'êtes pas moins nationaliste que nous. On ne vous en veut pas, j'ose espérer que la réciproque est vraie, même si à vous entendre, j'ai parfois quelques doutes. Ça ne sert à rien de dramatiser, de monter en tension, etc., ou de perdre son sang-froid. Moi je le dis avec beaucoup de calme et sans vous mettre en cause dans vos qualités institutionnelles et dans vos engagements politiques. On n'est pas d'accord, on est fondamentalement en désaccord, mais peut-être avez-vous raison. Je ne crois pas. Mais en tous les cas, ce n'est pas en vous ostracisant, en faisant des

allusions aux low coast ou je ne sais quoi, ou en vous parant de je ne sais quelle mauvaise vertu, que je ferai progresser mes opinions. Mes opinions, ce sont les miennes, je les garde pour moi et vous pourrez les attaquer, je les conserverai quand même.

Moi je dis juste qu'il faut qu'on se manifeste un petit peu plus de respect, qu'on peut ne pas être d'accord sans être en guerre et que vous devez accepter l'opposition comme un fait démocratique et pas comme un crime de lèse-majesté.

Je voterai contre. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la continuité du propos qui était le nôtre tout à l'heure, en regrettant cependant qu'entre temps des excès de sémantique et de verbe aient pu entacher la qualité de nos débats, nous sommes en cohérence avec ce qu'on dit depuis des années et notamment depuis la rédaction du cahier des charges, ce qui n'est pas inutile de rappeler, que ce soir, le débat ne devrait pas s'adosser à la question de la compagnie régionale. Nous, on considère que ce que vous faites ce soir, je parle à l'exécutif, c'est un enterrement de première classe. Vous, vous défendez l'idée contraire selon laquelle, vous créez les conditions précisément pour la mettre en germe. Mais ce n'est pas le débat de ce soir, sans quoi notre vote aurait été dans la constance de nos engagements et de nos doutes sur cette question.

Aujourd'hui, nous nous abstiendrons pour des raisons que je veux rappeler. D'abord, parce que le cahier des charges était ce qu'il était, aujourd'hui ce n'est jamais que la délégation dont il est question. Les réserves, elles sont celles de la sécurité juridique que vous pensez abouties, sur lesquelles nous avons plus de doutes que vous, ce qui n'exonère pas les satisfécits qui peuvent venir des bancs ou d'autres quant à la qualité et le volume de travail que vous avez pu distiller. Les doutes, ils subsistent sur la maîtrise des coûts car à l'arrivée, nous avons des transporteurs notamment, qui vont payer le mètre linéaire plus cher. Les doutes subsistent quant à l'économie générale de la dotation de continuité territoriale et donc à terme, sur la difficulté que nous aurons à organiser une délégation de service public aérien et les doutes subsistent quant au contenu de ces lettres de confort qui ne nous confortent pas dans l'idée que cette délégation est parfaitement sécurisée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots.

Je crois qu'il faut être serein, il faut être satisfait aussi. Il y a eu un vrai débat, il y a eu des échanges qui ont été peut-être un peu vifs, mais ce dossier est un dossier extrêmement important à la fois au plan économique, au sens des intérêts généraux de la Corse, important au plan humain au niveau des emplois et, mon ami Hyacinthe a tout-à-fait insisté sur cet aspect, je ne vais pas y revenir.

Aurait-on pu faire mieux ? J'ai tendance à penser que dans chaque dossier, on peut aller plus loin, on peut faire mieux. Quelles étaient les marges de manœuvre ? On vous l'a dit, très étroites avec une vision européenne qui est une vision, qu'on le veuille ou non, ultralibérale. C'était borné ! C'était borné.

Donc, à partir de là, je crois que, aussi bien au niveau de la Présidente de l'Office des transports, du Président de l'exécutif, mais aussi de tous ceux qui sont là et que le Président a remercié, je pense que vous avez fait le maximum.

Alors, la compagnie territoriale, je pense qu'elle est encore en germe. Il y a des éléments qui peuvent être utilisés comme leviers pour créer cette compagnie.

Non, nous n'avons pas renoncé ! Du tout ! Nous ne renoncerons pas. Nous portons encore cette belle idée. Nous la portons au même niveau que nous défendons notre compagnie aérienne. C'est au même niveau.

Chaque fois qu'il s'agit de moyens particuliers essentiels pour la Corse, nous serons là.

Alors moi, je pense que la solution qui est proposée, c'est une solution adaptée. Certains parleront de réalisme. Je pense qu'on n'avait pas d'autres solutions. Et ça ne va pas vous étonner, notre groupe votera pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi à tutti.

Allora, avà passemu à u votu.

Qui est contre ? Les groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Qui s'abstient ? « Un Soffiu novu »

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité

(Absents : Mmes Angèle CHIAPPINI et Vanina BORROMEI, M. François SORBA)

Donc félicitations ! Bravo pour tout le travail réalisé. Et nous avons du travail maintenant pour continuer sur ce dossier-là par ailleurs.

Bien, je suis obligée de vous demander de **voter l'autorisation à la dérogation du temps de travail habituel**, car il est plus de 20 heures, bien sûr.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La DEROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS EST ADOPTEE.

Donc, merci de votre confiance et surtout merci au personnel qui nous accompagne sur cette dernière session de l'année. À ringrazià vi.

Donc, nous avons la possibilité de passer 2 « petits » rapports ; « petits » j'espère en temps, en qualité non bien sûr.

Il y a une demande de Madame FAZI, je crois, concernant la création de la maison de l'enfant et de la famille, è per Natale, ghjè un'affare propiu bè.

Alors, allez-y.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 361 : Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia
Rapport n° 361 : Création d'une maison de l'enfant et de la famille
 (MEF)

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Vous l'avez rappelé, il s'agit de la maison que nous avons appelée « casa di u zitellu è di a famiglia ».

En avril dernier, je présentais devant votre Assemblée un rapport intitulé « Promotion de la santé pour tous en tous lieux ». Celui-ci développait des axes stratégiques de notre politique en matière de santé, à savoir passer d'une logique de prévention à une logique de promotion de la santé.

Un des axes de ce rapport prévoyait de créer des lieux ressources et en particulier, une maison des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Aujourd'hui, je vous présente le rapport qui vise à a creazione di « una casa di u zitellu è di a famiglia », la déclinaison opérationnelle de notre politique.

En matière de santé, nous menons une politique innovante. C'est pourquoi la Collectivité de Corse a été retenue au niveau national, avec trois autres territoires pilotes, pour mener cette expérimentation.

Le concept de la maison des 1 000 jours repose sur le principe de travailler ensemble par-delà les secteurs d'intervention définis et doit permettre de répondre aux besoins des familles en termes de lisibilité et de coordination de l'offre de soins, d'accompagnement et de services aux familles.

Sur le terrain, les services de la PMI constatent régulièrement la complexité de suivi des fratries. Nous souhaitons donc nous engager au titre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018, dans une expérimentation qui vise à étendre l'intervention au-delà des 6 ans, c'est-à-dire sur les 6 à 11 ans. En effet, la PMI n'est compétente que jusqu'à l'âge de 6 ans.

L'objectif est de couvrir la période entre les 6 ans de l'enfant et ses 11 ans ; période où il commence à entrer dans l'adolescence pour améliorer l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales en matière de santé et même en matière de précarité.

Avec la création de ce type de structure, nous travaillons à agir sur les mécanismes de la précarisation, avec toujours une attention particulière sur les familles vulnérables.

Dans la pratique, cela consiste à mieux organiser le parcours de soins des enfants, favoriser le développement d'actions de prévention auprès d'eux, développer des interventions de promotion de la santé et enfin, de travailler avec leurs parents.

L'expérimentation est prévue pour durer 2 ans, avec pour objectif une vie active d'environ 1 000 enfants et familles.

« A casa di u zitellu è di a famiglia » sera localisée à proximité des bureaux de la PMI dès la première année à Aiacciu ; dans les anciens locaux du centre de lutte contre la tuberculose à Bastia au Fangu. Ensuite, elle se déploiera sur l'ensemble du territoire.

Pour mettre en place notre projet, nous souhaitons créer un service expérimental autorisé par le code de l'action sociale et des familles.

En effet, ce service fonctionnera pour chaque structure avec un personnel administratif, une infirmière PMI, ou un infirmier ; soit le recrutement de 4 personnes dans le Pumonte et dans le Cismonte.

« A casa di u zitellu è di a famiglia » organisera également des sessions d'information dédiées à la santé de l'enfant et aux déterminants de santé : sommeil, nutrition, activité physique, usage des écrans ; des groupes de parole par enfants ; des programmes de renforcement des compétences psychosociales des enfants et des parents ; des programmes de soutien à la parentalité.

Sta casa aura aussi pour mission d'être un véritable centre de ressources pour les professionnels corses dans ce domaine, en mettant en place, par exemple, des formations.

Le budget de cette structure pour les deux premières années sera de 225 000 € par an. Il sera financé par les prises en charge des enfants et des familles liées à la tarification forfaitaire des dispositions de l'article 51.

Ce budget sera complété par le financement des actions collectives.

Avec ce projet, vous l'aurez compris, ce rapport s'inscrit dans la continuité de nos actions de promotion de la santé.

Nous souhaitons agir en direction des plus jeunes, des plus vulnérables et sur une tranche d'âge qui n'était pas pour lors suivie. C'était des enfants que nous retrouvions par ailleurs dans les maisons de l'adolescence (MDA).

Je tiens à vous souligner que le rapport a reçu un avis très favorable du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il a reçu également un avis favorable de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Avis favorable également de l'Assemblea di a Giuventù et comme vous l'avez dit, effectivement, du CESEC.

Nous passons donc maintenant aux questions, s'il y en a, sur ce très beau projet. Donc, y a-t-il des interventions ?

Mme CAMPANA et Mme DUVAL.

Mme Santa DUVAL

Merci, Madame la Présidente.

Juste quelques mots sur ce rapport qui a son importance en faveur de l'enfance.

Nous avons eu la chance que la Corse ait été retenue comme l'un des 4 territoires pilotes au niveau national pour expérimenter ce nouveau dispositif transversal.

Quelques interrogations pour compléter les travaux de commission sur la localisation : 1^{ère} année à Ajaccio, 2^{ème} année à Bastia. Il est précisé qu'elle se déploiera ensuite sur l'ensemble du territoire. Or, l'expérimentation n'est prévue que pour 2 années, le déploiement ailleurs ne pourra donc se faire qu'en cas de confirmation du dispositif au-delà même de l'expérimentation.

Une suggestion pour déployer concomitamment les actions de la MEF (Maison de l'enfance et de la famille) dans le milieu rural qui pourrait être le recours à l'itinérance sous forme de bus, comme ça existe déjà en médecine du travail ou pour le don du sang. Ce qui permettrait de toucher le plus grand nombre de l'ensemble des territoires de l'île.

Au niveau des ressources humaines, je souhaiterais savoir si les personnels qui vont être recrutés, 4 agents au total, 2 administratifs et 2 puéricultrices ou infirmiers, font déjà partie du personnel de la Collectivité et seront donc en situation de mobilité interne ? Ou s'agira-t-il de nouvelles embauches, sachant que c'est pour seulement 2 années, si on s'en tient à la période d'expérimentation ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Santa. Mme CAMPANA.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens d'abord à remercier la conseillère exécutive pour la qualité de ce rapport.

En tant que directrice d'école primaire constituée à la fois de l'école maternelle et élémentaire, je suis donc des enfants de 3 à 11 ans et j'ai donc pu constater les problèmes liés à la limite d'âge à laquelle sont restreintes les interventions de la PMI.

Nous sommes essentiellement confrontés à 3 types de situation.

Nous avons d'abord des enfants dont les difficultés n'ont pas été détectées, ni celles de leur famille, avant 6 ans et que l'on peine à faire entrer dans un parcours de soins.

La « Maison de l'enfant et de la famille » ayant vocation à aller vers ces familles, parfois réticentes et ou isolées, leur sera d'une très grande aide.

Il y a ensuite le cas des fratries dont les aînés n'ont pas été suivis, mais dont la PMI se rend compte, avec la prise en charge du cadet, qu'ils devaient eux aussi bénéficier d'une aide. Malheureusement, elle ne peut rien faire parce qu'ils sont trop âgés pour leurs services. La MEF prendra ainsi le relais.

Et enfin, le cas des enfants qui ont été bien détectés avant 6 ans, mais dont le suivi est interrompu à cet âge. Les familles qui sont déjà en difficulté doivent alors recommencer toutes les démarches à 0 pour faire rentrer leur enfant dans de nouvelles structures. Dans la mesure où la MEF va mettre en relation tous les professionnels, elle va indéniablement faciliter cette transition. Il n'y aura donc plus de discontinuité.

Il est aussi important de rappeler qu'entre 6 et 11 ans, les enfants sont encore dans une période charnière. Une bonne prise en charge peut faire une différence énorme et avoir un impact considérable sur leur avenir.

C'est un projet qui va dans le sens des autres politiques innovantes en matière de santé menées par la Collectivité de Corse et nous nous réjouissons qu'il ait été l'un des 4 retenus au plan national pour être mis en œuvre.

Le besoin est réel et cette expérimentation vient combler les lacunes du système.

La création des MEF permettra de lutter plus efficacement contre les disparités sociales, et c'est un combat qui nous tient à cœur.

Nous ne doutons pas un seul instant que la phase expérimentale soit concluante et nous espérons que le dispositif pourra rapidement s'étendre à tous les territoires.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Xavier LACOMBE

M. Xavier LACOMBE

Oui, merci, Madame Présidente.

Peut-être pas une question, mais une observation.

J'en profite de la faire sur ce rapport qui est la création de « la Maison de l'enfant et de la famille / A casa di u zitellu è di a famiglia ».

Donc, comme vous le savez, notre tradition chrétienne, surtout en ces périodes de fêtes et au moment de la Nativité, nous conduit à observer beaucoup

plus de choses que les autres jours. Et j'observais tout à l'heure, dans ce salon vert, qu'il y avait un sapin avec une décoration, des jeux très modernes, made in Taiwan très certainement, avec des petits objets qui se promenaient sur des pistes, des patinoires. Mais je suis au regret de voir qu'il n'y a pas de crèche.

Cela fait partie de nos traditions, de notre éducation, le petit Jésus n'est pas encore né, mais je ne vois pas a Vergina Maria, a cantemu sempre quand'eddu ci hè u Diu, è oghje ùn ci hè più.

Alors, j'attire votre attention là-dessus, il serait bien de rétablir cela parce que je pense que c'est un véritable manquement.

Merci.

Je vous en supplie, pour l'amour de Dieu...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Mme FAZI, vous avez la parole pour répondre aux questions qui vous ont été posées.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Bon, je ne répondrai pas à Xavier LACOMBE, parce que je pense que ce n'est pas l'endroit. Effectivement, il pourrait y avoir une crèche, mais bon... Je crois que la séparation entre la politique et... veut que ce soit comme ça.

Pour répondre plus directement sur le rapport, je vais répondre à Santa DUVAL, les personnels effectivement sont à recruter, sont entièrement pris en charge par l'État dans ce cas-là, puisqu'il s'agit d'une phase expérimentale. Mais ce dispositif a vocation à s'étendre, à être pérennisé. Comme je l'expliquais dans le rapport, nous avons vraiment cette frange des 6-11 ans et en général, on se rend compte, parce que ce sont les mêmes fratries qui ne sont pas accompagnées dans la prévention. Ce sont des enfants qui n'ont pas forcément des médecins traitants non plus, et on le voit sur des soins, y compris des soins dentaires par exemple, où il y a vraiment des manques et parfois des problèmes médicaux qui en découlent qui sont importants. Donc, le dispositif pour l'instant nous est donc totalement remboursé. On verra s'il continuera de manière expérimentale, mais à mon avis, il va avoir tendance à s'étendre sur tout le territoire, et donc à ce moment-là ce sera des embauches pérennes pour la Collectivité.

Pour répondre à votre question sur le territoire, oui, ça aura tendance à s'étendre, pourquoi ? Parce que tout simplement de 1 000 enfants, on va passer à beaucoup plus, comme on a maintenant les enfants en PMI. Ce sont des actions qui seront remboursées parce qu'il y a des médecins qui sont remboursés, on fait des consultations comme chez un médecin traitant. Et nous avons, vous l'avez voté dans cette Assemblée, le « bus santé-social » qui va commencer sur le territoire de la plaine orientale, qui est un territoire où la précarité est importante.

Nous avons accompagné également l'intercommunalité de l'Alta Rocca sur un projet de bus santé-social, pour l'instant je ne sais pas si leur projet est totalement terminé, de manière à agir sur le territoire de montagne et sur le territoire de l'Alta Rocca. Et nous voudrions également faire un autre bus sur des territoires comme le Nebbiu, même si maintenant il commence à y avoir des jeunes médecins qui s'installent, il y a un manque au niveau du social. Donc je pense vraiment que c'est un dispositif qui va avoir tendance à se pérenniser et à s'étendre, y compris sur le territoire national. Donc, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas l'étendre chez nous en tout cas puisqu'on a les équipes pour au sein de la DGA Social.

Pour répondre à Françoise CAMPANA, oui, effectivement, puisque vous le voyez, on en parlait précédemment pour certains enfants qui sont suivis, et c'est vrai qu'encore une fois, il s'agit de fratries, souvent nombreuses, et on retrouve ces enfants qui ont vraiment un hiatus dans le parcours et qu'on retrouve, comme je vous l'ai dit, plus tard, dans les maisons, mais c'est déjà trop tard au niveau de la prévention et souvent ce sont des parcours de soins très dégradés. Donc ça me semble effectivement important.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Donc, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci beaucoup, pour cette initiative et félicitations, puisqu'il y a unanimité.

Donc maintenant, je vais passer la parole à Antonia LUCIANI, qui va nous présenter un rapport relatif à la convention avec Telepaese.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 397 : Cuvenzione d'uggettivi è di mezi per u periodu 2023-2025 trà a Cullettività di Corsica è a SCIC SA Telepaese

Rapport n° 397 : Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA Télé Paese

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va voter l'urgence, donc je vous demande de motiver l'urgence, s'il vous plaît.

Mme Antonia LUCIANI

Oui, nous avons dû affiner les différents budgets et il manquait certains documents comptables, ce qui nous a contraints à présenter ce rapport aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Donc, donc on vote l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est ADOPTÉE.

Donc, on est d'accord pour examiner votre dossier, donc je vous en prie, allez-y.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Chers collègues, le rapport que je souhaite vous présenter concerne le projet de convention d'objectifs et de moyens triennale, en vue du soutien de la Collectivité de Corse à la télévision locale, Telepaese, pour les années 2023, 2024 et 2025.

Donc, la chaîne Telepaese est soutenue depuis sa création en 2006 par l'ancienne Collectivité territoriale de Corse. Et Telepaese était jusqu'en 2013 une télévision associative. En 2013, elle est devenue une SCIC ayant pour objectif de valoriser les territoires qui composent la Corse, de favoriser la pratique de la

langue corse, de contribuer à la création d'emplois qualifiés dans la filière audiovisuelle corse et de promouvoir l'innovation dans ses usages des technologies de l'information et de la communication.

Donc une convention d'objectifs et de moyens pluriannuels entre 2014 et 2016 a été signée avec la Collectivité, qui a été prolongée d'une année, et en 2018, la Collectivité de Corse a renouvelé son soutien à la chaîne en adoptant une convention quadriennale pour donc 2018-2021, avec une prorogation donc jusqu'à cette année 2022.

Nous avons évidemment, dans le cadre de cette convention, un certain nombre d'objectifs et un bilan a été fait. Donc, si nous reprenons l'objectif 1, qui était celui de la gouvernance et du modèle économique, eh bien, nous pouvons retenir que l'objectif de réforme de gouvernance est atteint, puisque l'entreprise s'est structurée de manière professionnelle, passant d'une structure au modèle vertical centré sur son créateur, à un modèle transversal et à un organigramme en étoile, et la gestion interne de la comptabilité a été renforcée.

L'objectif 2 concernait les ressources propres de la chaîne. En effet, les ressources propres de la chaîne sont alimentées principalement par les revenus publicitaires, la formation et les captations vidéo. Elles sont passées de 46 000 € et quelques en 2018 à près de 90 000 € en 2021. Il y a donc une augmentation de 94 % depuis 2018, et ce malgré 2 années marquées par la pandémie, il faut le souligner.

Dire également que l'extension de la diffusion de la chaîne sur la totalité du territoire insulaire, ainsi que l'extension prévue des locaux de Telepaese pour installer le centre de formation ou encore la récente utilisation d'un car-régie pour effectuer des captations devraient également permettre d'augmenter encore ses revenus dans les années à venir.

L'objectif 3 était celui d'avoir un éditorial de proximité. Là encore, le bilan est positif puisque la chaîne a atteint ses objectifs en construisant un réseau de journalistes, de correspondants locaux formés et équipés pour être autonomes et pour couvrir l'ensemble du territoire au plus près de ses habitants.

L'objectif 4, qui pour nous est un axe vraiment très important et principal, est celui de la coproduction d'œuvres, qui était donc de faire une coproduction d'un minimum de 21 œuvres entre 2018 et 2021 ; et il a été dépassé puisque la chaîne a pu produire, coproduire 29 œuvres, dont 26 éligibles aux critères d'abondement du CNC, ce qui permet donc d'avoir des recettes.

De plus, l'objectif de coproduire au minimum 6 œuvres en 2022 est d'ores et déjà atteint.

Vous dire également que l'apport en numéraire et en industrie de la chaîne permet aux producteurs insulaires de générer un compte de soutien automatique auprès du CNC. C'est un peu technique, mais en gros ça leur permet de financer leurs films. Et de ce fait, pour les producteurs, l'apport en financement d'une chaîne comme Telepaese est donc essentiel pour maintenir leur compte automatique et garantir la pérennité de leur société. Et vous savez aujourd'hui que les sociétés de production sont importantes en Corse, elles ont une activité importante, et donc le maintien de Telepaese leur assure une continuité de leur activité.

Enfin, un dernier objectif qui concernait l'université de Corse. Et là encore, on constate donc la couverture de l'offre pédagogique de l'université qui est effective et de qualité, avec justement une part des étudiants qui ont pu intégrer la chaîne, notamment via la couverture de la vie du campus, même si celle-ci a connu quelques difficultés à se concrétiser. Donc ça pourra être amélioré dans les années à venir.

D'autre part, concernant la langue corse, son usage est en constante évolution. La part des programmes en langue corse en 2021 représente un volume horaire de 1 514 heures, alors qu'en 2015 elle ne représentait que 977 heures. Donc, on observe une augmentation de près de 56 %.

Donc, concernant les éléments financiers, Telepaese, entre 2018 et 2022 a été aidée en fonctionnement comme un investissement à hauteur de 1,8 M€ et quelques.

Vous dire également que le déficit in fine sur ces années n'est que -12 154 € sur l'ensemble de la convention et que l'ARCOM, dans son bilan financier 2019 qui est réalisé en 2021 sur l'ensemble des chaînes locales hertziennes autorisées pour la diffusion en France métropolitaine et ultramarine, note que seulement 14 des 39 chaînes métropolitaines étudiées sont bénéficiaires, et les résultats de la chaîne Telepaese s'inscrivent donc dans la bonne moyenne des chaînes locales équivalentes sur le territoire français.

Nous avons donc souhaité établir un projet de nouvelle convention et c'est donc l'objet du présent rapport, mais c'était important, je crois, de revenir sur le bilan et les précédents objectifs. Et donc nous avons également établi 5 grands objectifs.

Donc, le premier étant de développer l'éditorial de proximité en renforçant sa dimension dans le rural, en demandant effectivement qu'il y ait une représentation de la population corse aussi bien dans son unicité que dans ses diversités. Et donc, être au plus près des habitants, notamment dans le rural, pour couvrir les manifestations locales, qu'il s'agisse des foires, des festivals, des événements. Ils le font déjà et on les remercie. Mais peut-être en allant davantage couvrir des initiatives locales, en allant à la rencontre des acteurs locaux et en donnant une place importante à la parole citoyenne dans un but également de renforcer la démocratie participative.

L'objectif n°2 est de soutenir le développement de la filière professionnelle insulaire, en étant capable donc de soutenir le développement de la filière professionnelle dans ses dimensions aussi bien artistiques qu'économiques, dans la coproduction et le préachat de documentaires de créations ou alors de captation de spectacles vivants, toujours en respectant donc les critères d'éligibilité du CNC, comme je vous le disais précédemment.

L'objectif n°3 étant d'informer et de donner la parole à la jeunesse insulaire, on a souhaité renforcer également ce point sur la jeunesse. Assurer donc la couverture à travers cet objectif des activités de l'université, développer les émissions destinées aux jeunes et imaginées également par les jeunes, notamment en développant, par exemple, un magazine consacré au sport, à la jeunesse pour donner la parole et leur vision de la Corse de demain.

L'objectif n°4, également, sur la mise en valeur de la culture, du patrimoine et de la langue corses, avec toujours une large place aux programmes en langue corse, promotion de la langue corse dans sa diversité dans le cadre de l'éditorial de proximité, mais également dans les coproductions ou dans l'achat de programmes ; une mise en valeur de la culture, du patrimoine corses par le biais des missions innovantes et également, nous avons demandé à ce qu'il y ait la diffusion de programmes jeunesse en langue corse

L'objectif n°5, rendre compte des différents aspects de la vie sur le territoire, pourquoi ? Parce qu'il y a également une dimension sociale, économique et politique dans une perspective notamment de réflexion autour de l'autonomie du territoire, du développement durable, en donnant toujours donc la parole aux citoyens et aux institutions.

Alors, dans le cadre des objectifs qui ont été précités, la chaîne s'engage également à renforcer l'identité, la qualité de ses contenus éditoriaux.

Donc pour nous, le bilan est positif. Nous considérons que dans les grands axes qui vous sont proposés, eh bien nous avons des voies d'amélioration

aussi de ce travail qui a démarré maintenant depuis plusieurs années. L'un des projets majeurs est l'extension de la diffusion sur la totalité du territoire. Donc la chaîne se trouve aujourd'hui à un carrefour de son développement et de ce fait, le renouvellement du soutien de la Collectivité de Corse à Telepaese, qui est, je le rappelle, l'unique télévision privée de Corse, permettra d'assurer le développement de son projet éditorial tel que défini dans les objectifs de la convention.

Je tiens tout de même à porter à votre connaissance une légère baisse dans les prochaines années de la convention d'objectifs et de moyens. Alors, il est apparu nécessaire de maintenir pour l'année 2023, les mêmes montants qu'ils avaient eu en 2022, tout simplement pour permettre à la chaîne, fragilisée budgétairement forcément en termes de recettes, notamment eu égard aux deux années de COVID, de pouvoir leur laisser le temps de générer de nouvelles sources de financement. Donc, il y a un delta d'environ 200 000 €, mais qu'ils auront donc le temps de compenser à travers d'autres sources de financement d'ici à 2024 et 2025.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention triennale 2023-2025, d'autoriser le Président de l'exécutif a signé cette convention et les avenants, et d'attribuer donc pour la période 2023-2025, une subvention de 650 000 € en fonctionnement et 360 000 € en investissement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera esecutiva.

Qualu hè chì vole parlà, per piacè ?

Mme COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vous remercie pour ce rapport. Et vous l'avez dit, c'est l'unique TV privée de Corse.

Alors la TV locale, on le sait, est un support important pour la transmission et pour nos territoires. C'est vrai qu'elle a une audience qui s'accroît, cette télé locale, et du personnel qui se déplace vers les territoires pour

les différentes activités, et c'est appréciable pour les gens qui souhaitent véhiculer et mettre en évidence les choses qui se feront sur notre territoire.

C'est une production d'images d'archives pour tous ces événements, qu'il s'agisse de la Balagne et des autres territoires, notamment des territoires ruraux qui ont souvent souffert de ne pas avoir une couverture sur les différentes interventions qui s'y passaient.

Si Internet, on le sait, incarne un nouveau type de média. Malgré tout, la télé reste quelque chose que nos personnes âgées, et même notre population regardent toujours.

Et c'est vrai qu'ils ont axé aussi leur développement sur la formation et notamment, au niveau de la Balagne pour sortir simplement des formations qui étaient données dans le tourisme ou dans d'autres activités.

Nous nous félicitons de cette convention et aussi du travail que fournit Telepaese.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine NIVAGGIONI !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mon intervention ira dans le même sens.

C'est une télévision de proximité dont on salue le professionnalisme. On sent bien qu'il y a une montée en compétence, une vraie professionnalisation aujourd'hui, on l'a dit, qui a dépassé les confins de la Balagne pour aller vers d'autres territoires, ce qui est très intéressant.

Je crois qu'elle permet aussi, par sa coproduction, de participer à une économie qui est nouvelle chez nous. L'université n'y est pas pour rien. Un grand nombre de jeunes s'investissent dans cette filière et viennent alimenter donc cette chaîne aussi.

Donc, elle s'adresse à toutes les tranches d'âge et l'élément aussi qui nous intéresse particulièrement, évidemment, c'est son investissement en matière de langue corse qui va s'améliorer encore.

Donc nous saluons vraiment le travail de cette chaîne et je pense que la Collectivité a fait un bon investissement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui, alors il y a 3 bras qui se sont levés à gauche, en même temps en plus.

Alors Josépha, Saveriu et Paul-Félix BENEDETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Alors, quand nous avons présenté la première convention Telepaese, c'était un pari qu'il avait fallu à l'époque défendre, qu'il avait fallu défendre dans ses objectifs, dans les montants que nous nous étions assignés. C'était un pari sur ce qu'est devenu aujourd'hui Telepaese. Donc je crois que c'est un pari réussi, puisque les objectifs fixés, et ils étaient exigeants à l'époque, ont été remplis, voire dépassés, et que la chaîne affiche des perspectives de développement qui sont intéressantes pour la proximité, pour l'outil de formation qu'elle souhaite devenir et renforcer, pour les productions, pour la présence de la langue corse.

Donc les objectifs assignés sont renforcés. De nouveaux viennent s'y adjoindre, je crois que c'est une bonne chose et je crois qu'il convient souvent de faire des paris, d'y croire et de voir qu'ils sont remportés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente. Bon, moi aussi je participerai à l'éloge collectif.

Telepaese, on l'a accompagnée, Josépha peut en témoigner, notamment en l'aidant avec une subvention annuelle. Alors, je ne sais pas si Madame la Conseillère exécutive a scindé cette part-là, parce que Telepaese avait quand même aussi, de manière spécifique, une subvention pour la langue corse annuelle, qui était quand même importante, de l'ordre je crois de 50 000 € à l'époque. Je dis « à l'époque », mais ça n'est pas tellement vieux.

Juste deux mots pour dire, premièrement, qu'ils ont gagné un pari quand même, et moi je salue le travail qu'a fait Franco FARSETTI, parce que

c'est quelqu'un qu'on connaît bien et qui est un militant carrément du rural. Il y a cette fracture territoriale, cette rupture sur ce territoire où Telepaese arrive, là où souvent, malheureusement, les médias n'arrivent pas trop, parce que l'événement ça relate souvent les événements de la vie villageoise, et ce n'est pas forcément, je dirais, très médiatique au premier sens du terme.

Donc c'est important de continuer. C'est important de voir l'élargissement. Alors, je ne vais pas parler pas de formation, mais j'ai rencontré les étudiants, on était monté d'ailleurs, et je crois que vous y étiez vous aussi, Madame la Présidente, à la fête à Monticello, donc au siège.

Juste un point, pas qui nous préoccupe, mais qui est quand même important pour nous, c'est justement le développement de la langue corse : en 5 ou 6 ans, ils ont doublé carrément la part de langue corse. Ils sont passés je crois de 10 % à 20 %. Je crois que c'est un bon exemple que d'autres devraient suivre, y compris dans le public, puisque c'est une télévision privée. Donc, important de de retenir cette situation là et justement de les encourager, parce que finalement, au-delà de la couverture du rural qu'a évoqué notre amie Cathy, il y a aussi le fait que c'est un lien social, culturel et linguistique important, et même un facteur de reconnaissance pour ces populations-là, qui sont souvent au bord des routes ou au bout de la route.

Voilà, donc moi je dis bravo à Telepaese, en espérant aussi que la couverture s'amplifie et que bien entendu, ils servent d'exemple, notamment donc dans le développement et l'utilisation de la langue corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix BENEDETTI !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le même registre, un très bon retour sur investissement. Bien entendu, c'est lié au dynamisme d'une équipe au départ de bénévoles qui ont construit un outil, qui ont réussi à avoir aujourd'hui une publication mondiale avec le Net, en passant sur les réseaux satellitaires. C'est quand même exceptionnel à l'échelle de la Corse, c'est l'équivalent d'un Al Jazeera sur le monde arabe. C'est quelque chose qui est important, surtout dans un monde où il y a la disparition de l'information de proximité. On est sur une mondialisation des médias, sur la disparition des petites entités.

Il y a aujourd'hui une mutation entre la presse écrite vers le numérique et là, il y a eu un passage à l'acte instantané, dans un vide et la création d'un pôle

de compétences qui est le réceptacle de nombreux jeunes qui sont des stagiaires, beaucoup sont devenus des employés, et le souhait qu'elle se développe, qu'elle ait des antennes un peu partout, des correspondants, elle en a de nombreux.

C'est une chaîne qui est objective, qui ne fait pas de politique, en faisant quand même des reportages politiques, on les a vus pendant la campagne électorale. Nous avons tous été couverts par cette chaîne de manière indifférenciée. Je crois que ça compte et qu'il est important qu'on continue de la soutenir dans la mesure où là réellement, on voit de la création et de la productivité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Qualu hè chì vole dì torna qualcosa nant' à Telepaese ?

Diceraghju duie parolle cume Balanina è cume professore à l'università di sicuru, perchè chì simu assai fieri di sta scena, di sta televisò ch'hè nata sott' à u celu di Balagna chì, ognunu sà, ghjè u più bellu di Corsica, di sicuru. Ci hè ancu una canzona.

Mà ci vole à dì, ghjè vera, chì stu travagliu, perchè ùn ci vole micca à vede cusì, ghjè un travagliu scemu ! Ghjera propiu una scumessa di fà una scena cusì in Santa Riparata, à u principiu, ind'è un picculu locu, è ghjè veramente stata una scumessa, è avà ghjè una riescità chì hà francatu di sicuru i cunfini di a Balagna, di i paesi di a Balagna, è chì travaglia nant' à tutta a Corsica mà dinò à l'internaziunale, cum'ellu hà detta Paul-Félix BENEDETTI.

Ghjè dinò una scumessa scema di riceve i studenti di l'Università di Corsica chì anu a pussibilità dunque di pudè fà i stagi, per esempiu, eppò dopu certi chì sò stati ancu impiegati ind'è sta struttura.

Dunque ghjè un investimentu chì ghjè veramente à prò di a cultura, di a trasmissione, mà dinò di l'accunciamente di u territoriu, perchè cusì ci hè una riduzione dinò di e fratture territoriale, è ghjè impurtantissimu.

Ghjè propiu una bella uperazione.

A ringrazià vi.

Allora, avete a parolla, Signora cunsigliera.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Je ne vais pas reprendre vos interventions individuelles, puisqu'elles allaient toutes dans le même sens ; à savoir que notre collectivité, effectivement, avait fait un pari en son temps qui s'est avéré très fructueux et très bénéfique pour la Corse, pour notre territoire, pour à la fois la formation, la contribution aussi au dynamisme de la filière audiovisuelle, une territorialisation de la chaîne qui est également un enjeu et effectivement, c'est vrai qu'on peut saluer que parfois, quand on organise des événements ou des conférences de presse, tout le monde n'est pas là, mais souvent Telepaese est présente, donc il faut également le souligner et les remercier pour leur implication.

Et pour répondre plus précisément à la demande de Saveriu LUCIANI concernant le montage financier, donc finalement, sur cette nouvelle convention, il n'y aura plus de dotation complémentaire de la direction de la langue corse, mais uniquement des crédits venant de la direction de la culture. Mais ce qui n'enlève rien, je dirais, aux critères que nous nous étions fixés, puisqu'ils ont même augmenté. Donc, c'est juste que le montage financier a été fait avec des crédits culture.

Voilà, donc je vous remercie, pour eux surtout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, què hè compiu. Se vo site d'accordu, ci piantemu per stasera.

Brouhaha.

Primu vutemu, sicuru ! Calmate vi ! Va bè, era per vede se vo durmiate... Un durmite micca ! Un ci hè manera di fà passà qualcosa.

Qualu hè chì ghjè contru ? Qualu hè chì ùn vote micca ? Qualu hè chì ghjè à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Cusì si compia nant'à una nota pusitiva.

A dumane matina ! Incu i presidenti, ci vedimu à 9 ore, ci piglemu un caffè in seme indè u mo scagnu quassù. Femu cusì, à dumane !

La séance est suspendue à 21 h 20.